

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

(Suite.)

CHAPITRE X.

ORGANISATION DES PAROISSES EN BOURGADES ; ACCROISSEMENT DE
QUEBEC, DES TROIS-RIVIÈRES ET DE VILLEMARIE.

I.

Officiers militaires dans chaque paroisse.

Dans chaque paroisse, les colons composaient une communauté ou corporation civile qui avait ses officiers particuliers et une forme régulière d'administration. Les particuliers en état de porter les armes étaient tous soldats et formaient ce qu'on appelait le corps de la milice ; et comme dans toutes ces bourgades naissantes on pouvait être attaqué à tout moment par les Iroquois, la sécurité publique demandait que les colons fussent organisés en compagnies militaires, prêtes à partir au premier signal. Aussi voyons-nous que, le 3 avril 1669, Louis XIV avait ordonné à M. de Courcelles de diviser les habitants du Canada par compagnies de milice et de leur donner des chefs pour les commander au besoin. Et de ce nombre fut à Québec Nicolas Juchereau de Saint-Denis, qui déjà avait commandé une compagnie de milice dans les campagnes de 1666 contre les Agniers, et qui, ayant mérité l'approbation de M. de Tracy et celle de M. de Courcelles, fut maintenu dans le commandement de sa compagnie, qu'il conserva toujours. Pour que les miliciens fussent toujours prêts à voler à l'ennemi, le Roi ordonnait de plus à M. de Courcelles de les assembler une fois par mois, afin de les exercer au maniement des armes ; et ainsi l'ordre que M. de Maisonneuve et le brave major Closse avaient observé autrefois avec tant d'avantage pour Villemarie, fut introduit par l'autorité du Roi dans toutes ces nouvelles paroisses. C'était, au reste, le

moyen le plus sûr pour y attirer des nouveaux colons, chacun pouvant espérer d'y trouver protection contre l'ennemi, et de s'y livrer avec assurance aux travaux de l'agriculture.

II.

Officiers de justice de chaque paroisse.

Outre ses officiers militaires, chaque paroisse pouvait avoir un ou plusieurs officiers de justice, pour terminer les différends qui survenaient entre les particuliers. Le juge établi par le seigneur prononçait en première instance, et on pouvait appeler de sa sentence au Conseil souverain de Québec, et si le seigneur n'était pas en état d'établir un juge particulier pour ses censitaires, il les renvoyait à quelque juge voisin. Pour le ressort de l'île de Montréal, outre le juge civil et criminel, il y avait encore un procureur fiscal et un substitut qui remplissaient les fonctions d'officiers de police et des juges d'instruction pour informer les délits publics (1); enfin un greffier, des agents et un géôlier. A l'office du greffier fut joint d'abord celui de notaire. Lambert Closse, qui l'avait exercé le premier, se qualifiait pour cela, dans ses actes, *commis au greffe et tabellionnage*, ainsi que Jean de Saint-Père, qui lui succéda. Il arriva de là que les actes notariés restèrent en la garde du greffier, et nous voyons qu'après que Jean de Saint-Père eut été assassiné par les Iroquois, Bénigne Basset, qui fut nommé en sa place, commença par faire l'inventaire des papiers du tabellionnage *qu'il aurait en sa garde*. Il était seul notaire de la seigneurie de Montréal, lorsqu'il épousa, le 14 novembre 1659, Jeanne Veauvilliers, et comme il se trouvait inhabile à constater son propre mariage par un acte public, M. de Maisonneuve, alors gouverneur et juge, nomma d'office M. Bourduceau, sieur de La Bouchardière, pour dresser le contrat de mariage de Basset.

III.

Officiers Civils. Election des Syndics.

Outre les officiers de justice, chaque paroisse pouvait avoir ses officiers municipaux pour prendre soin des intérêts généraux des habitants. Nous avons parlé déjà des procureurs syndics et de leurs attributions. Avant de convoquer les habitants en assemblée publique et régulière pour élire un syndic, il était nécessaire d'avoir la permission du gouverneur particulier ;

(1) Le procureur fiscal ou son substitut citaient devant le juge ceux qui contrevenaient aux ordonnances ou qui nuisaient injustement aux intérêts d'autrui. Nous avons vu qu'à côté du château de Villemarie coulait une petite rivière qui le séparait de la ville naissante, et on y avait établi une sorte de pont pour la commodité des particuliers. Un individu qui avait à remonter cette rivière avec un canot chargé de marchandises, défit ce pont qui le gênait dans son passage ; et sans le rétablir continua son chemin : ce qui était au public la facilité de passer. Le procureur fiscal, informé de cet acte arbitraire, cita incontinent la femme de ce particulier, et le juge la condamna à remettre les choses dans leur premier état ainsi qu'à une amende de dix livres.

et après que celui-ci avait autorisé l'assemblée, le procureur fiscal adressait une requête au juge, qui, à son tour, faisait publier et afficher par le greffier l'ordonnance du gouverneur, notifiant le jour et la fin de l'assemblée. Avant que le Séminaire de Villemarie eût établi un juge pour la seigneurie de Montréal, le greffier était présent à l'élection du syndic et en dressait un procès-verbal. Mais depuis que M. d'Ailleboust exerçait les fonctions de juge, il présidait en personne à l'assemblée, qu'on convoquait au son de la cloche et s'y faisait accompagner par le procureur fiscal et par le greffier. Ce fut ce qui arriva pour l'élection de Mathurin Langevin, le dernier de mai 1667, et pour celle de Gabriel Le Sel, dit Le Clos, le 19 août de l'année suivante. Ces deux dernières élections furent faites dans le hangar des habitants, situé à la Commune. Néanmoins, pour mettre sans doute plus d'appareil à cet acte important, l'élection se faisait quelquefois dans la salle du Séminaire, ou même dans la salle d'audience du château. Ainsi l'assemblée générale du 15 mai 1672, pour élire un syndic, fut tenue dans la salle d'audience, à l'issue des Vêpres, présidé par M. d'Ailleboust, assisté, selon l'usage, de M. Migeon de Branssat, procureur fiscal, et du greffier. Parmi les notables du pays qui se présentèrent pour donner leur suffrage, se trouvaient Charles Le Moyne de Longueuil; Jacques Le Ber, son beau-frère Gilbert Barbier, Nicolas Hubert dit Lacroix, Jacques-Urbain-Brossart, Jean Desroches, Etienne Truteau, Jacques Archambault, Toussain Hunault, Mathurin Langevin, et d'autres, au nombre de vingt-neuf. M. d'Ailleboust reçut successivement leurs suffrages, dont le greffier prit note à l'instant; et il se trouva que Louis Chevalier, absent de l'assemblée, avait eu plus de voix qu'aucun autre, en ayant obtenu dix-neuf. Là-dessus le procureur fiscal prit la parole et dit que non seulement il n'avait point d'opposition à faire à l'élection de Louis Chevalier, mais qu'au contraire il l'approuvait, comme étant la personne la plus capable de gérer dignement la charge de syndic. En conséquence de ces conclusions, M. d'Ailleboust, rendit l'ordonnance suivante: " Nous Charles d'Ailleboust, écuyer, bailli de l'île de Montréal, avons ordonné et ordonnons que le sieur
 " Louis Chevalier sera de nouveau procureur syndic de l'île de Montréal,
 " pour agir, postuler et administrer en cette qualité toutes les affaires pré-
 " sentes et à venir, qui concernent le bien commun des particuliers de
 " cette île, comme aussi pour employer les deniers qui lui seront mis en
 " main à cet effet, et même avancer ceux qui seront nécessaires; ce qui
 " toutefois sera fait de notre consentement, de celui du procureur fiscal et
 " de l'agrément des habitants, que nous assemblerons pour cet effet dans
 " les occasions occurrentes, sauf à lui de répéter ses avances contre qui il
 " sera avisé être bon. Et d'autant que Louis Chevalier n'est point pré-
 " sent à l'assemblée, nous ordonnons qu'avant d'être admis à la charge de
 " syndic, il prêtera devant nous le serment requis et ordinaire (1). "

(1) Quelques mois après, Louis Chevalier justifia l'opinion avantageuse que ses concitoyens avaient conçue de son intelligence et de sa sagesse dans la gestion de leurs intérêts, par

IV.

Le syndic veillait à l'ordre public.

Lorsque des habitants étaient exposés à souffrir des dommages, par l'incurie ou le mauvais vouloir de quelque particulier, le syndic sollicitait quelquefois par lui-même l'intervention du juge. En 1670, plusieurs n'ayant pas eu soin de leurs animaux, et des dégâts s'étant suivis de cette négligence, M. d'Ailleboust, sur les représentations du syndic, ordonna, le 25 mai, que tous ceux qui, dans l'île de Montréal, ne garderaient pas continuellement leurs *bêtes à cornes* et leurs *chevaux*, seraient condamnés à trois livres d'amende pour chacun de ces animaux qui serait ainsi trouvé ; et comme il paraît que cette ordonnance ne mit pas fin aux abus, Louis Chevalier, qui était encore syndic en 1674, fit de nouvelles plaintes au juge, qui, cette fois, conformément à un arrêt du Conseil souverain, condamna les délinquants à payer les dommages commis, et de plus à une amende de dix livres pour chaque animal, amende dont la moitié était attribuée au fisc et l'autre au propriétaire du champ. (1)

la demande qu'il fit au Gouverneur et au juge. Ce fut de convoquer les habitants pour qu'ils déterminassent eux-mêmes, à la pluralité des voix, une question d'intérêt public, afin qu'en exécutant comme syndic ce qui aurait été ainsi réglé, il n'excitât ni les murmures ni les plaintes de personne. Nous exposerons ici les détails de cette affaire, qui montreront, comme au naturel, la simplicité de l'administration de ces anciens temps, et la circonspection avec laquelle on procédait à l'imposition des taxes sur les habitants, quoiqu'elles fussent alors si légères. Le Gouverneur de Montréal, M. Pérot, comme tous les autres Gouverneurs avait sous ses ordres un petit nombre de soldats qui composaient sa garnison particulière ; et, d'après l'usage, c'était aux habitants à la loger, comme étant destinée à assurer la tranquillité de tous. Le syndic, obligé par son emploi d'assigner des logements à la garnison voulut que l'Assemblée des habitants déterminât elle-même la taxe qu'on lèverait sur toutes les familles de l'île pour fournir à cette dépense, et qu'elle réglât pareillement s'il pourrait, avec le produit de la taxe, louer pour des soldats quelque logis particulier, ou les placer individuellement chez ceux des habitants qui demeuraient dans le voisinage de la maison du Gouverneur. Cette affaire, à laquelle M. d'Ailleboust donnait les mains, ayant cependant traîné en longueur, le syndic s'adressa l'année suivante au Gouverneur général qui, le 27 juin 1673, rendit une ordonnance, datée du château de Villemarie, par laquelle il enjoignit aux habitants de s'assembler en présence des seigneurs de l'île pour déterminer entre eux s'il serait plus expédient de faire bâtir un corps-de-garde ou de louer une maison. L'Assemblée fut néanmoins encore différée jusqu'à la fin de l'automne, sans doute pour que les habitants de la campagne pussent s'y rendre sans être détournés de leurs travaux. Du moins dans son ordonnance de convocation, M. d'Ailleboust annonçait que la taxe destinée à procurer des logements à la garnison serait levée sur les habitants des côtes aussi bien que sur ceux de la ville, tous étant protégés par les soldats du Gouverneur. Enfin, l'Assemblée fut tenue au château, sous la présidence de M. d'Ailleboust, le 3 décembre suivant, à l'issue de la Grand'Messe, et en présence du Supérieur du Séminaire ; tous ayant donné leur suffrage la majorité fut d'avis non de bâtir une maison de corps-de-garde, mais d'en louer une à cet effet, et de dresser un rôle des habitants pour lever sur eux une taxe, de laquelle seraient exemptes les Religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Filles de la Congrégation de Notre-Dame. En conséquence, on loua une maison, pour le prix de cinquante livres chaque année, et il fut résolu que tous les ans, pour fournir à cette dépense, on lèverait pareille somme sur les habitants.

(1) Nous avons raconté qu'à Villemarie on avait établi, dès le commencement, un vaucher, qui gardait les animaux de tous les habitants. Cet usage accoutuma, sans doute, les colons à

V.

Préséances accordées à ceux qui avaient le soin des affaires publiques.

L'ordre social demandait que ceux qui procuraient ainsi le bien public fussent respectés des autres colons. Dans cette vue, et aussi pour leur témoigner lui-même sa satisfaction particulière, Louis XIV avait ordonné au Conseil souverain de Québec d'attribuer dans chaque paroisse quelque marque d'honneur aux principaux habitants qui prendraient ainsi soin des affaires, et pour cela de leur donner un rang distingué, soit dans l'Eglise, soit ailleurs. Ayant été informé qu'il était survenu à Québec un différend entre les officiers de ses troupes et les marguilliers, les uns prétendant avoir le pas sur les autres, ce prince jugea qu'il était de son devoir de faire un règlement afin d'empêcher, à l'avenir, les divisions sur cette matière. Toutefois, sans empiéter sur le spirituel ni sur ce qui était prescrit dans les règlements ecclésiastiques, il ordonna que dans toutes les cérémonies, et notamment dans les Processions qui se feraient tant au dedans qu'au dehors de toutes les églises paroissiales du pays et même dans la cathédrale, le Gouverneur général ou le Gouverneur particulier de chaque lieu marcherait le premier; qu'après lui viendraient les officiers de la justice, et ensuite les marguilliers, sans que les officiers des troupes qui seraient dans le pays pussent prétendre aucun rang dans les Processions, ni dans les autres cérémonies. Il enjoignit même à M. de Courcelles, à M. Talon et aux autres de tenir la main à l'exécution de ce règlement, et de procurer, sous peine de punition, qu'il fût exécuté par tous ses sujets en Canada.

VI.

Des Marguilliers et de leur élection.

Comme les marguilliers pouvaient contracter au nom des Fabriques, faire des acquisitions et des aliénations, on appelait à leur élection un notaire public pour qu'il en dressât un acte légal. Ainsi voyons-nous observer cette formalité à Villemarie, le 27 décembre 1666, dans l'élection de Jacques Le Moyne, comme marguillier comptable, et même dans celle de M. Zacharie du Puy, major de l'île de Montréal, que le vote des habitants décora alors du titre de marguillier d'honneur. On a vu que dès

les garder toujours à vue, quand il eut été supprimé à cause de l'accroissement de la population. Du moins, dans l'arrêt de 1669 dont nous parlons ici, le Conseil souverain, considérant les querelles auxquelles donnaient lieu ailleurs les bestiaux et les clôtures, et faisant remarquer qu'à Villemarie, où l'on gardait les animaux, il y avait peu de contestations pour les dégâts, ordonna que, dans tout le Canada, on les garderait, depuis la fonte des neiges jusqu'à la permission de cesser la garde, qui serait donnée par le juge des lieux, à peine de dix livres d'amende. Vers l'année 1667, les chardons, très-nuisibles aux grains, s'étaient prodigieusement multipliés, personne ne songeant à les détruire, et le vent en dispersant et en semant la graine çà et là. Alarmé des suites que pouvait avoir cette négligence, le Conseil obligea, par son ordonnance du 20 juin de cette année, tous les propriétaires à les couper entièrement tous les ans, avant la fin du mois de juillet, tant sur leurs terres que sur les chemins qui s'y trouvaient établis, sous peine de trente sous d'amende par arpent de terre que les chardons auraient endommagé.

L'arrivée des prêtres de Saint-Sulpice à Villemarie, l'élection des premiers marguilliers avait été faite par la majorité des suffrages de tous les habitants convoqués, conformément à ce qu'on pratiquait déjà à Québec, et le petit nombre des colons qu'il y avait alors ne permettait pas d'y procéder d'une autre manière. Mais à mesure qu'il augmenta, on reconnut bientôt, dans ce mode d'élection, les difficultés presque toujours inséparables d'une assemblée nombreuse délibérante. Aussi M. de Laval ordonna-t-il en 1660 qu'à l'avenir les marguilliers de Québec seraient élus par les suffrages secrets, et à la pluralité des voix des seuls marguilliers anciens et de ceux qui seraient encore en charge. A Villemarie on continua néanmoins, pendant bien des années, à suivre le premier mode d'élection. Ainsi, dans celle qui fut faite le 6 janvier 1669, dans la salle du Séminaire, selon la coutume, nous voyons, parmi les votants, un certain nombre de simples paroissiens prendre part à la délibération aussi bien que les marguilliers eux-mêmes. Mais M. de Laval, ayant été institué évêque titulaire de Québec, voulut en 1676, que l'ordonnance, faite d'abord pour Québec, s'étendit à toutes les autres paroisses de son diocèse, ce qui a persévéré depuis. Outre les marguilliers en charge, on nommait dans quelques localités un receveur des dons qui étaient faits à l'église et des amendes que lui attribuaient les juges ou les ordonnances des autres magistrats.

VII.

Des cimetières publics.

D'après l'usage, l'église paroissiale de chaque lieu aurait dû être entretenue par les habitants, ainsi que l'établissement du cimetière et l'entretien de la clôture ordonnée par les Canons. Nous ne voyons pas cependant qu'on forçât personne à y contribuer. A Villemarie, l'assemblée des habitants, informée que les bestiaux entraient dans le cimetière, et voulant faire cesser cet abus, arrêta, dans une de ses délibérations, de le clore de pieux à coulisses sur pièces de bois ; mais au lieu d'imposer pour cela une taxe générale, elle statua que M. Frémont, Curé du lieu, ferait une quête dans tous les quartiers de la paroisse, accompagné de l'un des habitants de ce quartier. Néanmoins, chaque paroissien était obligé, par ordonnance du Conseil souverain du 13 janvier 1670, sous peine d'une amende arbitraire, d'offrir à son tour le pain béni à l'église ou à la chapelle où il était tenu de remplir le devoir Pascal.

VIII.

Droits seigneuriaux érigés en 1667.

En parlant de la formation et de l'organisation primitive des paroisses, nous ne pouvons nous dispenser de dire ici un mot du régime féodal qui obligeait tous les colons à payer pour leurs terres certaines redevances aux seigneurs. On s'était peu occupé de cet objet avant l'arrivée des

troupes ; du moins, à Villemarie, on ne commença d'exiger ces droits qu'en 1667, et encore autant que l'état des particuliers pouvait le permettre. On a vu qu'en 1661 M. de Maisonneuve avait chargé M. de Saint-André de les lever pour en employer le produit à la construction d'une chapelle, en l'honneur de la patronne de l'île, sur la montagne de Montréal. Mais les circonstances difficiles qui survinrent immédiatement empêchèrent de donner suite à cette mesure. Après plus de six ans, M. de Saint-André remit à M. de Queylus environ vingt-cinq livres produites par les droits seigneuriaux, que quelques particuliers lui avaient payés. Cette perception eût d'ailleurs été assez difficile à faire à cause de l'incertitude où l'on était encore sur les cens que chacun devait payer, la difficulté des temps précédents n'ayant pas toujours permis de donner des titres écrits, ni même de borner les terres.

IX.

Papier terrier ; titres de propriété donnés aux censitaires.

Il était cependant de l'ordre que les propriétés de chacun fussent constatées par des actes publics, tant pour prévenir les procès qu'une telle incertitude eût rendus inévitables, que pour la sécurité des particuliers qui entreprenaient sur leurs terres des défrichements ou des constructions. Il devint donc nécessaire de procéder à la confection d'un papier terrier ; et comme d'après l'usage on ne pouvait légitimement dresser ce registre que sur des lettres du Roi, M. Talon, à cause de la distance des lieux qui eût nécessité un délai trop considérable, autorisa, le 1er novembre 1666, le juge des seigneurs de Montréal à faire assigner tous les particuliers pour qu'ils eussent à déclarer les limites de leurs maisons, terres et autres propriétés qu'ils possédaient dans l'île et en produisissent les titres. On donna donc des actes écrits à ceux qui n'en avaient pas. A cette occasion, le 26 janvier suivant, mademoiselle Manco, en qualité d'administratrice de l'Hôtel-Dieu, prêta foi et hommage aux seigneurs pour les fiefs des pauvres de cette maison, et le 28 février la Supérieure des filles de Saint-Joseph remplit la même formalité pour le fief de deux cents arpents situé au Lac-aux-Loutres, attribué pour la subsistance des Religieuses. M. Talon écrivait, sur ce sujet, à Colbert : “ J'ai déjà commencé les inféodations par le Montréal, principal fief de ce pays, en lui faisant rendre foi et hommage, comme aussi en lui fournissant ses aveux et ses dénombrements.”

X.

Des cens et rentes dus aux seigneurs.

Ce régime féodal, consacré par la Coutume de Paris, devenu si odieux de nos jours, était cependant le plus propre à faciliter l'établissement d'une colonie et le plus favorable aux intérêts des particuliers. Les cens et rentes dont nous parlons ici, qu'on payait annuellement, étaient non un

revenu proportionné à la valeur des biens donnés, mais une simple reconnaissance et un signe légal du droit primitif des seigneurs sur ces mêmes biens. Ainsi, à Villemarie, on avait donné des emplacements situés dans le lieu destiné pour la ville, à charge de payer chaque année cinq sous seulement par arpent, mesure de Paris, et on donna des emplacements dans la ville même, à raison d'un liard de revenu annuel par toise. Dans toute l'île de Montréal, on taxait chaque arpent de terre à deux liards et à une demi-pinte de blé ; en sorte qu'un particulier qui recevait gratuitement cent arpents de terre n'avait d'autre impôt à payer que cinquante sous par an et cinquante pintes, c'est-à-dire un ou deux boisseaux de blé, et encore, les premières années de la concession, était-il dispensé de toute redevance, le sol étant censé ne lui rien produire avant qu'il l'eût mis en valeur. Quelquefois même le Séminaire diminuait cette taxe, quoique si modique. Ainsi l'année 1672, en concédant à André Charly, dit Saint-Ange, soixante arpents de terre au coteau Saint-Louis, près de la ville, il ne lui imposa *en consideration de ses bons et agreables services*, qu'un liard pour chaque arpent.

XI.

Des lots et ventes.

Il est vrai que les lots et ventes qui attribuaient au seigneur la douzième partie de la valeur du fonds, pouvaient devenir pour lui une source abondante de revenus ; mais si l'on considère ce droit dans son origine, rien de plus juste et de plus modéré. D'abord le seigneur était obligé de céder gratuitement le fonds de terre avec tous les arbres qui s'y trouvaient, et si le censitaire venait à donner ce même fonds ou à l'échanger pour quelque autre immeuble, ou enfin à le laisser à ses héritiers naturels ou à d'autres, dans tous ces cas le seigneur n'avait aucun droit à prétendre. Il y a, dans l'île de Montréal, des terres pour lesquelles, depuis deux siècles, il n'a jamais été payé aucun droit de mutation, ces propriétés étant passées des pères aux enfants, ou à d'autres par donation ; car le droit de lots et vente n'était dû que lorsqu'on vendait le fonds, et alors seulement il y avait obligation de donner au seigneur la douzième partie du prix. Mais ce droit ne foulait nullement le vendeur, puisque ayant reçu gratuitement la terre, il retenait pour lui les onze douzièmes du prix que lui comptait l'acquéreur. Voilà cependant ce qu'il y avait de plus onéreux dans ce régime féodal qu'on a dépeint comme injuste et tyrannique, et qu'on a aboli dans l'ancienne France, sans prévoir qu'on dût le remplacer par un autre, si exorbitant dans ses droits de mutation, qu'au bout d'un petit nombre d'années le capital de toutes les propriétés foncières passe dans la main de l'Etat.

XII.

Etat de la ville de Québec.

En donnant ses soins à la formation de bourgades et de paroisses en Canada, Louis XIV avait surtout à cœur d'accroître et de fortifier Québec, les Trois-Rivières et Villemarie. Québec dut son accroissement à la seule munificence de Louis XIV, qui y fit passer des colons à ses propres frais, avant même que la Compagnie des Cent-Associés lui eût cédé la propriété du pays. On a vu que, lorsque la Sœur Bourgeoys y aborda, en 1653, avec M. de Maisonneuve, il n'y avait encore à Québec que les bâtiments occupés par les RR. PP. Jésuites, ceux des Ursulines et ceux des Hospitalières, avec cinq ou six maisons. Dans le quartier appelé ensuite la *Basse-Ville*, on ne voyait que le magasin des PP. Jésuites et celui des Associés de Montréal; et Québec serait resté longtemps dans cet état de faiblesse, si le Roi ne se fût mis lui-même à la tête de la colonie, que la grande Compagnie semblait avoir abandonnée tout à fait. Par les envois de colons qu'il fit tous les ans, à partir de l'année 1659, il procura l'accroissement rapide de Québec; et comme la plupart de ceux qui arrivaient pour s'y fixer se livraient au commerce, et s'établissaient de préférence sur les bords du fleuve, on appela ce nouveau quartier du nom de *Basse-Ville*, pour le distinguer de celui qui était sur la hauteur, qu'on désigna alors sous le nom de *Haute-Ville*. La commodité du port et la proximité des vaisseaux invitant les marchands à construire dans ce quartier les magasins où ils gardaient et vendaient leurs marchandises, c'était à la *Basse-Ville*, dès l'année 1661, qu'avait lieu tout le commerce public, et là aussi que se trouvait une grande partie de la population de Québec (1). Au milieu de ce quartier s'élevaient les magasins de la Compagnie, flanqués de deux tourelles du côté du midi et accompagnés de deux petits pavillons du côté du nord. C'était là aussi qu'était la batterie établie par Champlain pour commander sur le fleuve.

De la Basse-Ville on montait à la Ville-Haute par un chemin tortueux pratiqué entre des rochers, et sur la droite on rencontrait le cimetière. Ce chemin, qui aboutissait à l'église paroissiale, se divisait en deux: d'un côté, il conduisait chez les Jésuites et à l'Hôpital, et, de l'autre, au Fort des sauvages et au château Saint-Louis. Le château, ou le Fort du Roi, gardé par des soldats nuit et jour, sous les ordres du Gouverneur, était de forme irrégulière, flanqué de bastions armés de pièces d'artillerie, et offrait à l'intérieur plusieurs corps de logis séparés les uns des autres. A qua-

(1) C'est ce que nous apprend M. de Laval dans son *Etat de l'Eglise* de 1661 :

"Quebecum vulgò in superiorem dividitur et inferiorem urbem. In inferiore sunt portus, vadosa navium ora, mercatorum apothecæ ubi et merces servantur et venduntur, commercium quodlibet peragitur publicum, et magnus civium numerus commoratur." *Informatio de Statu Ecclesiarum*, ibid.

rante toises de là environ, on voyait, du côté du midi, un petit jardin clos, à l'usage du Gouverneur ; et devant le château, à l'ouest, était la Place d'Armes en forme de trapèze. Sur l'un des côtés de cette place, l'on voyait un bâtiment attribué d'abord à la sénéchaussée et qui portait le nom de *Palais* ; c'était là, sans doute, qu'en 1664 le Conseil souverain tenait ses séances. De la Place d'Armes partait le grand chemin qui conduisait au Cap Rouge, et à droite et à gauche de ce chemin étaient quelques emplacements donnés à des particuliers pour y bâtir. Le Fort des Sauvages était ce réduit, dont on a parlé, qui servait d'asile aux tristes restes de la nation Huronne, formant en tout quatre-vingts âmes, en l'année 1665 (1). Il continua d'être occupé par eux jusqu'à la paix faite avec les Iroquois après l'arrivée des troupes, et ils le quittèrent alors pour se livrer à la culture des terres, comme nous l'avons raconté ailleurs. Outre les bâtiments des RR. PP. Jésuites, ceux des Religieuses Ursulines et ceux de l'Hôpital, on voyait à la Haute-Ville une maison située derrière le chevet de l'église paroissiale, où habitait M. de Laval. C'était probablement celle qu'il appelait son Séminaire, et où il faisait élever des jeunes gens qu'on pût promouvoir un jour au sacerdoce. Déjà, avant l'année 1661, il avait conféré les Ordres mineurs à un jeune Canadien, né de parents Français, et le sacerdoce à M. Henry de Bernières, venu avec lui de France. C'était au Séminaire que le prélat résidait avec ses prêtres, au nombre de huit, qui composaient tout le clergé séculier de Québec. Là était aussi l'église de Notre-Dame, en forme de croix latine, construite en pierre, et regardée dans ces commencements de la colonie comme un vaste et magnifique bâtiment. On y observait, pour la célébration du Service Divin, le cérémonial des Evêques ; et les prêtres, ainsi que les jeunes clercs élevés au Séminaire, assistaient toujours aux offices, comme aussi dix à douze enfants de chœur. En outre, les fêtes solennelles, on y chantait en musique la Messe, les Vêpres et le Salut, avec accompagnement d'un instrument à cordes et de l'orgue qui ajoutaient beaucoup à l'harmonie et à la douceur du chant (2). Après que le Roi eut repris le Canada, il

(1) "Haronica apud Canadenses Ecclesia, écrit M. de Laval, tota penè interit, si animum exceperis octoginta communi ruine superstitis, licet que Quebeci, velut in asylo vitam trahentes. Multo plures numerantur adhuc ; sed captivi partim detinerantur ab hoste omnis tum humane, tum divine fidei experte, partim ad loca, quæ tutius saluti consulerent, remotissima omnibusque impervia penetrarunt." *Archives de la Propagande*, ibid.

(2) Voici la description que M. de Laval fait de la Haute-Ville :

"In superiore urbe sunt Propugnaculum regium, cui militibusque plurimis diu nocturnè in eo vigilantibus præficitur Gubernator, Castellum ferorum hominum, Religiosa Domus et aliquot habitantium præterea. Basilica nunc ibi lapidibus constructa cernitur et magna sane et magnifica. Officium in ea divinum juxta Episcoporum ceremoniale celebratur, cui et presbyteri et clerici juniores qui in nostro Seminario Ecclesie vacant disciplinae et decem duodecimve à Choro pueri continuo assistunt. In majoribus festis Missa, Vespere et Serotinum Salve musicè cantantur, hexacordon diversum et suo numero absolutum, et organa vocibus suaviter commixta et musicum munifice hunc concertum adornant. Domitium meum in nostro elegi Seminario, necneque sunt octo Sacerdotes."

fut question de fortifier la ville de Québec, qui comptait alors soixante-dix maisons. Comme la Ville-Haute était établie sur un rocher formant une sorte de triangle, environné de deux côtés par les eaux du fleuve Saint-Laurent, on conçut le projet de la fermer par un mur d'enceinte, avec de gros bastions du côté où elle n'était pas défendue par l'élévation de son assiette et par l'eau, et de faire à ce mur trois portes pour la commodité des particuliers. On se proposait aussi de fortifier la Basse-Ville, en ajoutant à la plate-forme deux bastions avancés, d'où l'on pût battre les navires sur le fleuve Saint-Laurent. Nous possédons encore deux anciens plans de Québec, l'un dressé en 1660, l'autre, en 1664, assez semblables entre eux, (1) en 1660, on comptait huit églises dans le gouvernement de Québec : la principale ou paroissiale, sous le titre de l'Immaculée Conception ; celle des RR. PP. Jésuites, les églises des Ursulines et des Hospitalières, celle de Sillery, celle de Château-Richer, celle de Sainte-Anne-du-Petit-Cap et celle de Saint-Jean, située tout auprès de Québec. Ces deux dernières étaient construites en bois, à l'exception des fondements, et les six autres en pierre : le Château-Richer, Sainte-Anne et Saint-Jean tenaient lieu de paroisses, quoique non encore érigées canoniquement.

XIII.

Etat de la ville des Trois-Rivières.

La ville des Trois-Rivières, située sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent qu'elle dominait, était renfermée dans un carré d'environ quatre-vingts toises sur cent, mais brisé à deux de ses angles à cause des accidents du terrain. Cette enceinte formée de pieux, avec trois redoutes aux angles et plusieurs bastions, renfermaient l'église, la maison du Gouverneur et une trentaine de maisons, sans compter quelques autres qui étaient hors de l'enceinte et protégées par le moulin. Ce moulin, comme une sorte d'avant-poste, avait été construit à quarante toises sur un plateau de trente qui joignait l'enceinte, et sur ce plateau on voyait des pièces de canon et tout auprès une redoute isolée pour protéger les artilleurs, et leur servir au besoin de lieu de retraite. Dans le recensement de 1666, la population des Trois-Rivières s'éleva à quatre cent soixante et une personnes. M. Boucher, sieur de Grosbois, Gouverneur, âgé de quarante-quatre ans, était alors père de quatre fils, qui se dévouèrent pour la défense du pays : Pierre, Lambert, Ignace et Philippe. M. Le Neuf du Hérisson, âgé de soixante-cinq ans, occupait la place de lieutenant général de la juridiction, ou de Juge royal, et M. Maurice Poulain, sieur de Lafontaine, celle de procureur du Roi. Parmi les familles des Trois-Rivières, la plus considérable était alors celle de M. Jean-Baptiste Gode-

(1) On trouve ces plans et plusieurs autres dans le 3ème volume de l'*Histoire de la Colonie*, par M. l'abbé Faillon.

froy, époux de Marie Le Neuf, qui laissèrent une postérité nombreuse, dont nous aurons plusieurs fois occasion de parler : Michel Godefroy, sieur de Lintot (1), qui avait épousé, comme on l'a dit, Perrine Piccoté de Bélestre ; Louis Godefroy, dit de Normanville ; Joseph Godefroy, dit de Vieux-Pont ; Jean Amador, Godefroy de Tonnancour, Pierre Godefroy de Rochetaillade et Jean-Baptiste Godefroy.

XIV.

Etablissement de la Haute-Ville à Villemarie.

Quant à Villemarie, nous avons raconté qu'au commencement tous les habitants étaient renfermés dans le Fort, et qu'ensuite ils sortirent de là et se bâtirent des maisons proche de l'Hôpital, parallèlement à la Commune qui était située entre ces maisons et le fleuve Saint-Laurent. Comme le terrain de la Commune, protégé par les canons du Fort, pouvait devenir un jour utile au commerce, les seigneurs s'étaient réservé le droit de le reprendre, quand le bien général l'exigerait, et d'assigner alors un autre terrain pour commune. Plusieurs particuliers désirèrent, en effet, de s'y construire des maisons, et, dès que les troupes furent arrivées en Canada, d'autres colons imitèrent cet exemple. Mais depuis longtemps on avait résolu de bâtir la ville sur la hauteur qui, par sa position naturelle, pouvait faciliter avec plus d'avantage les moyens de se défendre en cas d'attaque ; et pour attirer les colons dans ce lieu, le Séminaire forma le dessein, de concert avec les habitants, d'y construire l'église paroissiale, dont celle de l'Hôpital tenait toujours lieu en attendant. Enfin, comme plusieurs particuliers avaient déjà pris des concessions de terrain sur la hauteur, pour s'y bâtir des maisons, M. Dollier de Casson, alors Supérieur du Séminaire, résolut de tracer les premières rues de la Ville-Haute, afin que, dans ces constructions, chacun suivît les alignements qui auraient été donnés. Il se transporta donc sur les lieux le 12 mars 1672, accompagné entre autres de Bénigne Basset, arpenteur et greffier de la justice, et on nous permettra de rapporter ici le détail de cette opération pour faire connaître les usages de ces premiers temps et l'origine de la Ville-Haute de Villemarie.

XV.

Premières rues de Villemarie tracées et dénommées par les seigneurs.

Sur la partie la plus élevée, il fit d'abord tracer la grande rue, qu'il appela de *Notre-Dame*, à cause de l'église, qu'on avait dessein de construire vers le milieu de cette rue, et qui, selon le premier dessein de M.

(1) Jean-Baptiste Godefroy avait porté d'abord ce nom de Lintot. Nous lisons que, le 12 décembre 1665, Jacques Beauvais, de Villemarie, dit Saint-James, promit de payer à Jean Godefroy, écuyer, sieur de Lintot, demeurant aux Trois-Rivières, cent dix livres tournois, pour prix d'un bœuf qu'il avait acheté de Louis Godefroy, sieur de Normandie, fils du dit Lintot.

Olier et de tous les Associés de Montréal, devait être dédiée à Marie, Dame de l'île et patronne des habitants. Il fit partir cette rue d'un puits, qui avait appartenu à Gabriel Le Sel dit Le Clos ou Du Clos, autrefois syndic, et la prolongea jusqu'à un petit édifice, qui servait de reposoir pour les processions du Très-Saint Sacrement, situé à l'extrémité du coteau, où l'on avait construit un moulin servant de redoute. Ce coteau, comme on l'a dit, occupait le sol de la place appelée aujourd'hui d'Halouisie. Sur chacune des deux lignes que devait suivre cette rue, Basset posa, de distance en distance, huit bornes et mit sous chacune du mâchefer, avec une estampille de plomb, marquée aux armes du Séminaire. La rue Notre-Dame, alors la plus grande de Villemarie, ne devait cependant avoir que trente pieds de largeur ; c'est que, dans ces premiers temps, où l'on se voyait dans la nécessité de clore les villes et les villages, on ménageait ainsi le terrain, pour n'avoir pas une trop grande enceinte à garder. Aussi, M. Dollicr ne donna-t-il que dix-huit ou tout au plus vingt-quatre pieds aux autres rues. Ainsi, il fixa à dix-huit pieds la largeur de la rue *Saint-Joseph*, qui devait se trouver derrière le chœur de l'Église paroissiale projetée, et comme cette rue était déjà nommée de la sorte, il se contenta d'en marquer la largeur et d'en déterminer les alignements. Il donna pareillement dix-huit pieds à une troisième rue, qu'il traça et qu'il nomma de *Saint-Pierre*, en l'honneur du Prince des Apôtres, patron de M. le baron de Fancamp, si généreux pour la fondation de Montréal. Il la fit partir de la rue Notre-Dame, et aboutir à la rue de la Commune, qu'il appela alors rue *Saint-Paul*, du nom de l'Apôtre des Gentils, patron de M. de Maisonneuve, l'instrument de la Providence dans la fondation du pays. Parallèlement à la rue Notre-Dame, il en traça une autre, qui commençait à la rue du Calvaire, et se terminait à une autre rue qu'il appela de *St. Charles*, comme nous allons le dire, et cette quatrième rue, il la nomma de *St. Jacques*, patron de M. Olier. Une cinquième rue parallèle à celle de *St. Pierre* et pareillement de dix-huit pieds de largeur, il la nomma de *St. François*, en l'honneur de son propre patron, et la fit passer le long du jardin du sieur de Saint-André, d'un côté, et du jardin du Séminaire de l'autre (1). A une autre qui partait de celle de Notre-Dame et se dirigeait vers la montagne, il donna vingt-quatre pieds de largeur, comme devant servir aux charrois ; et cette rue, il l'appela du *Calvaire*, pour attirer sur la colonie les prières d'une pieuse Communauté de Religieuses, connue sous ce nom à Angers, dont madame Dollicr de Casson, sa sœur,

(1) Dans le procès-verbal de l'établissement des premières rues de Villemarie, celle-ci est appelée simplement rue *Saint-François*, et aussi dans un plan de la ville fait avant la démolition du château : ce qui, dans ce temps surtout, signifiait *Saint-François d'Assise*. Mais, dans la suite, M. de Laval ayant mis en grand honneur le culte de saint François Xavier, Apôtre des Indes, qu'il donna pour l'un de ses patrons au Canada, appelé alors les Indes occidentales, cette rue prit insensiblement le nom de ce saint, qu'elle porte encore aujourd'hui.

était alors Prieure. Une huitième rue, qu'il fit partir de la rue Notre-Dame, en tirant vers les coteaux, il l'appela de *Saint-Lambert*, patron de M. Closse, à qui Villemarie était si redevable, et pour honorer davantage encore la mémoire de ce brave major, mort pour la défense du pays, il accorda à Elizabeth Moyen, sa veuve, un nouveau fief noble, le 27 juin de cette même année 1672. A la rue Saint-Lambert il donna vingt-quatre pieds de largeur, aussi bien qu'à celle du Calvaire, comme étant pareillement destinée aux charrois. Une neuvième rue, parallèle à celle de Saint-Joseph, et qui d'abord partait de la rue Saint-Paul, traversait celle de Notre-Dame et allait aboutir à la rue Saint-Jacques : il l'appela de *Saint Gabriel*, patron de M. Queylus et de M. Souart. Il lui donna dix-huit pieds de largeur, comme à la précédente. Enfin, la dernière rue, parallèle à celle de Saint-Gabriel, et aboutissant aussi à la rue Saint-Jacques, il la nomma de *Saint-Charles*, patron de M. Le Moyne de Longueuil, qui avait rendu tant de services au pays (1).

XVI.

Mesures prises par les seigneurs pour accélérer la construction de la Haute-Ville.

Plusieurs cependant, après avoir pris des emplacements dans le lieu destiné pour la ville, se contentèrent d'en laisser libre l'espace marqué pour les rues, sans s'empresser de bâtir ; quoique d'après leurs contrats de concession, ils y fussent obligés dans l'année même. Cette négligence excita les réclamations de ceux qui avaient déjà fait élever des bâtiments ; et sur les plaintes qu'ils adressèrent aux seigneurs de Montréal, le Supérieur du Séminaire fit publier et afficher un avertissement pour presser les retardataires. Il déclarait que si, immédiatement après les semences suivantes, ces particuliers ne faisaient apporter les matériaux nécessaires

“ pour élever leurs bâtiments, destinés, disait-il, à l'ornement et à la
 “ décoration de leur ville, et à faciliter le commerce, tant avec les habi-
 “ tants qu'avec les étrangers, les seigneurs réuniraient tous ces emplace-
 “ ments à leur domaine, et en donneraient des contrats de concession à
 “ ceux qui se présenteraient pour les demander.”

(1) Quelques propriétaires de terres que ces rues devaient traverser, ne laissèrent pas de les labourer dans leur entier comme auparavant, et même de les ensemençer, malgré le tracé que M. Dollier venait de faire, ce qui fut cause que d'autres particuliers ne purent porter sur leurs emplacements les matériaux nécessaires à la construction des maisons qu'ils voulaient y élever. Plusieurs de ceux-ci, entre autres mademoiselle Mance, M. d'Aillebonst, madame Migeon de Branssat, s'étant assemblés, adressèrent une requête à M. Dollier, dans laquelle ils lui représentèrent qu'ayant fait lui-même borner les rues, ayant donné à chacune son alignement, sa longueur, ses encoignures et son nom pour la structure et la décoration de la ville, il voulût bien leur faciliter les moyens de s'y bâtir des maisons en empêchant les particuliers de labourer et d'ensemencer aucune partie de ces rues. M. Dollier fit droit à une si juste demande, et défendit toute espèce de culture entre les lignes tracées, laissant libre à chacun de clore son emplacement de pieux ou de haies vives. Les opposants se soumièrent, avec d'autant plus de raison que ces rues, en traversant ainsi leurs terres, en augmentaient de beaucoup la valeur.

XVII.

Résolution prise par les Montréalistes de construire leur église paroissiale.

Les délais qu'éprouva la construction de l'Église paroissiale durent retarder aussi l'établissement des colons sur les lieux désignés pour la ville. Comme on était toujours en projet de bâtir cette Église, sans en venir à l'exécution, M. de Laval, dans sa visite pastorale de 1669, assembla les habitants; et le 12 mai, ils arrêtèrent qu'on l'établirait sur une terre qui avait appartenu à Jean de Saint-Père, et que les travaux commenceraient le 8 juin suivant, sous la surveillance de *Bénigne Basset*, à qui l'on donnerait, par mois, trente livres d'honoraires. Deux jours après, mademoiselle Mance, pour la sécurité des paroissiens, déclara par un acte public qu'elle les tenait quittes de l'usage qu'ils avaient eu jusqu'alors de l'Église de l'Hôpital; et de leur côté les Marguilliers déchargèrent l'Hôpital de toutes les sommes et des bois de charpente dont il pouvait être redevable envers la Fabrique: ce qui fut ainsi convenu, du consentement de M. de Laval. On apporta donc incontinent des pierres dans le lieu désigné; mais de nouvelles difficultés survinrent, et près de deux années se passèrent, sans qu'on pût convenir encore de l'emplacement que l'Église paroissiale occuperait. Celui qu'on avait choisi était audessous de la hauteur: et le Séminaire désirait de bâtir l'Église sur la hauteur même, ce qui avait déterminé M. Dollier à donner à la grande rue le nom de *Notre-Dame*, de celui de l'Église future. Les paroissiens, entrant eux-mêmes dans ces vues, s'assemblèrent le 6 juin 1672, et exposèrent que si le terrain de Jean de Saint-Père avait été choisi d'abord, ce n'était que pour la plus grande commodité des Messieurs du Séminaire, dont la maison était voisine de ce terrain; mais que, devant en faire bâtir une autre plus grande sur la hauteur, dans l'endroit désigné pour la ville, afin d'y attirer des particuliers, ces Ecclésiastiques offraient pour y construire l'Église, des terrains qu'ils y avaient achetés de Nicolas Goddé et de la femme de Jacques Le Moyne, situés derrière leur maison, et outre ces terrains la somme de mille livres tournois, durant trois années, au nom de M. de Bretonvilliers pour commencer les travaux. Ces propositions ayant été agréées, on s'assembla de nouveau le 19 juin suivant, et on convint que François Bailli, maître maçon, aurait la conduite du bâtiment; qu'on lui donnerait un écu tous les jours qu'il travaillerait, et en outre trente livres par mois, tant que durerait l'ouvrage. Le lendemain, M. Dollier donna en effet le terrain nécessaire à l'Église; il en fit tracer le contour, et le 21 on commença à creuser les fondements. Enfin le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, à l'issue des Vêpres, on se rendit processionnellement au lieu désigné, et M. Dollier y planta la croix, au milieu d'un grand concours de peuple.

XVIII.

Construction de l'Eglise paroissiale de Villemarie.

Le lendemain de ce jour, 30 juin, après la grande Messe, on se rendit de nouveau en procession, avec le même concours que la veille, et on posa cinq premières pierres portant chacune cette inscription gravée sur une plaque de plomb : " A Dieu très-bon, très-grand, et à la bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de la Purification : "

D. O. M.

et

BEATÆ MARIE VIRGINI, SUB TITULO PURIFICATIONIS.

Si l'on donna pour vocable à l'Eglise le mystère de la Purification, c'est qu'à pareil jour, comme on l'a raconté, M. Olier et M. de la Dauversière avaient reçu les premières vues de leur vocation, pour travailler à l'établissement de Villemarie ; et que cette fête avait toujours été, à cause de cela, l'objet d'une singulière dévotion pour tous les Associés de Montréal, qui même avaient obtenu pour eux-mêmes et pour les colons que le Souverain Pontife y attachât une indulgence plénière. Chacune de ces cinq premières pierres était accompagnée des armoiries de la personne qui devait la poser. La première fut placée, au milieu du rond-point, par M. Daniel de Remy, seigneur de Courcelles, Gouverneur général du Canada. La deuxième pierre devait être posée par M. Jean Talon, intendant dont les noms avaient été gravés d'avance ; mais, n'ayant pu se rendre ce jour-là à Villemarie, il fut remplacé dans la cérémonie par Philippe de Carion, lieutenant de M. de La Motte-Saint-Paul. La troisième pierre fut posée par M. François-Marie Pérot, chevalier, seigneur de Sainte-Geneviève, Gouverneur de l'île de Montréal ; la quatrième, par M. Dollier de Casson, au nom de M. de Bretonvilliers ; la cinquième enfin, par mademoiselle Mance. Comme chacun désirait vivement de voir l'Eglise bientôt achevée, divers particuliers s'imposèrent volontairement des cotisations, pour y contribuer, les uns en argent, d'autres en matériaux, d'autres en journées de travail ; et les prêtres du Séminaire résolurent même de démolir le château ou le Fort de Villemarie, qui tombait en ruines, pour en employer les bois et les pierres à la nouvelle construction.

XIX.

Démolition du fort ou du château de Villemarie.

Ils en écrivirent à M. de Bretonvilliers, pour lui demander son agrément ; mais, impatient de voir le bâtiment de l'Eglise avancer rapidement, ils démolirent le château, sans attendre sa réponse, qu'ils ne pouvaient guère recevoir alors qu'au bout d'un an. Quand M. de Bretonvilliers eut appris cette résolution, il ne put s'empêcher de la blâmer, et leur écrivit :

“ Si le château, que vous avez pris la résolution d'abattre, n'était point encore démoli, il ne faudrait pas y toucher, pour ne pas nous exposer dans la suite à de mauvaises affaires ; ce sont des coups qui peuvent avoir plus de suite que vous ne pensez.” Mais l'année suivante, ayant appris que le château était démoli, il leur écrivit : “ L'année passée vous résolûtes d'abattre le château de Montréal, et actuellement vous l'avez abattu. Rien ne pressait : vous pouviez attendre là-dessus notre réponse ; et cela pourra bien nous faire de la peine un jour.” En effet, quoique les seigneurs sem-
blassent être en droit de démolir cet édifice, qui était leur propriété particulière, les officiers du Roi improuvèrent cette démolition, et défendirent verbalement de continuer d'enlever les pierres : “ Bien que la défense qu'on nous a faite ne soit que de parole,” écrivait sur ce sujet le Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice de Paris, “ il faut obéir, de peur qu'on ne relève la faute que l'on a faite en abattant le château, et qu'on ne nous en fasse une affaire. Il ne faut point donner lieu à renouveler la défense cette année. Il vaut mieux attendre que les esprits soient calmés et qu'on puisse le faire plus doucement.” On se conforma ponctuellement à cette recommandation ; car ce ne fut qu'en 1682 ou 1683 qu'on acheva de démolir ce qui restait des anciens bastions de pierre, et des bâtimens de bois du château de Villemarie. Mais comme les cotisations des particuliers ne suffisaient pas pour continuer les travaux de l'Eglise, et que chacun désirait ardemment les voir avancer : on tint, après la démolition du château, une assemblée de paroisse, le 26 janvier 1676, dont la conclusion fut de faire dans l'île une quête, qui rapporta deux mille sept cents livres ; et enfin, quoique M. de Souart se fût engagé à fournir le bois nécessaire, tous ces secours ne suffirent pas, et l'ouvrage traîna encore plusieurs années.

Demonstration Nationale de Foi et d'Espérance de la France

ENVERS NOTRE-DAME DE LOURDES 5, 6, 7 ET 8 OCTOBRE. [1]

La France a manifesté son espérance et sa foi. Elle est venue à la Grotte de Lourdes, par une supplication éclatante et universelle, accomplir un des actes les plus significatifs et des plus beaux de son histoire religieuse. Vaincue, démembrée et dépouillée, tremblante pour son lendemain, sentant qu'elle ne peut être sauvée que par Dieu, elle est venue protester de sa confiance en Celle qui, daignant apparaître sur notre terre et dans cette humble grotte, il y a quatorze ans, y a établi un foyer de prières, de consolation, d'espérance, une source de bienfaits, de merveilles sans nombre, et comme tous les trésors de son Immaculée Conception.

Inspirée par un prêtre, entraînée par la piété patriotique de ses Dames, notre France toute entière, par ses délégués, est venue s'agenouiller devant le rocher consacré. On a vu là accourir de tous les horizons de la Patrie, les âmes les plus nobles, les plus dévouées et les plus pieuses, chacune déléguée de milliers d'autres âmes, présentes par elles, s'y assembler le même jour, dans une seule et même pensée, par une entreprise commune et bien organisée. Spectacle unique dans l'histoire, la France en un seul lieu priant pour elle-même ! — Et dans ce spectacle inconnu, autre spectacle deux fois inouï : on a vu à Lourdes les étendards des antiques sanctuaires des villes et des paroisses lointaines, c'est-à-dire les paroisses, les villes, les sanctuaires mêmes venant faire hommage à ce sanctuaire né d'hier, déjà aussi illustre, aussi cher, et aussi favorisé de grâces que les plus anciens.

Les préludes de cet événement avaient tenu le pays en haleine. Amis et ennemis comprenaient qu'il devait être caractéristique et important pour l'heure présente ; et tous avec des craintes et des espérances diverses pressentaient qu'il devait influer sur les destinées de la France et du monde. Il ne s'est pas trouvé d'indifférents en face de cet acte nouveau, hardi dans son initiative, immense dans ses proportions, saint dans son but, s'imposant par son intention au zèle des bons, et digne du moins du respect de tous ceux qui ne haïssent pas la France.

Aussi les journaux de tous les camps avaient envoyé des correspondants à Notre-Dame de Lourdes ; il y en avait même pour le compte de trois grandes feuilles quotidiennes d'Angleterre. La France, et nous pouvons dire, le monde catholique liront avec bonheur le récit de ces fêtes ; aussi quoique déjà, dans notre dernière livraison, nous ayons reproduit le

[1] Extrait des "Annales de N.-D. de Lourdes," d'une "Chronique Religieuse" et du "Rosier de Marie."

rapport si intéressant de M. L. Cazaux, nous nous faisons un plaisir de consigner ici les détails de cette imposante Manifestation racontés par les *Annales* même de *Notre-Dame de Lourdes*.

JOURNÉE DU SAMEDI, 5 OCTOBRE.

La fête ne devait commencer que l'après-midi. Le bon Dieu l'inaugura lui-même le matin.

Des pluies torrentielles qui avaient arrêté les préparatifs, un froid pénible, la persistance de nuages gris et chargés, tout annonçait jusque dans la nuit de la veille un temps affreux. Que pourraient être ces fêtes ? que deviendrait la foule sans abri ? Dès l'aurore du samedi, le ciel était paisible, il se rasséréna lentement et donna un jour des plus agréables. Ce fut un soulagement immense et un gage d'espoir pour la grande prière.

Trois pèlerinages arrivèrent en procession dans la matinée ; le canton de Montastruc, du diocèse de Toulouse ; de Clermont-Ferrand, en Auvergne, enfin de Poitiers et Niort, avec 150 prêtres. A deux heures, on se réunit devant la Grotte pour réciter la première partie du Saint-Rosaire. Tout l'espace compris entre la Grotte et le Gave était rempli d'une foule compacte qui refluaît au loin, à droite et à gauche. Dire le recueillement, la piété de ces masses, debout ou agenouillées sur la terre humide, c'est impossible. Quant à l'effet produit par la récitation, à haute voix, des prières du Rosaire, il était ravissant. A quelques mots prononcés alors par un missionnaire, des larmes coulèrent. Deux pensées, deux apparitions, deux amours, s'emparèrent alors de toutes les âmes pour ne plus les lâcher : *Marie* et la *France*. Un prêtre expliquait chaque mystère, la foule murmurait ensuite la dizaine des *A e Maria*, puis un chœur bien choisi et bien préparé chantait trois fois : *Regnia sine labe originali concepta, ora pro nobis*.

Quand ces prières furent terminées, une procession se forma. La foule était déjà trop grande pour tenir toute entière dans la chapelle. Un autel avait été dressé dans la prairie du Châlet. (1) C'est de ce côté que le cortège sacerdotal, déjà nombreux, conduisit Nos Seigneurs les Evêques. Monseigneur de Tarbes entonna l'office. Les faux-bourbons et un pieux unisson continuèrent alternativement.

Ces chants en ce lieu, c'était assez déjà pour émouvoir les âmes et leur donner le sens d'une douce et fortifiante pensée. Les voix se répandaient

[1] Dans un coin de cette prairie, M. Henri Lasserre, le célèbre auteur de "l'Histoire de Notre Dame de Lourdes," a fait construire à ses frais une toiture en chaume, circulaire, et soutenue par des colonnes de bois fort solides. Sous cet abri, les pèlerins qui arrivent là, apportent leurs provisions, peuvent prendre commodément leur repas sur des tables de marbre au nombre de plus de 500 à la fois. Au centre s'élève la statue de Notre Dame de Lourdes sur un piédestal rustique. Honneur et reconnaissance à l'habile et religieux écrivain.

et montaient dans l'espace. Le ciel voilé d'une teinte blanchissante au-dessus des têtes, roulait vers les montagnes de vastes nuages. Les montagnes sombres appuyaient à l'horizon cette voûte de vapeurs légères, leurs pentes s'abaissaient vers l'assemblée comme un gigantesque amphithéâtre. A l'ouest, entre deux chaînes, une percée claire laissait voir du ciel à portée de vue; c'était la direction de la Grotte. Sur l'azur indécis, la flèche de la chapelle dessinait sa fine pyramide, qui plus svelte que le plus hardi peuplier, s'élançait vers le ciel comme la prière de la France et de la Vierge Immaculée. En face, à l'est, l'antique château-fort semblait regarder de sa vieille et haute tour, comme un représentant des âges passés. La prairie immense étendait entre le Gave et le canal la verdure si vive des pâturages pyrénéens; et une ceinture de peupliers et d'autres arbres formait la clôture de ce chœur charmant. Au centre de ces magnificences de la nature, une estrade très haute soutenait l'autel, entouré de branches vertes, ombragé de guirlandes et d'oriflammes qui balançaient au souffle de l'air les couleurs de la Vierge Immaculée. Les mitres brillaient sur l'estrade; en bas, les surplis blancs tranchaient sur la foule; l'assemblée des âmes chantait; on ne voyait pas le Gave; mais, caché derrière le feuillage, il accompagnait les voix comme un orgue puissant; et, quand les chœurs se taisaient, on l'entendait frémir d'un murmure solennel. Et tout montait vers Dieu et on sentait le ciel tout près.

* *
*

Le R. P. Chocarne, [1] de l'ordre des Frères Prêcheurs, prit place sur le bord de l'estrade d'où il dominait de haut toutes les têtes.

Il raconta d'abord qu'un prêtre (c'était son propre frère, curé de St. Nicolas de Beaune, au diocèse de Dijon,) célébrant à la chapelle de Lourdes, avait reçu à l'autel même, l'inspiration de cette *Manifestation* de la France; que cette pensée, recueillie par de nobles Dames de Paris et des Départements, était providentiellement arrivée à la réalisation que nous avons tous sous les yeux. Quelques chaudes paroles rendirent bien vite le prédicateur maître des esprits.

Il développa largement cette pensée: la Démonstration présente est un fait unique et grand,—par son mode d'exécution; — par ses motifs; — par ses enseignements.

“ Rien de tel ne s'était fait encore. Il fallait pour un pèlerinage lointain et immense les grandes découvertes de l'industrie moderne; jamais on ne s'était organisé dans une pensée nationale et unique.

“ Les motifs de la Démonstration sont le mal et le bien de la société.

(1) En 1870, le R. P. Chocarne, disciple de St. Dominique, ami, enfant et admirateur du célèbre R. P. Lacordaire dont il a écrit la vie, prêcha la Neuvaine de St. Francois-Xavier dans l'église paroissiale de Montréal.

Le dix-huitième siècle, niant l'autorité de Dieu, aboutit par la logique des scélérats à 93 et à 1871. La guerre civile nous a montré la profondeur du ravage social existant dans l'Etat sans Dieu, dans l'enseignement sans Dieu, dans la famille sans Dieu, chez l'homme, la femme et jusque chez l'enfant que la commune a mis en scène. Le bien aussi est immense et ses progrès encouragent. Le Souverain Pontife est admirablement obéi et aimé; nos églises ne suffisent plus; nous avons une puissante activité de bonnes œuvres... La Démonstration présente est le résultat de ce mal et de ce bien; elle réagit contre le mal et étend le bien.

“ L'enseignement qui en résulte, c'est qu'il faut combattre la peur et l'indifférence.”

Une heure entière, les pieds dans la prairie détremnée, on demeura subjugué par cette mâle éloquence. La diction était distinguée, le geste noble et hardi, la conviction palpitante, la voix métallique, vibrante et infatigable. Ces vues historiques et sociales excitaient le plus haut intérêt. L'orateur ne laissa pas un instant flotter l'attention de l'auditoire. Vers la fin, ayant dit qu'il faut vouloir, que Notre Seigneur demandait aux malades qu'il s'apprêtait à guérir : “ Croyez-vous ? voulez-vous ? ” “ *vis sanus fieri ?* ” il nous pressa si vivement de cette question, “ Et vous, voulez-vous être sauvés ? ” que sans y penser, nos voix lui répondirent : “ Oui ! oui ! oui, tous ! ” Il y eut des acclamations quand il cessa de parler.

Le Salut du St. Sacrement suivit. Le clergé accompagna les Evêques au Châlet de Mgr. de Tarbes; la foule s'attacha à leurs pas. Du haut du perron, les cinq prélats chantèrent ensemble leur bénédiction : c'était une grande et douce scène.

A sept heures et demie du soir, on revint devant la Grotte pour réciter la seconde moitié du Rosaire. La galerie de la chapelle était dessinée par un long cordon de lumières; des lanternes vénitiennes de couleurs variées étaient suspendues à des cordes qu'on avait tendus d'un arbre à l'autre, et qui se croisaient transversalement sur plusieurs points, depuis la maison des PP. Missionnaires jusqu'au Gave et en face de la Grotte. Les cavités de la Grotte elle-même, étaient resplendissantes. Outre cela, des centaines de fidèles tenaient des cierges allumés, le coup d'œil était magnifique.

Un chœur de jeunes filles portant des cierges descendait en chantant par le chemin dit des *Lacets*; la foule qui stationnait silencieusement devant la Grotte commençait à répondre à ces chants et l'émotion gagnait tous les cœurs. Le temps s'était couvert et la pluie recommença. Beaucoup restèrent jusqu'à minuit, priant et chantant, malgré la pluie fine, il est vrai, mais très-froide. On voulait prier. Quoi donc ! Ne s'agit-il pas de sauver la France ? Et cette place de la Grotte, où la Vierge a fait dire le chapelet à Bernadette, est si bonne !

JOURNÉE DU DIMANCHE, 6 OCTOBRE.

C'était la grande journée. Pour le Clergé, elle commença à minuit ; des messes furent célébrées sans interruption sur trente-deux autels, dont quelques-uns soudainement improvisés, de minuit à une heure de l'après-midi ; et plusieurs prêtres, désespérant d'avoir leur tour, ou trop fatigués, prirent rang parmi les fidèles, pour recevoir avec eux et parmi eux la sainte communion. On entendait la sainte messe et l'on communiait sur l'esplanade au devant de l'église, dans la Crypte, à la Grotte. A huit heures, les Evêques célébraient à la chapelle supérieure, réservée aux délégués, à la crypte, sur l'esplanade, à la Grotte, où Mgr. l'Evêque de Montauban raconta dans une touchante homélie, les victoires de la Vierge du Rosaire, et engagea ses auditeurs émus, à saisir l'arme invincible de la prière, pour assurer le triomphe de la France et de l'Eglise.

A dix heures, dans une marche très-solennelle, les ecclésiastiques conduisirent les Evêques à l'autel de la prairie pour la messe Pontificale, que célébra Mgr. de La Bouillerie, évêque de Carcassonne. Le chant fut imposant au-delà de tout ce qu'on peut dire. Des centaines de voix répondaient au lutrin, par ces larges et puissantes mélodies des messes du plain-chant. Le corps de musique instrumentale de la ville de Lourdes fit entendre par intervalles, de brillantes symphonies.

Mgr. de Tarbes prononça l'homélie. Il commença par se justifier de parler. "Evêque de Lourdes, s'écria-t-il, il ne pouvait garder le silence en ce jour ; tout aurait protesté contre lui." Il disait vrai. Cette bouche ne devait point se taire : elle fut éloquente et ses accents pénétrés et profondément pieux produisirent la plus grande édification.

Sa Grandeur commenta l'oraison de la messe du Rosaire, où l'Eglise, rappelant que Dieu a sauvé le monde par la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, demande à Dieu qu'en méditant, sur le Rosaire de la Vierge, ces mystères sacrés, nous en recueillons un fruit d'imitation et de gloire éternelle.

La parole épiscopale descendait dans les âmes comme la rosée du ciel. Facile, suivie de tous, elle s'illuminait souvent de traits brillants. "Jésus-Christ nous a laissé le patrimoine des larmes.— C'est la coupe de famille où, tour-à-tour, nous devons tremper nos lèvres." L'onction et la lumière arrivaient ensemble dans cette prédication vraiment évangélique. On admirait, mais surtout on se sentait éclairé, et attiré au bien. Le Prélat finit par un mouvement de grande foi et d'une saisissante énergie. "On a dit : l'homme s'agite, et Dieu le mène. C'est vrai. Eh ! bien ; Dieu ne s'agite pas sans doute, mais en un sens l'homme le mène.

"Oui, l'homme mène Dieu par la prière ! car, comme Jésus-Christ s'y est engagé, la prière fait vouloir à Dieu ce que l'homme désire et qu'il lui demande. Nous pouvons donc, pour ainsi, dire forcer Dieu par la prière à sauver notre France. Prions !! . . ."

Cette parole dite avec tant de conviction ne tomba pas à terre. On oubliera des périodes retentissantes : mais ceux qui ont entendu cet accent se souviendront de prier.

La grand'messe terminée, on lut la formule annonçant la bénédiction papale, envoyée par le Souverain Pontife. L'Evêque de Tarbes la donna solennellement. Ce fut une minute recueillie et solennelle. Dans un silence profond, l'assemblée agenouillée sur l'herbe, croyait sentir la main même de Pie IX passer sur elle, et lui verser les trésors de son cœur, avec les miséricordes de Dieu.

Le cortège des Evêques gagna la résidence de Mgr. de Tarbes à travers les rangs prosternés des fidèles, avides de contempler leurs visages. Avant d'entrer, les Prélats rangés en demi-cercle dans la prairie, donnèrent encore ensemble leur bénédiction à la multitude immense, qui les contemplait de tous les alentours.

* *
* *
* *

Il était plus de midi. Tout s'empressait pour la *Démonstration* qui devait donner son caractère historique et sa gloire sans pareille au pèlerinage. Les bourgs et les villes des environs grossissaient l'essaim déjà immense des étrangers, dans les rues de la ville et près de la Grotte. Les délégués des sanctuaires, communautés et paroisses, se cherchaient pour aller se ranger derrière leur bannière, dans l'église de la ville, et de là se diriger processionnellement vers la Grotte.

Le Ciel, doucement voilé devenait de plus en plus riant ; l'azur et le soleil, derrière une dernière gaze de nuées, se disposaient à entrer dans la fête ; et l'on sentait que les anges de Dieu et la Vierge Marie allaient en être aussi.

Deux heures... C'était le moment attendu. On ne peut rien se figurer de plus imposant. Ceux qui prenaient part à cette démonstration n'étaient pas rangés deux à deux comme dans nos processions ordinaires ; ils étaient par groupes derrière les Bannières de leur diocèse et, pourtant, à dernière sortait à peine de la ville que les premières arrivaient à l'autel dressé au fond de la prairie — à près d'une demie lieue de distance. Les spectateurs étaient bien plus nombreux encore. Les haies humaines étaient debout le long des routes ; des groupes s'étalaient aux pentes des collines et couronnaient les sommets, des deux côtés du Gave.

Il n'y avait pas un tertre, pas un rocher qui n'en fut couvert. Tous les cœurs se tournaient palpitants vers la ville, d'où venait la procession des bannières.

Il y avait une différence entre la procession des bannières et nos processions ordinaires, c'est que tout le monde chantait sur toute la ligne. Là, le *Magnificat*, plus loin les litanies de la sainte Vierge, un hymne — arrivaient des chemins de Lourdes vers la Grotte. Là des cantiques composés pour la

circonstance, s'élançaient des hauteurs où est assise la Chapelle et descendaient vers la ville. Non, s'écrie notre Chroniqueur auquel nous avons fait plusieurs emprunts, non, je ne saurais dire quelle émotion m'a saisie, quand j'ai entendu ce beau refrain : “*Vois à tes pieds la France qui t'implore,*” chanté par les voix mâles de ces montagnards.

Les neuf Evêques présents à Lourdes s'étaient réunis à la Chapelle avec un nombreux clergé. Ils en descendaient dans la majesté de leurs ornements sacrés pour recevoir, à l'entrée de la prairie, les députations des divers diocèses qui venaient offrir leurs bannières à Notre-Dame de Lourdes. Ils assistèrent au défilé. La bannière du Comité allait en tête. Sur les bannières suivantes on lisait : METZ, LORRAINE, — ALSACE ; l'une était noire, une autre portait un crêpe ; elles s'inclinèrent trois fois devant les Prélats. Ces noms passaient de bouche en bouche ; une émotion électrique saisissant la foule ; des cris sympathiques éclatèrent au milieu des applaudissements. De nombreuses voix, parties du long balcon de l'hôtel de la Grotte, font entendre les cris : “Vive l'Alsace ! Vive la Lorraine ! D'autres groupes répondent : “Vive la France ! Vive l'Eglise !”

“Arrêtez ! s'écrie une dame d'une voix assez forte.”

“Arrêtez ! tous les vivats sont aujourd'hui pour la sainte Vierge.”

Cette simple réflexion suffit pour comprimer un mouvement qui eût pu transformer cette belle Démonstration, et donner prétexte à quelque désordre. Le défilé continua, défilé de magnificence et de grâces pieuses : draps d'or ou d'argent, soies éclatantes, broderies riches et distinguées, Madones peintes, armoiries antiques, ingénieuses, devises chrétiennes et attendrissantes, souvent le nom de la France . . . Dans un chemin d'honneur bordé par les fidèles en admiration, les étendards passaient, passaient ; tous disaient dans leurs exergues d'or : NOTRE-DAME DES VICTOIRES à Notre-Dame de Lourdes ; NOTRE-DAME DE CHARTRES à NOTRE-DAME DE LOURDES ; NOTRE-DAME DE FOURVIERES à Notre-Dame de Lourdes ; NOTRE-DAME DE LA GARDE à NOTRE-DAME DE LOURDES, et ainsi de tous les sanctuaires illustrés, des noms de toutes les provinces de France et de tous ses âges . . . — C'étaient des prêtres qui portaient les bannières, c'étaient des moines, c'étaient de nobles Dames, c'étaient des hommes du monde, c'étaient des femmes du peuple. On admirait, on applaudissait ; il y avait dans la foule un ravissement universel. Les indifférents se laissaient gagner sans y penser. — La bannière de Lille était un monument. Dans cette tenture immense de drap d'argent, s'épanouit au milieu une immense rose brodée en soie, au sein de laquelle repose la Vierge, Rose mystique. Trois fortes hampes soutenaient l'étendard et six hommes vigoureux n'étaient point trop pour la porter.

Les bannières mirent plus d'une heure et demie à se réunir devant l'autel. Quand, massées et debout, elles furent toutes là, formant une

forêt brillante, le soleil darda tout-à-coup sur elles ses plus purs rayons et les fit resplendir.

Mgr. l'Evêque de Tarbes les bénit solennellement.

Bientôt, Mgr l'Archevêque d'Auch se tourna pour parler. Sa personne auguste apparut dans une encadrement magnifique. Derrière lui, dressées sur l'autel, la bannière du Comité, celles de la Lorraine et de l'Alsace, et celle de Lille, formaient à l'autel un rétable flottant et étincelant d'or. On croyait voir dans ce fond l'image de la France en deuil, souriant vers le ciel à l'espérance. Auprès du Prélat, la couronne des têtes vénérables des Evêques ; à droite et à gauche, le double massif des étendards ; au pied de l'estrade, un vaste groupe de prêtres en habit de chœur ; tout autour et au loin, la foule compacte, des milliers et des milliers d'âmes silencieuses, émues déjà, avides encore, qui attendaient qu'on les aidât à parler ; au-delà, dans une vaste prairie, des allants et des venants désespérant d'entendre ; au premier horizon, des groupes qui ne se rassasiaient pas de regarder des hauteurs, au-dessus les lignes harmonieuses des montagnes dessinées dans l'azur ; plus haut et en face le ciel bleu, et le soleil radieux et à peine tiède . . .

La voix du Pontife se fait entendre. Ses premiers mots nous saisissent. Il montre le paysage, la plaine immense de la prairie, le Gave, les collines, les frontières d'Espagne, la Grotte, le ciel . . . et au milieu, au pied de l'autel, la France. Il demande qu'on s'abstienne d'applaudissements et d'exclamations qui ne conviennent point à la majesté des choses saintes, ni au caractère suppliant de la manifestation. " N'applaudissez pas, pleurez ! " Il nous exhorte à supporter en toute dignité et patience les traitements des méchants, disant que c'est le devoir, que " nous sommes faits pour cela, " selon l'Ecriture ; que nous n'avons pas le droit de renier ainsi Jésus-crucifié et ses martyrs.

Il expliqua ensuite l'*Ave Maria* avec la science et le cœur tout ensemble. Cet homme est arrivé à l'amour dans la science ; toute lumière théologique l'embrâse. Mais je crois que si on peut rappeler avec édification ses pensées, on ne pourra guère renouveler les impressions que celles-ci produiront. Lui-même les effaça avant de se taire. Il nous fit trop pleurer pour qu'on se souvienne d'autre chose.

Arrivé à ces mots : " priez pour nous, pauvres pécheurs, " il se mit à implorer pitié pour lui-même ; il s'accusa lui, le saint Evêque, des maux de la France. Sa parole était si sincère, ses larmes si vraies, son accent si poignant, que l'attendrissement s'empara des cœurs. On commença à pleurer avec lui. Puis il se mit à prier Marie pour cette France agonisante . . . On ne peut imaginer ce qu'il y avait de tendresse et de supplication sur ses lèvres quand tout frémissant de sa douleur, l'œil au ciel, il répétait : " O Marie ! . . . priez pour la France . . . maintenant ! maintenant ! . . . "

Il supplia longtemps pour l'Alsace et la Lorraine, et nous pleurions plus amèrement . . . " Maintenant ! . . . " Il rappelait d'aut

découvrait de nouveaux abîmes... "Maintenant et à l'heure de notre mort!... Pas à la mort de la France! s'écria-t-il; il ne faut pas, il ne se peut pas qu'elle meure!" et au milieu des soupirs et des pleurs qui coulaient toujours, il demanda résurrection et vie pour la France bénie de Dieu.

Il est difficile de déterminer combien de temps il tint dans les larmes tous ceux de l'assemblée qui pouvaient l'entendre, femmes, hommes du monde, prêtres. Nous croyons que dans l'histoire de la parole humaine, il y a peu de circonstances où l'émotion ait été si profonde et surtout si prolongée.

Je me disais : Oh ! que ces Evêques aiment la France ! On n'aime ainsi qu'une fille. Les Evêques furent les créateurs, les pères de la France. Ils le sont encore. Ils sauveront la pauvre humiliée.—Et nous l'aimions tous alors, la France. Nous aurions voulu le crier ; mais il valait mieux pleurer et prier.

* *

Après ces larmes, Mgr. l'Archevêque d'Auch prononça au nom de la France la prière suivante de la *Manifestation*, où la France, par ses délégués disait à la Vierge, qu'elle est à ses pieds pleine de foi et d'espérance, lui promettant de redevenir le peuple très chrétien, la fille aînée de l'Eglise :

PRIERE DE LA FRANCE A L'IMMACULEE CONCEPTION DE LOURDES, PRONONCEE LE 6 OCTOBRE.

O Marie, Vierge Immaculée, Notre-Dame de Lourdes, vous voyez à vos pieds tous vos enfants.

Nous sommes venus, envoyés de tous les départements de notre France, vous rappeler que notre peuple est votre peuple, et qu'obéissant à votre voix, il veut de nouveau vous dire qu'en vous est sa foi et son espérance.

Nous venons vous remercier de vos apparitions miraculeuses, nous venons vous demander de nous ramener à votre cher Fils Notre Seigneur ; nous venons pour que vous obteniez pour la France pardon et miséricorde.

Nous promettons de redevenir chrétiens, nous voulons faire réparation publique et solennelle des outrages qui sont faits à la divinité de notre bien-aimé Sauveur Jésus-Christ ; nous attestons la foi de notre France, nous avons confiance ! Donnez-nous la charité et nous vivrons, effacez les douleurs de notre patrie ; refaites la France en nous rendant nos malheureux frères. Elle est toujours la fille aînée de l'Eglise, elle croit, elle aime, elle prie et vous êtes sa Reine ! elle est sûre de son salut, et de redevenir par vous la vieille et puissante nation catholique.

Amen. Amen.

Puis les huit Evêques occupèrent en demi-cercle toute la largeur de

l'estrade et chantèrent ensemble leur bénédiction solennelle. La majesté de l'Épiscopat catholique apparut à l'assemblée quand, au *Benedicat vos*, chanté ensemble, une main sur la crosse, ces huit mains consacrées se levèrent à la fois vers le ciel et s'étendirent sur les têtes inclinées, pour les bénir du signe de la Croix.

Le salut du St. Sacrement achevé, les Prélats traversèrent la prairie pour aller déposer leurs insignes dans les appartements de Mgr. de Tarbes. Les bannières les suivirent quelque temps le long du Gave, puis tout d'un coup abandonnant cette ligne, elles se dirigèrent vers l'entrée de la prairie, du côté du midi. Trois minutes après, la vallée offrait le plus beau spectacle de la journée. Sur l'immense circonférence verte que dessine le feuillage des arbres le long de l'eau, les 252 bannières formaient un demi-cercle glorieux et l'œil embrassait d'un seul regard cette couronne que la France allait porter à Marie. L'aspect était si nouveau, qu'on croyait n'avoir rien vu encore.

Les bannières quittèrent la prairie, gagnèrent lentement par la grande voie ; la pente qui conduit à la chapelle ; firent par la galerie le tour de l'édifice, ceignant un instant de leur splendeur comme une fiancée, cette chapelle que Marie a voulu avoir là ; montèrent le perron, une à une, entrèrent dans le Sanctuaire et se posèrent le long des murs de l'enceinte sacrée qui resplendissait de feux. C'était en toute vérité, la procession de tous les âges de la France, depuis Chartres jusqu'à Pontmain, depuis les temps qui avaient précédé Marie vivante (1) jusqu'à la Vierge vivant de notre agonie de 1871 ; la procession des *ANGES* de tous ces foyers de lumière, d'espoir, d'amour, fondés et multipliés çà et là par Marie, sur la terre de France ; procession des âges et des lieux venant reconnaître la gloire ancienne et nouvelle de l'Immaculée Conception, au sanctuaire de Lourdes ; procession de toutes les prières de la Patrie s'avancant comme une armée pour conquérir par Marie Immaculée, le salut de la France et de l'Église, procession, observe le rédacteur d'une chronique religieuse, qui n'a pas d'analogue dans les annales de l'Église ; à quoi il ajoute : je ne puis poser la plume sans mentionner la réflexion consolante que j'ai entendue à côté de moi. Quelqu'un faisait remarquer, avec une certaine tristesse, que la journée n'avait été signalée par aucune guérison miraculeuse. Il n'y a rien là d'étonnant, lui répliqua une dame. Nous ne sommes pas venus demander la guérison de tel ou tel infirme ; nous sommes venus demander, comme l'a dit hier le Père Chocarne, la guérison d'un grand malade, la guérison de la France. Puisque la Sainte Vierge n'a guéri aucun infirme, c'est qu'elle se dispose à guérir la France.

[1] On sait que l'inscription antique, fameuse dans l'église de Chartres, est celle des anciens Druides du pays Chartrain, avant l'ère chrétienne : " *Virgini parituræ*, à la future Vierge Mère " : l'une entr'autres des vérités révélées que les payens avaient dû recevoir ou par la connaissance des Écritures, ou par Tradition, et qui remonte à l'oracle du prophète Isaïe : " *Ecce Virgo concipiet et pariet.*"

On ferait des volumes avec les acclamations, les cris d'admiration et de bonheur que répéta chacun des bienheureux témoins de ces grandes choses.

On revint à la ville, ou l'on se répandit aux alentours de la Grotte.

C'était assez pour une année, assez pour une vie d'homme, pour un siècle peut être ! Ce ne fut point assez pour ce jour.

* *
*

La nuit aussi devait être à Marie et à la France.

Les alentours de la roche sainte étaient encore décorés de lanternes de couleur. La galerie extérieure de la chapelle se dessinait dans une double ligne de feu.

A sept heures et demie, l'esplanade de la Grotte était transfigurée. Vous auriez dit le firmament en une de ses nuits les plus étoilées. Des milliers de cierges étincelaient dans la main de milliers de pèlerins ; ces flammes étaient chacune une prière, et la prière brûlait plus vivement dans les cœurs. La France était là encore. Les pèlerins la présentaient aux sourires de la Vierge élémente, et pour la France ils récitaient tout d'une voix le Saint Rosaire. Le murmure de l'*Ave Maria* couvrait le bruit du Gave.

On chanta encore, et enfin cierges et pèlerins s'ébranlèrent.

Ils se mirent à monter les chemins tracés dans la verdure à l'ouest de la Grotte. Ils montaient. Les plus grandes images ne le sont pas trop pour aider à peindre ces choses dans leur réalité. C'était comme si la *Voie lactée*, animant ses feux, se prenait à marcher d'un mouvement visible dans la plaine du ciel.

La colonne des pèlerins atteignit le haut de la pente. A ce moment et tant que dura cette course lumineuse, les quatre tronçons de ce chemin furent un chemin de feu et formèrent un M glorieuse écrivant sur la terre le monogramme de Celle dont toutes les Hiérarchies saintes célèbrent la gloire dans les cieux.

On chantait sans relâche sur tous les points. Les sons allaient et revenaient, montant toujours, se répondant de sentier en sentier, se croisant, se confondant et, de mélodies diverses entendues à la fois, formant un concert étrange mais sublime. Quelquefois l'unisson et l'unité de rythme s'établissait du haut en bas. C'était comme le chant des vagues au bord de la mer. Il y eut un moment profondément touchant ; on n'avait entendu que les *Litanies*, l'*Ave Maris Stella*, le *Magnificat* : tout-à-coup, un groupe entonne, *Parce, Domine, parce populo tuo*. Toutes les autres mélodies cessèrent, comme pour que Dieu put mieux entendre ce cri de pitié pour son peuple de France.

Une grande foule jouissait de ce spectacle féérique sur le chemin de Pau ; et les pèlerins des bords du Gave, voyaient les lignes illuminées

dessinant le couvent naissant des Bénédictines sur la colline opposée. Un immense ostensor enflammé semblait de-là unir au Rosaire et aux Litanies la supplication de l'Eucharistie.

Bientôt la Grotte et la ville furent jointes par un fleuve ondoyant de flammes. Les pèlerins rentraient à Lourdes. Ils se rassemblèrent sur la place ; un Tertiaire de St. François, le vénérable Père de Clausade, leur fit dire l'adieu du soir à leur Mère par le cri de "Vive Marie !" et les engagea à aller aussitôt s'endormir dans la paix de Dieu.

La fête continua longtemps pendant la nuit dans la Grotte et dans la ville tranquille et silencieuse. Toutes les maisons étaient tressées de guirlandes et brillaient dans les mailles de feu d'une grande illumination.

JOURNÉE DU LUNDI, 7 OCTOBRE.

Le ciel se trouva couvert le matin, le vent était frais ; à six heures et demie la pluie tombait abondante. A sept heures la pluie s'arrêta et bientôt le ciel s'éclaircit de nouveau. On dirait, observé le chroniqueur déjà cité, que la Sainte Vierge voulut éprouver notre foi, et récompenser ensuite notre persévérance. De nouveaux pèlerins étaient accourus ; un train spécial en amenait 650 du Périgord. Les grandes cérémonies du jour entier se firent dans la chapelle.

A la messe de la Grotte, à huit heures, Mgr. l'Evêque d'Agén prononça une courte homélie avec une onction et une distinction rares. Il dit le bonheur qu'il avait goûté au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, et les merveilles que la Vierge ne cessait d'y accomplir ; il enseigna aux pieux pèlerins comment ils devaient être le levain employé par Marie, pour la régénération du monde.

Pendant la messe Pontificale, à 10 heures, Mgr. l'Evêque de Carcassonne prit la parole. Son discours sonda la plaie du *Naturalisme* dans la Société et dans les âmes, et fit voir avec un grand éclat que la vérité de l'Immaculée Conception, et l'apparition de la Vierge à Lourdes est un remède puissant à ce mal qui nous dévore. L'assemblée avait témoigné d'un vrai bonheur en voyant monter en chaire le célèbre et vénéré orateur.

Mgr. de la Bouillerie la tint sous le charme de sa parole à la fois savante, pieuse et délicate, admirablement appropriée à cet auditoire d'élite. Sa Grandeur termina par un souvenir personnel qui fut très agréable. Il rappela que le P. Hermann lui avait demandé la poésie du premier cantique à Notre-Dame de Lourdes. Le refrain était :

Elle a souri, bonne Mère !
La bonne Mère a souri.

La musique a merveilleusement interprété les vers : le cantique fut chanté et Mgr. dit en finissant : *O Marie, je l'ai dit, vous avez souri : maintenant je vous le demande : souriez à la France ; souriez-nous.*

La soirée dut son éclat à un grand discours du R. P. Didon des Frères Prêcheurs ; il se félicita que la pluie eût forcé les pèlerins à honorer par de solennelles cérémonies la chapelle que Marie avait demandée. Son thème, développé avec un talent incontestable et une grande originalité de vues, une exposition dramatique et un rare éclat d'images fut : Marie et la France.

Il établit, par les faits d'abord, les rapports de Marie et de la France ; puis il montra, par les raisons philosophiques que fournissent notre histoire et notre caractère chevaleresque, que la France devait être entre toutes, la nation de Marie. L'espérance fut la lumière qui jaillit de ces hautes et brillantes considérations.

Les chants abondèrent. Celui qui frappa le plus les auditeurs et qui restera comme un des grands souvenirs du pèlerinage, ce sont les *Acclamations* latines à la Trinité, à la Vierge, à la France, au Pape, etc., dont voici la traduction.

Tous les cœurs chantaient :

ACCLAMATIONS CHANTEES A NOTRE-DAME DE LOURDES

Le 7 Octobre 1872.

Acclamation : A la Très-Sainte et indivisible Trinité : au Père, au Fils et au Saint-Esprit, honneur, puissance et gloire dans les siècles des siècles.

R. Amen. Amen. Grâce au Dieu Très-bon qui, dans ce pieux pèlerinage, nous a fait retrouver sa sainte joie, et l'a fait surabonder dans nos cœurs.

Acclamation : A la bienheureuse Vierge Immaculée, à Marie Mère de Dieu, louange éternelle, éternel amour.

R. Amen. Amen. Grâce sans fin à notre Très-Douce Mère, qui, du haut de ces monts, vient en souriant au devant de la France affligée.

Acclamation : A notre infortunée Patrie, baisée de douleurs pour la multitude de ses fautes, grâce, paix et universelle restauration en Jésus-Christ.

R. Amen. Amen. Grâce sans fin à notre Très Douce Mère, qui, du haut de ces monts, vient en souriant au-devant de la France affligée. Que Dieu la reprenne comme sa Fille aînée, qu'il l'élève au-dessus de tous les peuples de la terre.

Acclamation : Au Très-Glorieux Pontife et Seigneur, le Pape Pie IX, père plein de mansuétude, attaché à la croix par d'ingrats enfants, paix, triomphe et consolation de l'Esprit-Saint.

R. Amen. Amen. A l'intrépide Gardien de l'Eglise, que Dieu multiplie ses forces et ajoute à ses années, afin qu'il puisse voir, un jour, le

retour de tous ceux qui s'étaient égarés, et l'univers entier établi dans une éternelle paix.

Accla nation : A nos Très-Doux Pères en Jésus-Christ, à nos Evêques, nos chefs glorieux dans les combats du Christ, grande reconnaissance, éternelle mémoire.

R. Amen. Amen. Que Dieu leur rende leurs bienfaits et étende sur eux son immense miséricorde.

Acclamation : A nous tous encore pèlesins sur la terre, et rassemblés dans ce lieu : A tout le peuple chrétien, accroissement de Foi, d'Espérance et de Charité, et joie sans fin.

R. Amen. Amen. Sauvez, Seigneur, vos serviteurs, et bénissez votre héritage ; gouvernez-les ici, et les élevez un jour et jusque dans l'éternité.

Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. Amen. Amen. (1)

Ces chants austères, exécutés sur une de ces modulations les plus simples de l'Eglise, ont une grandeur incomparable quand des centaines de voix sacerdotales la font entendre dans une immense unisson.

La soirée se passa à la visite des bannières déposées dans l'église. L'Alsace et la Lorraine étaient recherchées entre toutes. La France ne se résigne pas.

Le mauvais temps força de monter à la chapelle pour le Rosaire de la nuit ; on ne se lassait pas de prier.

(1) Ces *Acclamations* furent chantées en latin à Notre-Dame de Lourdes pour la première fois, le 1er Octobre 1872, par le pèlerinage d'Angoulême. Plusieurs de nos abonnés seront peut-être bien aises de les trouver dans l'*Echo*, les voici :

A. Sanctissimæ et individuae Trinitati, Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, honor, virtus et gloria in sæcula sæculorum.

R. Amen. Amen. Gratias Deo Optimo, qui, nobis piè peregrinantibus, gaudium suum innovavit, et magnificavit in cordibus nostris.

A. Beatissimæ Virgini Immaculatæ, Dei genetrici Mariæ, laus æterna, æternus amor.

R. Amen. Amen. Matri dulcissimæ sempiterna gratia, quæ Galliæ mœrenti, de his montibus hilariter occurrit.

A. Patriæ nostre infelici, et propter peccata multa contritæ, gratia et pax et instauratio universa in Christo.

R. Amen. Amen. Deus primogenitam ponat illam, excelsam præ populis terræ, et inimicos suos ponat scabellum pedum suorum.

A. Gloriosissimo Pontifici et Domino nostro Pio Papæ, Patri mansucto, ab ingratis filiis crucis affixo, pax, victoria et consuetio de Spiritu Sancto.

R. Amen. Amen. Intrepido Ecclesiæ Custodi Deus vires multiplicet, et annos addat, ut reduces tandem vident omnes errantes, et universum orbem in pace perpetuâ compositum.

A. Benignissimis in Christo Patribus, et Antistitibus nostris, in agone Christiano ducibus gloriosis, magnæ gratiæ, æterna memoria.

R. Amen. Amen. Deus retribuât, et ostendat illis misericordiam suam magnam.

A. Omnibus nobis peregrinantibus, et universo Christiano populo, Fidei, Spei, Charitatis augmentum et gaudium æternum.

R. Amen. Amen. Salvos fac servos tuos, Domine, et benedic hæreditati tuæ, et rége eos, et extolle illos usque in æternum.

Fiat. Fiat. Amen. Amen.

JOURNÉE DU MARDI, 8 OCTOBRE.

Les trains spéciaux de pèlerinage étaient repartis. Celui de Paris et du Nord, arrivé dans la matinée du 6, restait encore le mardi, 8. Il eut une messe à 6 heures. Mgr. de Tarbes y distribua la sainte communion pendant longtemps, et fit de touchants adieux auxquels les larmes répondirent.

La chapelle se remplit encore bientôt après pour la messe de l'Evêque, et ces pèlerins reçurent le dernier accent de la fête. Le R. P. Hippolyte, supérieur du Carmel de Bagnères-de-Bigorre, interpréta le *Salve Regina* avec une admiration et un amour pour la divine Vierge, vraiment dignes d'un enfant du Carmel, et qui a dû la faire aimer aussi.

C'était fini.—Eh bien ! quand tout s'arrêterait là, l'évènement d'octobre 1872 à Lourdes ne restera pas infécond. Il a manifesté puissamment la vie chrétienne qui bat encore au cœur de la France. Nous savons que la nation catholique et fidèle ne se laisse pas démolir sans résistance, et qu'elle s'est croisée pour les saints combats du Seigneur. C'est une révélation aux ennemis, un reproche aux indifférents et aux égoïstes, une leçon et un encouragement aux bons. L'activité religieuse en sera réveillée. Les méchants ont haï et craint cette manifestation ; elle est donc pour nous un bien et un espoir. Cette pacifique croisade suscitera des courages, de grandes pensées, de vastes entreprises peut-être.

Mais non ; ce n'est pas fini ; le mouvement divin qui a porté la France à la Grotte de Lourdes, y amène encore, malgré l'hiver, des multitudes sans fin, et y attache tous les cœurs par une invincible confiance.

Non ; ce n'est pas fini, car c'est à la Vierge maintenant de commencer ; comme disent les lettres d'or de plusieurs bannières :

C'est là notre espoir.

Bernadette, aujourd'hui Sœur Marie-Bernard.

Un médecin avait avancé que Bernadette, de Lourdes, était sortie d'une maison religieuse de Nevers et était entrée dans une maison de santé.

Voici le démenti que Mgr. de Nevers a adressé à ce médecin par la voie de l'*Univers* :

“ Cher Monsieur,

“ Marcilly, (en Lorraine), 3 octobre.

“ Comme vous le savez très-bien, un professeur de la Salpêtrière, à Paris, en développant ses théories sur les hallucinations, a prétendu, il y a déjà quelque temps, que Bernadette Soubirous, en religion Sœur Marie-Bernard, “ était enfermée comme folle dans le couvent des Ursulines de Nevers.”

“ Vous n'ignorez pas non plus, vous devez même connaître beaucoup mieux que moi, le parti que la presse irréligieuse, avec sa bonne foi et son

intelligence ordinaires, s'est efforcée de tirer de cette savante et écorasante révélation.

“ Mais le fait est si dénué de fondement et les commentaires auxquels il a donné lieu m'ont toujours semblé si parfaitement absurdes, que je n'avais pas senti jusqu'à présent la nécessité de m'inscrire en faux contre une pareille niaiserie. Un dédaigneux silence me paraissait, pour ce qui me concerne, tout ce qu'il y avait de plus digne et même de plus opportun.

“ J'estimais, d'ailleurs, que l'*Univers* et le *Monde* avaient déjà fait une réponse très-suffisante, sans compter que l'air triomphal de certaines autres feuilles démontrait encore mieux qu'il s'agissait manifestement d'une sottise.

“ Cependant, je m'aperçois que tous les gens de bien ne partagent pas mon opinion. De divers côtés, on me presse d'élever la voix et l'on fait valoir, pour m'y déterminer, des raisons qui sont à tout le moins respectables.

“ Seriez-vous donc assez bon, cher monsieur, pour publier cette lettre, par laquelle j'ai l'honneur de déclarer :

“ 1o Que la sœur Marie-Bernard n'a jamais mis le pied dans le couvent des Ursulines de Nevers ;

“ 2o Que résidant à Nevers, il est vrai, dans la maison-mère des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne, elle y est entrée et y reste tout aussi librement que n'importe quelle autre sœur ;

“ 3o Que, loin d'être folle, c'est une personne d'une sagesse peu commune et d'un calme dont rien n'approche.

“ De plus, je me permettrai d'inviter le susdit professeur illustre, dont je ne me rappelle pas le nom, à venir vérifier en personne l'exactitude de cette triple affirmation.

“ S'il avait la bonté de me faire connaître un peu d'avance le jour et l'heure de son arrivée, je me chargerais très-volontiers de le mettre moi-même en rapport immédiat avec la sœur Marie-Bernard, et, pour qu'il ne puisse concevoir aucun doute sur son identité, je prierais M. le procureur de la République de vouloir bien la lui présenter. Il lui serait ensuite octroyé de l'envisager, de la questionner, voir même de l'ennuyer aussi longtemps qu'il lui plairait.

“ Un savant fait aisément pour bien moins de plus longs et plus difficiles voyages, alors surtout qu'ils lui sont bien payés. Si ce dernier stimulant était tant soit peu nécessaire, je suis persuadé que le généreux M. Artus ne demanderait pas mieux que d'y pourvoir.

“ Personnellement, je promets enfin la plus aimable figure d'hôte.

“ En attendant de pied ferme le savant docteur, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer mes remerciements anticipés avec l'assurance de mes tout dévoués sentiments.

“ † AUGUSTIN, Evêque de Nevers.”

Mme. ET Mlle. GERMONT ET Mr. FLORENTIN,
OU UN CŒUR PUR.

(Suite.)

CHAPITRE IX.

Il est certain que cette lettre d'Adrien avait singulièrement impressionné toute la famille, et que chacun en avait plus ou moins tiré quelques bonnes réflexions. Or, Mme de Verceil, qui n'avait rien laissé voir de ses sentiments, était plus pénétrée qu'on ne l'aurait pu croire d'après son habituelle indifférence.

Elle aussi s'apercevait qu'il lui manquait quelque chose, un ferme appui, une force supérieure pour se maintenir sûrement et paisiblement dans l'intime et juste possession d'elle-même. Négligée par son mari, méconnue, croyait-elle, dans ce qu'elle pouvait avoir de plus éminent et de meilleur, il lui fallait se contraindre et se comprimer étroitement, puisqu'enfin sa fierté dédaignait de se plaindre, ou de se consoler par de faciles illusions. Elle vivait tristement avec elle-même, et durement avec ceux qu'elle eut voulu aimer : car frustrée de l'affection la plus chère, elle opposait orgueilleusement à toutes les autres, même les plus légitimes, une sorte de vindicative froideur. Mais aussi était-elle intérieurement agitée du plus irrémédiable mécontentement contre elle-même. Qu'elle devait être douce cette paix de l'âme que son frère, l'énergique et noble Adrien, avait su conquérir ! et combien vivifiante et précieuse, cette joie suprême dont il paraissait comblé !. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir là aussi pour elle des apaisements profonds et de rayonnantes lumières, qui lui donneraient les repos et les clartés si nécessaires dans les obscurités et les fatigues de la vie ? Eh bien ! si elle tenait d'avancer vers ces pures régions de la foi catholique où les âmes s'épurent, se dilatent et s'élèvent, on ne peut le nier, au degré seul de leur bonne volonté ?..

Tout en remuant en elle-même ces graves pensées, Mme de Verceil se sentait de plus en plus attirée vers Mlle Germont. Depuis longtemps déjà elle n'avait pu se défendre d'une secrète sympathie pour la modeste et si aimable institutrice de sa sœur. Elle avait d'abord remarqué cette droite simplicité et ce naturel si heureux ; elle avait admiré, sans mot dire comme toujours, cette bonne grâce sans apprêt et cette rare distinction d'idées, de langage et, chose plus difficile, de conduite, en toute circonstance. Comment donc cette jeune fille si bien douée et si bien accueillie, seule dans un monde étranger et supérieur, se maintenait-elle si sérieusement avec une si charmante modestie, en s'élevant insensiblement au rang des personnes le plus honorablement remarquées, et attirant vers elle,

sans y prétendre, des hommages d'un grand prix ? C'est en essayant de résoudre cette question, on du moins le croyait elle, qu'elle s'était peu à peu et de plus en plus rapprochée de Mlle Germont : aimant, comme on a pu l'observer, à travailler en sa compagnie, à échanger quelques paroles, à causer parfois plus longuement et à lui emprunter même quelque bon livre de littérature ou de morale chrétienne. Et de fait avec Clotilde, elle avait enfin mis de côté sa dédaigneuse raideur, et lui témoignait toute la confiance compatible avec un naturel si concentré.

Une après-midi elle était venue chez sa mère avec ses enfants, au moment où Mme Daurival et Henriette allaient sortir en voiture.

—Viens-tu avec nous, lui dit Mme Daurival ?

—Merci, mère, je n'ai pas l'intention de sortir.

—Viens donc, lui dit Henriette ; et profite comme nous de cette belle et rare journée.

On était dans la seconde quinzaine d'octobre : et le temps magnifique invitait à la promenade.

— Oh ! bien non, dit-elle, je vous donne les enfants et je vais travailler avec Mlle Germont.

—Comme tu voudras, ajouta sa mère, sachant bien qu'il était inutile d'insister.

Les enfants joyeux bondirent dans la voiture, et Mme de Verceil se rendit chez Clotilde qu'elle trouva travaillant près de sa fenêtre ouverte, pour mieux jouir de ce beau soleil d'automne qui revêtait si richement de pourpre et d'or les cimes éclaircies des tilleuls et des hêtres. En entrant dans la chambre, Mme de Verceil ne jeta qu'un regard distrait sur le parterre et les massifs resplendissants de fleurs et de lumière ; mais avant de prendre le siège que Clotilde lui offrait en souriant, elle s'arrêta un moment debout, silencieuse, paraissant examiner l'ouvrage que Mlle Germont tenait entre ses mains, mais ne considérant que la jeune fille elle-même, son visage si paisiblement réfléchi, son air si confiant et si pur, et son ajustement lui-même exempt de toute prétention, mais non de grâce naturelle et de bon goût.

—Pardou ! dit-elle enfin, mais j'admire malgré moi cette paix profonde où vous vivez si heureusement. Et savez-vous, ajouta-t-elle, en lui tendant gracieusement la main et en s'asseyant près de Clotilde, que j'envisage parfois cette constante sérénité, qui vous dédommage de tant d'autres choses séduisantes pour les yeux, mais vides et amères au cœur.

—Il est vrai, dit Clotilde, que vous êtes tous ici si bienveillants pour moi, qu'il ne me pourrait venir à l'esprit de souhaiter une autre destinée. Mais vous-même, chère dame, est-ce que vous n'avez pas à remercier Dieu de tous les dons qu'il vous a faits ?

—Oh ! moi, moi, reprit Mme de Verceil, d'une voix plus basse et sin-

gulièrement émue, je suis peut-être ingrate envers Dieu, mais je suis aussi mécontente de moi-même que de presque tout ce qui m'entoure.

—Ne le dites pas, chère dame, ou plutôt ne le pensez pas ; et croyez que nous avons tous à bénir Dieu de la position qu'il nous a donnée.

Cela devrait être, puisque je suis entourée de ces biens qu'on recherche et qu'on envie ; pourtant ils ne me donnent pas le bonheur ; et je puis dire que j'ai l'âme navrée, et que je porte la vie, au jour le jour, dans une insurmontable tristesse.

—Oh ! pauvre dame, s'écria Clotilde toute pénétrée de cette confiante douleur, que je vous plains ! mais comme je voudrais encore plus vous persuader de vous élever vers ce Dieu qui seul console, ranime et fortifie. En lui, comme tant d'autres grandement éprouvés, vous trouveriez une douce résignation, bientôt la paix et même la joie, car vous seriez tout au moins heureuse de vous conformer chrétiennement à la divine volonté, d'offrir vos souffrances au Dieu Sauveur, et d'apprendre de lui que les tristesses et les larmes sont aussi le chemin du bonheur.

C'est avec des yeux humides que Mme de Verceil entendait ces pieuses paroles ; et malgré les dernières contractions d'une nature hautaine qui voulait encore se raidir au moment même où elle se sentait comme invinciblement remuée, elle s'inclina doucement vers Clotilde, et d'une voix altérée elle lui dit :

—Eh bien, oui, je voudrais croire, vivre et aimer comme vous ; mais il y a une si grande différence entre nous, il y a tant d'entraves à rompre autour de moi, plus encore en moi-même, que je doute d'arriver jamais à cette bienheureuse paix où je vous vois.

—Pourquoi douteriez-vous de la bonté divine qui est sans bornes ? Devant elle toutes les nuances s'effacent, et elle est surtout miséricordieuse pour ceux qui recourent à elle dans leurs peines. Toute ma confiance et tout mon repos sont là ; venez-y avec un filial abandon, chère dame, et vos tristesses se changeront en joie.

—Tout m'incline à vous croire ; et peut-être essaierai-je, si vous m'aidez un peu, chère Clotilde, de votre bonne amitié ; le voulez-vous ?

—Si je le veux ! mais je suis tout à vous, très-chère dame.

—Oh bien, alors, plus de dame entre nous : il faut que vous m'appeliez Amélie comme je vous appellerai Clotilde, me regardant uniquement comme une amie dévouée.

Et en parlant ainsi, la noble physionomie de Mme de Verceil se revêtit d'une expression d'autant plus touchante qu'elle lui était moins habituelle.

Clotilde en fut pénétrée, et sans se préoccuper de leur situation si inégale, ne voyant qu'une belle âme qui se rapprochait de la sienne, elle prit affectueusement les mains qu'on lui tendait, en disant qu'elle voulait lui être une fidèle amie et qu'elle serait vraiment heureuse de pouvoir le lui prouver.

—Vous pouvez beaucoup pour moi, très-chère Clotilde, reprit Mme de Verceil ; oui, par l'estime et l'attachement qu'insensiblement vous m'inspirez, vous avez fait naître en moi des sentiments et des pensées, confus encore, mais qui m'apparaissent comme un secours et une lumière pour la conduite de la vie. Si vous saviez hélas ! jusqu'à quel point tout cela me manque ? Comme j'ai marché pour ainsi dire à l'aventure parmi d'inextricables difficultés soulevées, je le vois maintenant, en grande partie par ma faute ; ne cherchant d'abord à les résoudre que par des heurts irritants ou par de mornes dédains, qui ne me laissaient également, au fond de l'âme, que sécheresse et désolation. Ainsi, j'ai compromis la paix et la joie de mon intérieur, j'ai refoulé tous les retours possibles et désirables ; ainsi j'ai suscité de perpétuelles et dures représailles, moins dures pourtant, je le reconnais, que les glaciales raideurs de mon orgueil. Aujourd'hui, grâce à vous, je sens que je ne puis plus vivre de la sorte ; que je dois, à tout prix, renoncer à cette attitude insensée ; je le sens, mais j'hésite encore par amour-propre, je doute par ignorance des voies à suivre, et je serai capable de retomber en mes odieuses ténèbres, si je n'avais vos bonnes paroles et votre tendre charité pour me soutenir et me fortifier contre-moi-même.

Les larmes brûlantes qui jaillissaient des yeux de Mme de Verceil, révélaient trop bien sa poignante agitation, pour que Clotilde, profondément émue elle-même, hésitât sur ce qu'elle devait faire :

—Très-chère amie, dit-elle, puisque vous me permettez ce titre si doux, croyez, oh ! croyez à ce que vais vous dire, car je n'y suis pour rien et Dieu seul qui m'a fait connaître et aimer son admirable loi me dicte cette pensée : Levez-vous généreusement, chère Amélie, allez vous jeter au pied de l'autel, demandez force et lumière au Dieu Sauveur ; montrez-vous telle que vous êtes à l'un de ses ministres ; écoutez les conseils de la sagesse divine, car c'est Dieu qui parle par la bouche du prêtre ; demandez, recevez le céleste pardon que le repentir obtient toujours ; et, je vous l'affirme, tout sera fini pour le passé, tout renaitra et fleurira pour l'avenir ; dites, le voulez-vous ?

—Oui, répondit Mme de Verceil, je le veux ! Allons trouver l'abbé Gervais que j'estime depuis sa première apparition ici ; allons, chère Clotilde, conduisez-moi.

Clotilde ne put se retenir de lui sauter au cou, et Mme de Verceil, en l'embrassant comme une sœur, ne cessait de lui répéter combien déjà elle se sentait heureuse ! Elles sortirent en se donnant affectueusement le bras, et silencieusement alors, l'une et l'autre religieusement recueillies, elles se dirigèrent vers Saint-Germain-des-Près. En entrant dans l'antique basilique romaine, si imposante d'aspect, elles échangèrent quelques paroles à voix basse : Mme de Verceil demandait, avec une touchante humilité, quelques avis que Clotilde lui donnait avec une sollicitude aussi douce

qu'emprescée. Puis elles allèrent se prosterner à l'entrée du chœur devant le sanctuaire. Après un moment de prière et de recueillement, Clotilde se leva, se rendit à la sacristie où elle fit demander l'abbé Gervais ; ayant pu le voir presque aussitôt, elle lui dit en quelques mots ce dont il s'agissait, et elle revint près de Mme de Verceil, qu'elle conduisit vers le confessionnal, retournant elle-même se prosterner devant le Saint-Sacrement.

Quand Mme de Verceil rejoignit Clotilde, son visage inondé de larmes, rayonnait cependant d'une joie qui n'était pas de la terre ; toutes deux alors d'un même mouvement offrirent à Dieu des prières de remerciement et d'action de grâces, avec une ferveur généreuse qui n'aspirait qu'à prouver sa reconnaissance et son amour.

Puis elles quittèrent l'église, et Mme de Verceil reprenant affectueusement le bras de Clotilde lui dit aussitôt :

—Après Dieu, chère amie, je vous dois le repos et le salut de mon âme, je ne l'oublierai jamais.

—Louons Dieu, chère Amélie, lui seul nous guérit et nous délivre comme un bon père : pour nous, demeurons ses enfants très-humbles et très-dévoués.

—Oh ! oui, gloire à Dieu ! reprit Mme de Verceil, et puissé-je enfin le servir dignement ! que de chose à réparer et que de choses à refaire ! Mais tenez, chère Clotilde, profitons des derniers moments de ce beau jour : le soleil brille encore, bien qu'à son déclin ; sortons de ces rues bruyantes, allons respirer paisiblement sous les arbres des Tuileries ; j'ai besoin de ne me pas distraire de toutes ces grandes et bonnes pensées qui m'assiègent et me pénètrent si intimement : allons !

Et toutes deux, également avides de retenir en quelque sorte et de prolonger cette heure bénie, gagnèrent d'un pas allègre les quais, puis la grille du Pont-Royal, et tournant à gauche, montèrent doucement la terrasse du bord de l'eau (toujours publique à cette époque) où quelques rares promeneurs seulement se montraient çà et là. Il était un peu plus de quatre heures, le soleil penchait à l'horizon et projetait ses rayonnements empourprés sur la longue avenue des tilleuls et sur les hautes cimes des marronniers voisins ; les mille cris des oiseaux, voletant encore de branche en branche, saluaient la fin de ce beau jour et prêtaient à ces beaux lieux le charme harmonieux de grands bois.

—Comme j'aime maintenant cette douce tranquillité, dit Mme de Verceil ; et comme avec bonheur je m'écarte de ces foules brillantes où je me tenais assidue, malgré l'intime amertume qui me troublait tout plaisir et toute joie. Vraiment, rien n'est bon comme de se sentir en paix avec Dieu et avec soi-même ! et rien n'est admirable comme cette miséricordieuse justice qui nous convie au repentir, reçoit nos aveux en les couvrant d'un pardon absolu, parmi les plus encourageantes paroles et les plus nobles conseils. Ce n'est pas encore assez : avec cette vie nouvelle une autre

et sublime perspective, la sainte Eucharistie où le divin Sauveur se communique à nous comme un divin aliment contre toutes les défaillances, toutes les séductions de la vic, et comme un gage de la félicité promise à toutes les âmes de bonne volonté. Ah ! je comprends aujourd'hui, chère Clotilde, cette force contre le mal et cette puissance pour le bien qui vous sont si naturelles, et qui font votre juste supériorité sur nous toutes. Que de fois je l'enviais, hélas ! avec dépit ! A présent j'entrevois cette divine lumière, j'aspire à la suivre, et je me sens heureusement guidée dans mes faibles efforts. Car je me vois tirée miraculeusement de profondes ténèbres ; jugez donc, chère amie : j'ai vingt-six ans, et c'est presque depuis le jour pourtant si pur de ma première communion que j'ai languï sans secours et sans prières parmi toutes les frivolités et toutes les déceptions du monde. Vous m'êtes alors apparue d'abord comme un singulier problème. Votre simplicité, votre droiture et la fermeté de votre conduite m'étonnaient ; je vous vis enjouée et recueillie dans nos réunions ; appréciée et recherchée de nous tous sans aucune vanité ; aussi empressée à vous rendre agréable qu'attentive à vous maintenir dans la plus humble réserve ; avec cela très-pieuse, ne vous dissimulant en rien, et faisant, sans y penser, comprendre à tous le charme de la vraie piété. Ainsi vous m'avez peu à peu attirée, touchée et conduite à désirer vos convictions et vos vertus. Oh ! oui, Dieu a fait le reste et le plus difficile ; mais je le remercie, avec beaucoup d'autres chses, de vous avoir placée près de nous, et de m'avoir fait comprendre le prix de votre chrétienne amitié.

— Chère Amélie, reprit Clotilde, vous me rendriez confuse, si je n'étais trop heureuse de vous voir toute à Dieu et si résolue à bien faire pour l'honorer et le servir. Mais puisque vous me donnez une part si belle dans vos pensées et dans vos affections, et Dieu sait si j'en suis reconnaissante, il faut que je vous dise comment j'ai pu vous apparaître avec quelque intérêt et, si vous le voulez, avec quelque avantage. Avant tout, et vous le sentez comme moi maintenant, la grâce d'en haut et les divins sacrements aisaient toute ma force, sans nul doute. Mais qui m'a conduite à leur être par-dessus tout fidèle ? C'est l'exemple, les soins, la solitude, le dévouement d'une mère chrétienne, d'une mère qui ne m'a jamais perdue de vue un instant, qui a dirigé mes premiers instincts, éclairé tous les chemins où j'ai dû marcher ; qui m'a pénétrée, par son admirable conduite autant que par ses pieuses paroles, de cette forte et salutaire pensée, que Dieu doit toujours être présent à notre esprit, pour chasser toute image mauvaise et pour inspirer toutes nos actions. Mais vous dire en même temps la tendresse de son âme, le charme de sa présence, l'agrément de sa conversation, la douceur de son regard, jamais je ne le saurais faire comme je l'ai senti et comme je le ressens en ce moment même, où je vous en parle pour lui attribuer uniquement ce que vous me dites de si bon. Mon Dieu ! quelles heureuses années nous avons passées ensemble ! Nous étions pour ainsi-

dire pauvres, nous travaillions longuement en nous cachant l'une à l'autre pour nous aider à vivre ou pour nous donner l'une à l'autre quelque adoucissement trop nécessaire. Mais parmi tout cela, que nous étions calmes, gaies, confiantes, également pénétrées de notre incomparable bonheur ! Il ne pouvait durer ainsi sur la terre, et Dieu voulait combler lui-même cette âme si pure et si sainte, qui ne m'est pas moins chère et m'est encore plus secourable, je le sens et le vois tous les jours.

— Ah ! Clotilde, reprit Mme de Verceil d'une voix émue, comme vous vous êtes modelée sur cette belle âme ? Souffrez que le je dise, vous me la faites voir en vous-même. Mais pour moi vous faites plus encore ; vous me montrez irrésistiblement ce que peut être, ce que doit être une mère chrétienne. O mes chers petits enfants ! il me semble qu'il y a un siècle que je ne les ai vus et qu'il me reste tout à faire pour eux. Allons, Clotilde, allons ! que je les revoie sans retard et que je commence enfin à les aimer véritablement.

En parlant ainsi, Mme de Verceil, impatiente, revenait aussitôt avec Clotilde vers la grille du Pont-Royal ; mais au milieu de leur marche rapide, voilà qu'un cerceau lancé par une jeune fille vêtue de noir, d'une douzaine d'années, vint s'abattre à leurs pieds. La belle enfant s'arrêta, souriante et s'excusant, puis levant ses yeux bleus vers les deux dames, elle s'écria tout à coup en se jetant dans les bras de Clotilde :

— C'est Melle Germont ! ma chère mademoiselle Germont ! quel bonheur !

Agnès, ma chère petite Agnès, s'écria aussi Clotilde, c'est donc vous ! — que je suis heureuse de vous revoir et de vous embrasser !

— Et moi donc ! reprit la charmante enfant, j'ai tant pensé à vous et tant prié le bon Dieu qu'il vous ramène près de moi !

— Chère enfant, que vous êtes gentille ! Mais dites-moi, vous êtes en deuil ?

— Hélas ! oui, voici plusieurs mois que j'ai tout à coup perdu papa. Pourtant le bon Dieu a eu bien pitié de moi, car mon oncle et ma tante, que nous voyions très-peu, m'ont prise avec eux, et ils sont si bons que je n'ai jamais été plus heureuse. Venez, venez un instant, ma tante est là, à deux pas ; elle sera bien contente de vous voir, car je lui ai souvent parlé de vous.

Ce disant, Agnès passait son bras sous celui de Clotilde en la conduisant vers une dame assise à peu de distance et dans la direction de la grille vers laquelle on se rendait. Mme de Verceil, d'ailleurs, n'était pas moins charmée de la grâce et de la candeur de l'aimable enfant. Celle-ci en approchant de sa tante, qui se levait en la voyant ainsi accompagnée, s'écria aussitôt :

— Chère tante, c'est Melle Germont, tu sais, que je suis si contente de revoir !

— Melle. Germont, reprit vivement cette dame d'un extérieur très-digne, et pouvant avoir une cinquantaine d'années, permettez-moi de vous donner la main comme si nous nous connaissions depuis longtemps. Ma douce Agnès m'a dit et m'a fait voir tant de bonnes choses de vous, que ce m'est un vrai plaisir de pouvoir vous en témoigner toute ma reconnaissance.

— Que n'aurait-on pas fait de grand cœur pour cette charmante enfant ? répondit Clotilde en serrant les mains de Mme. Ménard.

— Oui, c'est vrai, reprit celle-ci, elle a le plus heureux naturel ; mais vous avez su, Mademoiselle, y ajouter ce que j'appellerai le don de Dieu, et la chère enfant l'a conservé fidèlement malgré votre absence. Aussi, quand son père (qui était mon frère) a été frappé subitement au point d'expirer en quelques heures, la pauvre enfant ne l'a pas quitté d'une minute et lui présentait, de moment en moment, la croix de son chapelet qu'elle lui faisait doucement embrasser. Quand nous avons été prévenus, mon mari et moi, M. Limeret, qui ne nous voyait que de loin, en loin, a paru nous reconnaître et nous accueillir avec des signes d'affection. Assurément, une pieuse et bonne pensée, grâce à ma chère Agnès, a traversé son esprit et c'est notre consolation. Mon mari est le tuteur de sa nièce et nous l'aimons comme notre chère petite fille.

Agnès, qui écoutait, les larmes aux yeux, embrassa tendrement sa tante.

— Madame, reprit Clotilde, je suis bien touchée de tout ce que j'apprends et, si vous le permettez, je serai très-heureuse d'aller vous voir ainsi que votre chère Agnès.

— Je voulais vous demander cette grâce, Mademoiselle, et vous prévenez mon plus cher désir.

— Et moi, Madame, dit alors Mme. de Verceil de l'air le plus gracieux, je désire réclamer aussi une faveur : j'ai une petite fille plus jeune, mais que je serai heureuse de faire connaître à Melle. Agnès, qui voudra bien l'aimer comme une petite amie. Vous saurez, Madame, en deux mots, que Melle. Germont vit avec nous en famille et que je la regarde comme une sœur.

Ces dames échangèrent leurs adresses et se pressèrent affectueusement les mains en se promettant de se revoir.

— A bientôt, n'est-ce pas, à bientôt ! répétait Agnès en s'éloignant.

Mme. de Verceil et Clotilde, tout en devisant de cette aimable rencontre regagnèrent rapidement l'hôtel Daurival.

Henriette était dans le salon et les enfants autour d'elle écoutant une belle histoire, lorsque Mme. de Verceil entra avec une vivacité qui ne lui était pas ordinaire, fit de la main un geste d'amitié à sa sœur et, courant à ses enfants, les embrassa tendrement ; puis, s'asseyant et les attirant à elle :

— Venez, mes chéris, leur dit-elle avec le plus doux sourire, vous êtes-vous bien amusés ?

— Oh ! oui maman, s'écrièrent à la fois les deux enfants. Nous avons vu Polichinelle, et puis nous avons joué au ballon et couru, couru tout plein !

— Et avez-vous été sages aussi ? Voyons, dites-moi tout.

Les deux enfants se regardaient avec un certain air plus sérieux.

— Il y a donc eu quelque chose ? reprit Mme. de Verceil. Contez-moi cela bien gentiment.

Anna baissa les yeux, et Armand, levant sa tête blonde, dit aussitôt :

— Maman, nous avons fait la paix. Mais d'abord, Anna, qui s'amusait avec une autre petite fille, ne voulait pas jouer avec moi, et comme je revenais toujours pour courir avec elles deux, Anna m'a donné une tape. Alors, j'ai pleuré et tante Henriette m'a donné des bonbons ; tout de suite Anna est venu m'embrasser, et nous avons joué tous ensemble, et nous nous sommes bien amusés, maman, je t'assure !

— Je te crois, mon cher bijou, et je suis très-contente de toi, parce que je vois que tu n'en veux pas à ta sœur et que tu l'aimes bien. Et toi, Anna, je ne te gronde pas, parce que tu as eu regret de ta faute et que tu l'as promptement réparée. C'est bien, ma chère petite, mais une autre fois, tu seras moins vive, n'est-ce pas ? et, toi l'aînée, tu voudras toujours jouer avec ton petit frère.

— Oh ! oui, bonne petite maman, répondit Anna en essuyant ses yeux brillants de larmes.

— Allons, tout est dit maintenant, et je vous embrasse tous les deux comme de chers petits enfants qui veulent être très-gentils et très-sages.

Les deux enfants, ravis de ces douces et bonnes paroles, se jetèrent au cou de leur mère, à qui mieux mieux.

¶ Henriette aussi écoutait et regardait sa sœur dans un singulier état de surprise : cet air, cet accent, cet éveil de tendre sollicitude, tout lui était nouveau et lui faisait pressentir une complète et bienheureuse transformation. Elle fit signe à Clotilde, qui était resté debout et non moins captivée ; celle-ci tourna ses regards en haut comme pour dire : louons Dieu ! Mme. de Verceil se levait alors, suivie des deux enfants, qui s'attachaient à sa robe et auxquels elle souriait en les caressant de la main.

— Montons un moment, mes chères amies, dit-elle en s'adressant à Henriette et à Clotilde.

Quand on fut dans la chambre d'Henriette, Mme. de Verceil prit les mains de sa sœur dans les siennes et lui dit simplement tout ce qui venait de se passer :

— Et maintenant, chère petite sœur, ajouta-t-elle, tu vois ce que je dois être pour ta chère Clotilde : il faut donc que tu me laisses prendre une bonne part dans ton amitié.

— Oh ! tout ce que tu voudras, chère Amélie, reprit Henriette, transportée de joie ; elle mérite bien que nous l'aimions tous. Mais quel bon-

heur d'être réunies dans le bon Dieu ! Il me semble que tout va devenir facile et qu'à nous trois nous remuerons ciel et terre. Oui, chère Amélie, tu centuples nos forces, car tu sauras mettre en œuvre, désormais, tous les dons que le ciel t'a prodigués.

— Ah ! chère enfant, que dis-tu là ? Moi qui me sens si faible et qui ai tant besoin d'être soutenue ! Mais vous m'aidez, chères amies, et avec vous (tu dis vrai sous ce rapport), j'aurai force et courage. Allons maintenant, le dîner ne va pas tarder, ne nous faisons pas attendre. Anna ! donne la main à ton frère et marchez devant nous mes chers petits agneaux.

Les deux sœurs prirent entre elles Clotilde sous le bras et descendirent au salon, où se trouvaient déjà réunis Mme. Aubry et son fils, Florentin, M. de Verceil et M. et Mme. Daurival. On était si habitué à la froide politesse de la jeune comtesse, qu'on fut aussitôt saisi par la douce expression de sa physionomie et la gracieuse affabilité de ses manières. Elle se montra, durant tout le cours de cette soirée, naturelle, prévenante, affectueuse avec tous. Pendant le dîner, tout en s'occupant de ses enfants qu'elle avait près d'elle, elle écoutait avec intérêt la conversation et y prenait part avec un spirituel agrément dont on la savait bien capable, mais qu'elle laissait rarement paraître. Loin de contredire son mari ou de lui montrer un air ironique ou glacial, elle lui prêta une complaisante attention et parut s'amuser, comme tout le monde, des bonnes histoires qu'il contait parfaitement. Dans la soirée, elle fit de la musique autant qu'on le voulut, jouant de la meilleure grâce tout ce qu'on lui demandait. Puis elle causa beaucoup avec Mme Aubry et son fils Charles, ne les entretenant que des sujets qu'elle leur savait agréables et leur témoignant le plus sympathique intérêt. On eût dit qu'elle avait déjà pressenti les intentions de son père à l'égard d'Henriette, et qu'elle voulait maintenant de tout son pouvoir les appuyer.

Un peu après, elle venait s'asseoir amicalement auprès de Florentin qui en demeurait tout ébahi, car jusque-là, il n'avait guère échangé que de profonds saluts avec cette jeune dame, dont l'air hautain et attristé le glaçait. Aussi, malgré l'attitude si différente et encore inexplicquée de Mme de Verceil, il était assez perplexe en la voyant se tourner vers lui avec l'intention évidente d'entrer en conversation. Son embarras ne fut pas de longue durée, car Mme de Verceil lui parla tout de suite de Clotilde, de l'estime et l'amitié qu'elle avait conçus pour elle et du bien qu'elle en avait si sérieusement éprouvé. Elle voulait lui dire ces choses, parce qu'elle savait son dévouement pour Mlle Germont et désirait elle-même être connue de lui comme une sincère amie de Clotilde. On juge de la joie de Florentin en entendant un pareil langage. Puis Mme de Verceil l'amena facilement à lui parler de Mme Germont, qu'il avait si bien connue et appréciée, et écouta avec un profond intérêt tous les détails qu'il s'empressa de lui donner sur cette dame d'une vertu si rare et d'une

bonté si parfaite. Et de vrai, c'était avec les larmes aux yeux et les plus touchantes paroles que Florentin retraçait le charme de ce modeste intérieur où, lui encore si éloigné des convictions de sa pieuse amie, se sentait pénétré de respect et d'une sorte de recueillement qui devait l'amener aux divines croyances de cette âme choisie. Mme de Verceil se montrait si captivée par ce qu'elle entendait, qu'il n'en fallut pas davantage pour lui gagner toutes les sympathies de Florentin, et elle le laissa dans un véritable ravissement lorsque, en le quittant, elle lui dit qu'elle n'avait voulu lui parler de son attachement pour Mlle Germonit qu'afin de se donner quelque droit à son estime.

En se faisant ainsi toute à tous avec la plus aimable cordialité, la jeune comtesse vit bientôt tous les fronts rayonner autour d'elle, et rarement elle-même ressentit une plus douce et plus pure joie. On peut croire que M. de Verceil n'avait pas été le dernier à observer cet heureux changement, évidemment marqué d'un singulier caractère de réflexion et de modestie. Mais, comme au milieu des habituelles froideurs de sa femme, elle n'était pas sans avoir parfois dans le monde des éclats de gaieté soudaine, élan de jeunesse ou de vanité qui lui faisaient recevoir avidement les hommages rendus à son esprit et sa beauté, ce pouvait bien n'être encore qu'une fantaisie de haute morale, un accès de sagesse ou de piété qui la ferait mieux plaindre peut-être des libres allures d'un mari négligent. Donc il fallait attendre ce que deviendrait le rayonnement d'un beau jour. Toujours est-il que M. de Verceil, lui aussi, demeurait sous le charme et qu'il éprouvait une intime satisfaction en remarquant, toute cette soirée, les attentions délicates de sa femme pour tous ceux qu'elle avait trop négligés, et ce joyeux épanouissement de la famille et des amis autour d'elle. Au moment où on se quittait, il ne fut pas moins impressionné de la tendresse émue avec laquelle elle embrassait son père, sa mère, sa sœur et même Mlle Germonit.

— Oh ! se dit-il à lui-même, il doit y avoir ici du nouveau et du sérieux.

CHAPITRE X.

Les jours suivants, en effet, montrèrent Mme de Verceil sous ce même aspect de sérénité recueillie. Mais ce qui ajouta plus encore à l'étonnement de son mari, c'est qu'il la vit aussi complètement sortir de cette dédaigneuse indifférence qu'elle affectait jusque-là pour tous les détails de sa maison. Mme de Verceil devenait matinale, s'occupait de ses enfants en surveillant leur lever et leur toilette, sans suppléer à la femme de chambre qui avait ce soin, mais en la stimulant par sa présence plus ou moins prolongée et par l'intérêt qu'elle prenait à ses bons services. Puis dans la matinée, elle voulut elle-même donner à ses deux enfants les premières notions de lecture et de travail, autant qu'il convenait à leur âge, et

sous la forme de jeux plus encore que d'étude, mais avec ces encourageantes paroles qui pénètrent déjà si avant dans le cœur et l'esprit des plus jeunes enfants. Elle partageait le reste du temps, avant le repas de midi entre le travail ou l'étude et les soins de l'intérieur.

Sur ce dernier point, M. de Verceil ne tarda pas à s'apercevoir d'un ordre très-soutenu qui coupait court à un gaspillage ruineux et ramenait insensiblement une aisance jusque-là peu connue. Chose non moins remarquable, Mme. de Verceil ne donnait plus la meilleure partie du jour aux soins très compliqués de sa toilette ; on voyait qu'elle ne se paraît pas pour attirer les regards ou l'envie, mais qu'elle avait le bon goût de s'habiller selon les convenances de sa situation, et avec la seule recherche de ce qu'elle savait la rendre agréable à son mari. Ses grâces naturelles n'y perdaient rien ; et plus d'une femme s'étonnait de ne plus la voir si brillante, sans être moins distinguée ni moins admirée ; il est certain qu'on la recherchait pour son aménité, sa bienveillance généreuse et pour ses bons conseils. Déjà, sans y songer, elle exerçait autour d'elle la plus heureuse influence ; on était attiré par le charme de sa personne, retenu par son noble langage et pénétré de ses exemples toujours éclairés pour le bien.

M. de Verceil fut particulièrement sensible à ce mouvement, si justement flatteur qui se faisait autour de sa femme. Il avait, au fond, l'âme haute et dans le cœur toutes les belles traditions des anciennes familles plutôt assoupies qu'éteintes : il ne lui en coûta donc pas de rendre justice aux courageux efforts de Mme. de Verceil sur elle-même, et il admira franchement cette élévation de pensées et de conduite qui lui attirait tant de sympathies. Mais plus elle se montrait pour lui affectueuse, plus il se montrait prévenu dans ses goûts, consulté avec confiance, doucement supporté dans ses défauts, moins il se complaisait dans sa vie bruyante et passablement égoïste, il s'avouait très-inférieur à sa femme et il en souffrait. Cependant comme ce n'était pas en lui jalousie, mais conscience d'une certaine valeur qui pouvait aussi reprendre son essor, il n'hésita pas à paraître publiquement fier des sérieux hommages qui s'adressaient à Mme. de Verceil ; il l'accompagna plus assidûment dans le cercle de la famille et des amis et se laissa beaucoup moins entraîner par tous les prestiges du monde parisien.

La vue surtout des soins si pleins de prévoyance et de tendresse que Mme. de Verceil prodiguait aux enfants impressionnait son mari, et lui donnait le désir de ne plus demeurer ni indifférent, ni inutile. Il sentait qu'il y avait aussi là pour lui un devoir sacré, et qu'à mesure que ces chers petits êtres grandiraient, ils réclameraient sa sollicitude, s'appuieraient de ses exemples et ne s'affermiraient dans la vie que par ses efforts à leur en ouvrir les chemins. Il faudrait donc se préparer d'avance à cette obligation de conscience et d'honneur... et pourquoi pas ? Ne serait-ce pas déjà compenser les vaines dissipations où il avait trop languï ?

Il était temps, si décidément il ne consentait pas à s'annuler pour jamais dans la stérile existence des désœuvrés. Pressé par ces bons sentiments qui s'élevaient de plus en plus énergiques et suivis dans son âme, il se mit à rouvrir ses livres et peu à peu à consacrer la matinée au travail, avec la pensée de pouvoir un jour surveiller ou diriger l'éducation de ses enfants. L'étude où il reprit goût, fortifia ces résolutions et bientôt fit naître encore d'autres projets dans son esprit ; il se pouvait dire jeune n'ayant guère plus d'une trentaine d'années, il avait un nom honorable, une situation qu'il devait et voulait affermir, il ne lui serait pas très-difficile de se faire une place dans les fonctions indépendantes, où surtout il lui convenait de rendre des services. Tout cela était à mûrir et à développer au gré des circonstances, mais à préparer maintenant par un travail soutenu et par un ordre qu'il voulait sans retard mettre en ses affaires.

Ce même jour où il se fortifiait en ces résolutions, sa femme lui dit, au moment où les enfants quittaient la table après le déjeuner :

—Je voudrais, mon cher Marcel, vous soumettre un petit projet que je médite, mais qui ne se peut mettre à exécution que tout autant que vous l'approuveriez et surtout qu'il vous serait agréable.

—Je l'approuve d'avance des deux mains, ma chère amie ; dites donc à votre aise ce que vous souhaitez.

—Merci d'abord de votre confiance, et voici quel serait mon désir. Jusqu'ici, je l'avoue, j'ai trop préféré l'éclat du monde à l'intimité si douce de la famille et des amis ; et même j'ai trop accepté les prévenances et les invitations fastueuses comme choses à mon égard très-naturelles, et où je n'avais à répondre que par de banales politesses. Je vous indique ce travers sans insister ; et pour que vous n'ayez pas trop à rougir de moi, je me hâte d'ajouter que je serais très-heureuse aujourd'hui de faire quelque chose qui pût plaire à tous les nôtres, en les voyant et en les recevant plus souvent et plus intimement. Ayant un peu mieux réglé les dépenses journalières, je crois qu'il nous serait facile de recevoir familièrement, chaque semaine, nos parents et amis, avec la pensée même, si vous ne la trouvez pas trop prétentieuse, d'exercer à l'occasion quelque bonne influence autour de nous. Mais sur tout cela, c'est votre avis et votre approbation que je réclame.

M. de Verceil, en entendant sa femme parler si humblement d'elle-même et lui témoigner une confiance si entière, fut très-touché ; il garda un moment le silence comme un homme qui médite un parti décisif ; puis lui tendant la main et serrant affectueusement celle qui lui était aussitôt tendue :

—Ma chère Amélie, lui dit-il, faites tout ce qui vous sera agréable en tout ce que vous jugerez utile et bien. Je sais maintenant ce qu'il y a en vous de noblesse et de bonté, je le sais et j'en suis fier. De grâce, ne revenez plus sur un passé qui pèse encore plus sur moi que sur vous, je

e reconnais. Mais moi aussi je tiens à réparer; vous m'avez donné exemple du dévouement et du sacrifice; je serais honteux de rester en arrière et de ne songer qu'à mes satisfactions quand vous vous donnez si généreusement au devoir. Je sais encore quelle pensée vous inspire: j'ai compris où vous puisiez la force et l'élan de votre âme; vous faites bien, je vous aprouve; et vos saintes convictions, qui furent celles de ma famille, ont tous mes respects. Désormais, chère Amélie, comptez sur moi: je veux rompre avec tout ce qui n'est pas digne de vous.

—Et moi, très-chère ami, s'écria Mme de Verceil toute rayonnante de bonheur, rien ne me sera plus doux que de me confier en vous. Mais que Dieu est bon, souffrez que je le dise, de nous réunir ainsi dans un même désir et une même volonté pour le bien!

—Oui, Dieu est bon pour nous, reprit M. de Verceil, et je rougirais de rester ingrat pour lui.

—Vous ne l'êtes pas, cher ami, avec d'aussi généreuses intentions qui ne peuvent demeurer stériles. Maintenant permettez-moi de vous demander conseil sur une affaire qui me paraît devoir s'engager bientôt et que j'ai très à cœur. Vous avez dû remarquer comme moi les aimables assiduités des de Beauvent pour nous, et vous en avez deviné le motif évident dans leur désir d'alliances entre nos deux familles. Il faut bien que j'avoue encore avoir trop légèrement appuyé ces projets, et beaucoup plus par amour-propre que par sympathie. Or, en ce moment, toutes leurs visées se dirigent sur notre chère petite Hermine et maman ne leur est que trop favorable. J'ai cru voir néanmoins que mon père avait d'autres intentions très-différentes, que je goûte infiniment et que je voudrais indirectement favoriser, peut-être à l'aide des réunions dont je vous parlais. Je ne crois pas me tromper en supposant que mon père songe sérieusement pour Henriette à Charles Aubry; il paraît voir avant tout son mérite et ses qualités morales, sans s'arrêter à l'inégalité des fortunes. Mais qu'en pensez-vous vous-même, mon cher Marcel.

—Je juge ce choix excellent: Charles a autant de cœur que de mérite, et il fera le bonheur de notre chère petite sœur.

—La grande affaire sera de décider maman qui est si éblouie de la parie des de Beauvent, mais vous pourrez beaucoup sur elle, cher ami, et je compte sur vous.

Mme de Verceil avait bien jugé de la situation, car les de Beauvent, assez inquiets des idées sérieuses qui se manifestaient dans une partie de la famille Daurival, se concertaient pour une démarche décisive. Il s'agissait en effet d'assurer la main d'Henriette à leurs fils Edouard, qui venait d'être nommé sous-secrétaire des commandements. C'était un succès, on en devait en profiter pour réaliser une alliance avantageuse. Mme de Beauvent se chargea d'en dire les premiers mots à Mme Daurival, et d'obtenir son adhésion et son concours actif pour faire réussir la

demande officielle. Elle vint donc voir cette chère amie et amenant la conversation sur la nomination de son fils et les grandes espérances qu'elle en devait naturellement concevoir, elle dit combien elle serait heureuse d'associer à son bonheur ceux qui avaient toutes ses affections, et celle surtout qu'elle regardait depuis si longtemps comme sa meilleure amie. Elle avait donc pensé qu'une seule chose couronnerait dignement la belle situation de son fils, et c'était son admission dans cette chère famille, en s'unissant à cette charmante Henriette qui avait maintenant ses dix-huit ans révolus, et qui était bien, sans flatterie, la plus délicieuse jeune fille dont une mère put s'enorgueillir. C'est pourquoi elle s'adressait tout d'abord à une amie qui avait droit à toutes ses pensées, et qui ayant si parfaitement réussi à former d'après elle-même la plus aimable des enfants, devait être la première consultée sur son avenir, avant toute parole officielle.

Mme Daurival fut très-impressionnée de cette flatteuse confiance et répondit que, sans avoir encore songé à l'établissement de sa fille, elle ne pouvait demeurer indifférente devant une proposition ainsi faite par celle qui avait en effet tant de droit sur son cœur; elle était touchée autant qu'honorée, et ferait certainement avec joie tout ce qui dépendrait d'elle pour réaliser un si doux projet. Mme de Beauvent se pâma d'aise à ces mots, embrassa tant et plus sa chère amie, essuya maintes fois ses larmes de bonheur, répétait-elle ! Puis avec le plus confiant abandon elle s'épanchait sur toutes les perspectives ravissantes, désormais ouvertes pour elle par l'union de deux familles qui se grandissaient l'une et l'autre et venaient au niveau des premières de France ; quoique, elle ne le dirait jamais trop, tout passait à ses yeux après l'intime satisfaction de s'allier étroitement à ceux regardés depuis longtemps comme les amis du cœur.

On s'embrassa donc de nouveau en se promettant de ne rien épargner pour un si beau projet. Mme Daurival, en effet, tout enflammée par les pathétiques manifestations de l'aimable baronne, se résolut d'en parler aussitôt à son mari, qu'elle vint chercher dans son cabinet, et auquel elle raconta ce qui venait de se passer en appuyant chaleureusement sur l'éclat et l'honneur d'une telle alliance. M. Daurival avait écouté sa femme avec beaucoup d'attention, mais avec une froideur marquée. Il parut réfléchir, puis il lui dit d'un air sérieux et résolu, qu'il était fâché de ne pouvoir partager ses vues sur ce parti et que de graves raisons l'obligeaient à l'écarter. Il s'étendit là-dessus. Nous ne rapporterons que ce qui résumait toute sa pensée : cette famille, ajoutait-il donc en terminant, est trop fastueuse, elle compromet son repos par une vaine représentation et arrivera tôt au tard à de cuisants embarras. Quant au jeune homme, malgré un certain instinct du positif, qui en pourra faire, peut-être avec le temps, un homme rangé, il n'avancera guère que par l'intrigue et ne sera pas, je le crains, sans donner beaucoup de soucis à la compagne de

sa destinée. Vous comprenez comme moi que nous ne devons pas exposer Henriette aux chances d'une telle situation.

Ce qui dépitait peut-être le plus Mme Daurival en écoutant son mari, c'est qu'elle reconnaissait la force de ses raisons, sans avoir la volonté de s'y rendre. Car ayant la fortune, elle estimait qu'un nom titré en était l'indispensable complément, et elle insista du mieux qu'elle put en faveur de sa chère baronne.

— Je suis convaincu, reprit M. Daurival, avec une gravité qui laissait peu d'espoir à sa femme, que vous auriez à regretter votre condescendance pour vos aimables amis. Je ne pensais pas avoir à m'occuper sitôt du mariage d'Henriette, mais puisque déjà les sollicitations vous pressent, je vous communiquerai une idée à ce sujet. Vous savez et vous partagez ma juste affection pour Charles Aubry, le fils de mon ami le plus cher ; c'est un jeune homme aussi excellent que distingué ; il marque déjà dans une carrière qui peut mener loin ; car on le considère, et je suis bien renseigné, comme le plus capable parmi les auditeurs au conseil d'Etat ; il a donc toutes les qualités désirables. Pourquoi n'en ferions-nous pas notre gendre ?

Ici encore, Mme Daurival acquiesçait aux vues mêmes de son mari : mais son amour-propre regimbait, et elle s'écria avec plus d'affection que de conviction réelle :

— En vérité, Monsieur Daurival, j'admire votre désintéressement ? Vous me permettez cependant de penser un peu à la situation de la famille. Charles est un excellent jeune homme, j'en conviens, distingué même, au moins par ses talents, j'en demeure d'accord ; tout cela ne fait pas qu'avec douze ou quinze mille livres de rente au plus après sa mère, il soit en position de demander une jeune fille qui un jour n'aura guère moins de deux millions ! De bonne foi, que voulez-vous que dise le monde ?

— Et d'abord, ma chère amie, reprit M. Daurival avec calme, Charles, est en effet trop modeste pour nous demander Henriette ; aussi, vous ai-je dit que c'était moi qui songeais à la lui offrir. Toutefois, ceci n'est qu'un projet dont je ne vous aurais peut-être pas encore parlé, si vous ne m'aviez pressé pour un autre parti. Nulle urgence donc sur ce point. Veuillez seulement réfléchir, ma chère amie, à tout ce que nous devons prévoir pour assurer le bonheur de notre enfant ; et je suis assuré qu'ayant le même désir de bien faire à ce sujet, nous arriverons à nous entendre comme il convient ; nous en reparlerons donc plus tard.

Mme Daurival n'insista plus ; d'ailleurs elle connaissait le jugement très-sur de son mari, la haute capacité qu'il déployait en affaires et qui lui avaient valu cette considération et ce grand état dont elle était glorieuse. D'autre part, elle appréciait le mérite et le noble cœur de Charles Aubry qu'elle aimait elle-même comme l'enfant de la maison. Ah ! si seulement,

avait le plus petit de devant son nom, cela eut pu suffire pour Henriette

anobli du moins comme sa coeur, sauf le titre, apauvage assez naturel de l'aînée. Mais Charles Aubry tout court pour honorer cent mille livres de rente, c'était peu convenable vraiment, et peu juste à l'égard d'Henriette. Assurément Mme de Verceil serait la première à en convenir ; et elle allait lui en parler, pour qu'à son tour elle le fit entendre à son père, qui fléchirait peut-être devant une opinion unaniment partagée dans la famille. Ce moyen d'influence serait d'autant plus efficace que providentiellement en quelque sorte M. de Verceil lui-même avait depuis peu considérablement grand aux yeux de M. Daurival ; il l'avait vu sortir résolument d'une vie dissipée, renoncer à de folles dépenses, lui demander des conseils pour remettre en valeur son domaine négligé et s'occuper activement de rétablir l'ordre en ses affaires, en même temps qu'il se montrait plein d'attention pour sa femme et de vigilance pour ses enfants.

Mme. Daurival espérait donc qu'appuyée par son gendre et sa fille, elle pourrait revenir avec plus de succès sur sa proposition. Mais quel ne fut pas son ébahissement lorsque, leur ayant exposé l'ouverture faite par Mme. de Beauvent, la réponse négative de leur père et ses intentions à l'égard de Charles Aubry, elle les entendit applaudir vivement au choix de M. Daurival, et la pria elle-même avec instance de ne pas s'y opposer. Elle n'en pouvait croire ses oreilles ; était-ce bien le comte et la comtesse de Verceil, très-épris jusque-là de leur blason, qui lui donnaient un si vulgaire conseil ?

— Oh ! ma fille, s'écria-t-elle, et vous, mon cher Marcel, vous me faites de la peine ; non, je ne reconnais plus vos sentiments élevés. Certes, j'ai de l'affection pour ce petit Charles que j'ai vu naître ; mais comment me permettrais-je de le préférer au fils d'un pair de France ?

— D'abord, chère maman, reprit la comtesse, parce que c'est un coeur rare et un esprit distingué ; mieux que tout autre il fera le bonheur d'Henriette que vous voulez certainement avant tout.

— Et je vous affirme aussi, ajouta le comte, que Charles sera l'honneur de la famille ; ne vous y trompez pas, avec ses rares qualités il doit arriver aux premières distinctions.

— Il arrivera, il arrivera . . . peut-être dans l'avenir. Mais pour le moment ce n'est encore qu'un mince auditeur au conseil d'Etat, et je puis avoir d'autres prétentions pour ma fille, moi !

— Bonne mère, répéta doucement Mme. de Verceil, vous voudrez avant tout la rendre heureuse, n'est-ce pas ?

— Il n'y a pas de doute à cela, Amélie ; eh bien ?

— Eh bien, vous penserez comme nous que notre cher père a sérieusement pesé toute chose, et que ce n'est pas à la légère qu'il a distingué Charles, et qu'il l'a toujours intimement rapproché de nous.

Mme. Daurival garda le silence, soupira, se laissa embrasser par la comtesse, et levant les yeux au ciel, se retira sans plus rien ajouter.

—Je crois qu'elle agréera nos désirs, dit la comtesse à son mari.

—Oui, reprit le comte, mais il faut se hâter et prévenir les influences de la baronne ; autrement nous aurons de pénibles tiraillements.

—Aujourd'hui même je vais parler à mon père, répondit Mme. de Verceil ; et puisque ses intentions sont si arrêtées, nous pouvons espérer une prochaine conclusion.

—Allez, chère amie : j'ai toute confiance en ce que votre bon cœur vous inspire.

Le lendemain soir, on se réunissait chez M. et Mme. de Verceil : avec la famille s'y trouvaient les Aubry, Florentin, quelques autres amis de la maison d'un monde très-choisi et très-empressé à ces agréables soirées où la conversation, la musique et quelques parties de whist donnaient à chacun sa distraction préférée. Au moment le plus animé, après un délicieux morceau de Mozart parfaitement rendu par Clotilde et Florentin et très-applaudi par des amateurs, tandis qu'on se groupait autour des tables ou de la cheminée, Mme. de Verceil retint un moment à part Charles Aubry et eut à voix basse avec lui la conversation suivante :

—Voulez-vous me permettre, monsieur Charles, de vous faire une question qui serait indiscrette, si vous ne connaissiez de vieille date notre attachement pour vous.

—Je vous écoute, Madame, avec le désir de répondre à tout ce que vous me demanderez.

—Eh bien, sans autre préambule, est-ce que vous ne songeriez pas à vous marier ?

—On y songe toujours plus ou moins à mon âge, Madame, reprit-il en souriant ; mais cela ne suffit pas à décider.

—Je le crois ainsi ; et c'est pourquoi j'ose vous offrir mon amical concours.

—Je vous en suis mille fois reconnaissant, ajouta Charles de l'air le plus pénétré.

—Vous encouragez donc ma curiosité et je continue, reprit Mme. de Verceil ; car c'est déjà quelque chose pour moi que vous y pensiez plus ou moins comme vous dites, et inutile de vous demander si c'est plus ou si c'est moins. Je me borne maintenant à cette autre question : y pensez-vous d'une manière générale et sans parti pris ; ou bien votre pensée incline-t-elle déjà vers une personne justement préférée ?

—Madame, reprit Charles avec un charmant embarras, je ne vous cacherai rien si vous l'exigez et je n'aurai nulle peine à me confier en vous. Cependant j'aimerais mieux voir où me conduit votre bienveillant interrogatoire et y répondre simplement.

—Je continue alors, reprit en souriant Mme. de Verceil, et assurée, dans tous les cas, de votre discrétion absolue, je vous demande, simplement aussi, ce que vous penseriez d'une jeune personne d'un peu plus

de dix-huit ans, gracieuse de sa personne, d'un esprit et d'un cœur excellents, je puis le dire, qui est de ma famille, ma propre sœur enfin, Henriette ?

—Ah ! Madame, puis-je en penser autrement que vous ? s'écria Charles avec une visible émotion.

—Alors que ne la demandez-vous ?

—L'oserais-je réellement, Madame ?

—Mon cher monsieur Charles, rappelez-vous l'accueil empressé que vous a toujours fait mon père ; je sais qu'il ne recevra pas moins bien ce que vous pourrez lui dire sur ce sujet.

—Comment vous remercierai-je, Madame, des encouragements que vous me donnez avec tant de bienveillance ? J'en avais besoin pour une telle démarche de ma part. Maintenant je n'hésite plus, tout heureux de vos bonnes sympathies.

—N'est-ce pas le moins que je puisse faire, ajouta Mme. de Verceuil en se levant, puisque j'ai l'espoir de vous regarder bientôt comme un frère ? Ne tardez pas, je vous y engage.

—Vous pouvez le croire, dit Charles ; je voudrais être à demain !

Ils se séparèrent et rejoignirent la compagnie. Charles, sans songer à aucune allusion, avait hâte de se rapprocher d'Henriette et d'échanger avec elle au moins quelques paroles, même les plus indifférentes ; mais il avait l'air si joyeux que Mlle. Daurival, toute ignorante qu'elle fut de ce qui venait de se passer, le regarda avec étonnement et lui dit :

—Je serais curieuse de savoir ce que vous venez de comploter avec ma sœur ? et ce qui vous donne un visage si rayonnant ?

—C'est un secret, répondit Charles ; et mon plus grand désir est de vous le faire connaître, si cela m'est permis.

—Dès qu'il vous faut une permission, je n'insiste plus, dit Henriette avec une gravité comique ; car la discrétion convient à un futur conseiller d'Etat.

—Et cependant, je voudrais bien savoir, reprit Charles, comment vous recevriez une indiscretion sur ce sujet.

—Monsieur, répliqua Henriette sur le même ton, je recevrais très-mal l'indiscret qui me croirait trop curieuse.

—Alors je me sauve, répondit Charles gaiement, car n'étant pas encore conseiller d'Etat, je n'en aurais peut-être pas la haute prudence.

Et saluant d'un regard affectueux, il alla prendre sa mère pour se retirer, ayant à cœur de tout lui raconter et de se concerter avec elle. En effet les difficultés étaient alors aplanies : Mme. de Verceuil avait vu son père qui s'était ouvert à elle avec empressement, puis avait fait appeler sa femme pour prendre de concert un parti définitif. Mme. Daurival se voyant en contradiction avec son mari et avec sa fille la comtesse, par qui

elle était autrefois soutenue, résista faiblement, soupira beaucoup et se rendit enfin sans trop de mauvaise grâce :

—Car on savait bien, après tout, dit-elle, que Charles ne lui était pas moins cher qu'à toute la famille. Elle se résignerait donc à apprendre cette singulière nouvelle aux de Beauvent.

Et c'est ce qui avait autorisé Mme. de Verceil à s'expliquer si positivement avec Charles Aubry. Aussi fut-il très-bien accueilli lorsque, au lendemain de la soirée de la comtesse, il vint avec sa mère faire sa demande à M. et Mme. Daurival. Il est certain qu'en présence de Mme. Aubry si digne et si réservée, de son fils, aux traits si purs et d'un si noble caractère, Mme. Daurival elle-même oubliait ses hantaines prétentions et s'avouait qu'elle pourrait être justement fier d'un gendre si distingué.

Or, le soir du même jour, M. et Mme. de Verceil étaient venus dîner chez leurs parents ; comme on causait gaiement sur la fin du repas, M. Daurival se prit à dire :

—J'ai une nouvelle à vous apprendre qui vous réjouira tous : c'est qu'ayant vu le ministre de la justice cette après-midi, et sachant l'intérêt que nous portons à notre bon ami Charles, il m'a dit, en confidence encore et pour nous seulement, que la prochaine nomination qui se ferait au conseil d'Etat serait celle de Charles Aubry comme maître des requêtes ; et, m'a-t-il ajouté, il ne vieillira pas sur ce titre-là, car rarement on a promis au conseil un membre d'un plus beau talent.

—J'ai la conviction, ajouta M. de Verceil, que Charles peut arriver à tout, et je ne serai nullement étonné de le voir un jour député et ministre même. Car c'est plus qu'un homme de talent, c'est un homme de caractère.

En entendant le comte, son gendre, parler de la sorte, Mme Daurival se sentait soulagée et se dilatait déjà devant cette haute perspective.

—Maintenant, reprit M. Daurival, il ne nous resterait plus qu'à faire une chose pour ce bon Charles, nous qui lui sommes si attachés. Voici son avenir qui se fie : nous devrions chercher à le marier comme il faut.

—Oh ! père, dit Mme de Verceil, c'est une excellente idée !

—Aidez-moi donc à la réaliser. J'avoue que je serai assez difficile et ne me contenterai point d'une demoiselle quelconque. Je ne dis rien d'une situation honorable, mais je veux encore un aimable esprit et un bon caractère. Le difficile pour moi est précisément de bien connaître ces jeunes personnes que j'aperçois si brillantes dans le monde. Voyons, Henriette, c'est toi ce me semble, qui pourrais nous aider dans cette tâche délicate, parce que tes rapports familiers avec beaucoup de jeunes filles te mettent à même de les apprécier ; et je suis sur que tu pourrais nous donner d'utiles renseignements.

Dès le début de cette conversation, Henriette avait ouvert de grands

yeux et s'était même assez troublée ; mais l'air sérieux de son père bientôt l'inquiéta ; et quand elle se vit interpellée de la sorte, rougissant jusqu'au bout des oreilles, elle répondit vivement :

— Oh ! moi, je ne m'occupe pas de mariage, ce n'est pas mon affaire.

— Sans doute, ma fille, ce n'est pas ton affaire, reprit imperturbablement M. Daurival, et j'en fais sérieusement la mienne, puisqu'il s'agit du fils de celui qui fut mon meilleur ami. Mais je fais appel à ton amitié pour Charles et à ton esprit d'observation qui est très-fin, je le sais ; et je ne te demande que de m'aider un peu à déchiffrer les caractères de telles ou telles que tu connais très-bien.

— Père, je t'assure que je ne vois personne qui convienne à M. Charles, reprit Henriette d'un air très-perplexe, parce que c'est un jeune homme très-sérieux et que je sais bien, moi, ce qu'il lui faut.

— A la bonne heure donc, reprit M. Daurival en souriant malgré lui ; et tu avoues donc que tu peux m'être très-utile, si l'occasion se présente, bien entendu.

Henriette fit la plus jolie moue du monde, chacun se retenait de rire. Mme de Verceil, qui était près de sa sœur, se pencha vers elle et lui dit à voix basse :

— Je sais aussi, moi, celle qui lui convient, c'est toi ! et je vais le dire.

Henriette leva son visage empourpré vers sa sœur, du même regard vit les signes joyeux de toute la famille, et aussitôt souriante avec son franc abandon :

— Dis-le ! je me risque, ajouta-t-elle !

— Voici celle que je vous propose, père, reprit Mme de Verceil en soulevant Henriette dans ses bras.

M. Daurival s'était levé et embrassant tendrement sa fille, il lui dit :

— Je n'en voulais pas d'autre ; et je suis heureux, chère enfant, de te donner au jeune homme que j'aime et que j'estime le plus.

Henriette demeura un moment toute saisie, mais joyeuse au cou de son père ; puis se tournant vers sa mère qu'elle embrassait de tout cœur :

— Et toi, chère maman, lui dit-elle, penses-tu comme nous (car elle n'ignorait pas ses projets) ?

— Puis-je vouloir autre chose que ton bonheur, chère enfant, répondit Mme Daurival non moins émue en ce moment que son mari.

On en était ainsi venu au plus désirable accord qui doublait la joie commune. Mlle Germont était présente à cette scène de famille, et fut profondément touchée d'une parole qu'Henriette en lui serrant la main lui dit à voix basse :

— C'est vous, chère Clotilde, qui m'avez rendu digne de lui ; que ne vous devrai-je pas ?

Il y avait peu d'instant que l'on venait de passer au salon, lorsqu'e

annonça Mme Aubry et son fils : M. Daurival aussitôt s'avança vers Charles et le conduisant à Henriette, il lui dit de l'air le plus joyeux :

Elle vous accepte de bon cœur.

Les deux jeunes gens alors se prirent la main et, silencieux, les regards souriants, eurent peine l'un et l'autre à retenir les larmes qui brillaient à leurs yeux. Puis Henriette se tournant avec vivacité vers Mme Aubry, se laissa aller dans ses bras. Douce et charmante fut cette soirée, car elle promettait, avec le bonheur des fiancés, les plus aimables rapports pour toute la famille. Il restait pourtant un souci dans l'esprit de Mme Daurival, c'était de se dégager avec Mme de Beauvent :

— Enfin, se dit-elle, il n'y a qu'un moyen de lui adoucir ce mécompte, c'est de ramener nos projets, avec prudence pourtant, du côté d'Adrien et d'Aurélié ; cette compensation d'ailleurs me serait bien due.

Ce même soir, avant de rentrer dans sa chambre, Henriette s'était arrêtée dans celle de Clotilde et elle lui disait d'une voix émue :

— Une seule chose m'attriste, c'est de penser que ce mariage pourrait nous séparer ; mais je veux vous dire que j'ai beaucoup de choses en tête à ce sujet, et vous supplier de ne vous engager nulle autre part, sans vous en concerter avec Amélie et moi.

— Ma chère Henriette, je suis si heureuse du choix de vos parents et de votre aimable adhésion, qu'il me semble n'avoir rien à penser pour moi-même.

— Tant mieux, ne pensez à rien, car c'est ma sœur et moi, et je l'espère aussi, papa et maman qui voudront prendre soin de ce qui vous regarde. Amélie m'a déjà promis avec empressement de venir en causer demain ensemble.

— Comment, chère enfant, c'est là votre préoccupation en un tel moment, dit Clotilde tout attendrie ?

— Et à qui penserais-je, répliqua Henriette, puisque notre bonheur à nous est fixé.

— Oui, reprit Clotilde, il est fixé, parce que, avec un tel cœur, vous serez toujours l'enfant chérie du bon Dieu ?

Le lendemain, en effet, vers dix heures, Mme de Vereuil entra dans la chambre d'Henriette, et lui faisait part de ce qu'elle avait déjà décidé avec son mari. Ils pensaient ne pouvoir rien faire de mieux qu'en priant Mlle Germont de se charger de l'éducation de leurs enfants, pour s'occuper plus tard uniquement de leur fille Anna.

— Quel bonheur ! s'écria Henriette en sautant de joie, elle ne nous quittera plus.

— Et de ce pas, reprit Mme de Vereuil toute rayonnante elle-même, nous allons en parler à maman.

Elles se rendirent aussitôt près de leur mère qui, les ayant écoutées, leur dit :

—Mais nous aussi nous avons pensé à Mlle Germont avec votre père ; et je vous dirai qu'ayant réfléchi à l'isolement où j'allais me trouver dans mon intérieur, malgré votre voisinage et vos bonnes visites, j'ai vu qu'il y aurait toute tranquillité et tout avantage à conserver Mlle Germont près de moi. On n'est pas meilleure que cette jeune personne, plus sûre et plus appliquée. Or, je ne rajeunis pas, et ce sera mon repos de compter sur elle pour les mille détails d'une maison comme la nôtre.

—Chère maman, s'écrièrent à la fois Amélie et Henriette, quelle bonne pensée vous avez eue !

—Et il nous sera facile, ma chère Amélie, de trouver une heure où Mlle Germont pourra, chaque jour, s'il le faut, s'occuper de tes enfants.

—Merci, bonne mère, merci de tout cœur, car mon mari et moi serons également heureux de voir nos chers petits, et surtout Anna, recevoir les leçons de celle qui est pour nous tous une véritable amie.

Les deux sœurs, enchantées de cette décision, voulurent sur-le-champ, l'apprendre à Clotilde, qui ne fut pas moins charmée de se voir ainsi indéfiniment attachée à une famille qui avait toutes ses affections. Elle s'empressa, à la réunion du déjeuner de remercier M. et Mme Daurival de l'intérêt qu'ils lui montraient, et qu'elles ne pouvaient reconnaître que par le plus entier dévouement.

—Ma chère enfant, lui dit Mme Daurival avec beaucoup de bonté, je suis moi-même très-satisfaite de cet arrangement ; car vous m'inspirez toute confiance et me serez très-utile. C'est à nous de vous prouver combien nous apprécions votre sincère attachement. J'aurai donc à vous communiquer nos intentions sur vos intérêts particuliers, mais je ne veux pas aborder ce sujet maintenant ; et je me réjouis de vous garder avec nous.

—Que vous êtes bonne et indulgente, Madame ! reprit Clotilde toute confuse de la grande estime qu'on faisait d'elle.

—Mademoiselle, dit alors M. Daurival, je tiens aussi à vous exprimer ma reconnaissance de tout le bien que vous avez fait à ma fille ; vous l'avez rendue telle que je la désirais pour l'union qui se prépare, et vous m'avez ainsi aidé à réaliser un projet que j'avais fort à cœur. Je suis ou ne peut plus heureux de l'affection que mes filles vous témoignent ; et maintenant ma femme et moi vous regardons comme de la famille.

—Oh ! Monsieur, vous me comblez, répondit Clotilde, et je ne sais ce que je pourrais faire pour reconnaître tant de bontés.

—Vous nous aimerez, lui dit Mme de Verceil en l'embrassant.

—Et vous aurez fort à faire, reprit gaiement Henriette, car nous nous disputerons à qui vous aura.

Véritablement, l'assurance de garder Clotilde au milieu d'eux ajoutait au bonheur de tous ; et ce fut aussi une grande joie pour Mme Aubry et son fils. Quant à Florentin, il disait à l'abbé Gervais en lui racontant ces détails :

—Pour moi, je ne me serais étonné que du contraire, car il me paraît impossible qu'on connaisse cette noble enfant et qu'on puisse songer à s'en séparer.

—Il faut croire, reprit l'abbé d'un air rêveur, que sa tâche n'est pas achevée parmi cette excellente famille. Aussi devons-nous laisser agir la Providence qui a ses vues plus ou moins cachées sur les âmes.

(A continuer.)

Inauguration à N.-D. de Montréal de la Statue de la Ste. Vierge
donnée par Pie IX au Rév. M. Rousselot.

Le monde catholique contemple de nos jours un événement immense, dont la consolante gravité ne peut échapper à aucun œil chrétien. Un tressaillement universel s'est fait sentir, les masses se sont émues, les peuples tout entiers se lèvent, comme sous le coup d'une étincelle inspiratrice, et, prenant en mains le bâton et le chapelet du pèlerinage, ils s'acheminent par groupes nombreux et s'enchaînent comme les grains de leurs rosaires, vers les sanctuaires vénérés que s'est choisis la Reine de la terre et du ciel. Cet élan, merveilleuse manifestation d'une vie que l'on croyait presque éteinte, a porté l'alarme au sein de l'enfer et au cœur des associations et des hommes impies. Un grand murmure s'est fait entendre : c'était d'abord le sourire d'une prétendue pitié pour ces pèlerins-enfants, assez crédules et assez stupides pour adorer et vénérer, en plein XIX^e siècle, des faits surnaturels, des apparitions, des guérisons miraculeuses. Mais ce sourire sardonique et moqueur ne troublant même pas la face sereine et calme de nos pèlerins, on a tenté de la réclamer, on a crié à l'extravagance ; on a même laissé entrevoir, avec une frayeur exagérée à dessin, derrière ces dehors de piété, un drapeau et un parti politique. Puis, tout cela trouvant insensibles les cœurs chrétiens, les insultes et les coups ont été les derniers arguments. Signe excellent, que toutes ces choses ! le diable entre en fureur, c'est une preuve que ce que l'on fait le touche au vif et que nos manifestations pieuses ébranlent son redoutable empire.

Que le flot des pèlerins continue donc à passer ; et si petit et si méprisable que l'on veuille encore le dire, il usera la pierre sur laquelle s'élève le trône de l'enfer, et Satan et son empire tomberont brisés au pied de la Victorieuse immortelle, aux pieds de l'Immaculée Conception !

Au récit de ces admirables choses qui se passent, en France surtout, nos cœurs français avaient à Montréal éprouvé de vives et douces émotions. Nous attendions avec impatience une circonstance qui nous permit de nous affirmer aussi, nous, catholiques de Villemarie, à la façon de nos frères plus favorisés, mais aussi plus éprouvés, de notre vieille et toujours si chère France. Nous espérions une bonne fortune, mais, à dire vrai, nous ne pouvions pas compter sur l'insigne faveur dont nous avons été l'objet. Qui aurait osé, en effet, se promettre d'être quelque jour assez heureux pour obtenir du Saint-Père, du glorieux Pie IX lui-même, une marque, un témoignage immortel et tout spécialement adressé à nous, de la plus paternelle affection ! Et voilà pourtant notre privilège, presque unique jusqu'à ce jour dans le monde chrétien.

Notre vénérable et bien-aimé Pasteur, M. Rousselot, curé de Notre-

Dame de Montréal, connaissant depuis longtemps les besoins et les désirs de nos cœurs, a, dans un voyage qu'il vient de faire à Rome, exprimé au Saint-Père le bonheur que nous aurions à prier pour l'Eglise et pour Pie IX aux pieds d'une statue de Marie, que Pie IX lui-même nous aurait donnée. Et le cœur de l'immortel Vieillard s'est ouvert à cette demande, en même temps qu'un sourire tout paternel rayonnait sur son noble et si doux visage. Il a lui-même choisi la statue qui devait être son cadeau pour ses enfants de Villemarie ; lui-même, il a voulu se charger de la faire expédier, et sous la puissante protection de sa bénédiction sainte, notre trésor nous est arrivé en parfait état. La nouvelle en a été accueillie avec un bonheur que notre bon Curé a pu facilement lire sur nos visages, quand il nous en a avertis du haut de la chaire ; et ce bonheur s'est épanoui plus manifeste encore dans la belle fête de la translation de notre Statue bien-aimée, qui a eu lieu après la messe de dimanche, le 8 de ce mois, fête de l'Immaculée Conception. Racontons aussi, nous, notre fête, ce sera un petit écho aux fêtes d'ailleurs.

L'Eglise de Notre-Dame était pleine, comme aux jours de belles solennités. La messe terminée, la procession se mit en marche pour aller chercher la belle statue donnée par Pie IX, et déposée à l'entrée du chemin couvert, qui conduit du Séminaire à l'Eglise. Déjà son trône était préparé dans le sanctuaire, et attendait l'image bénie qui devait y reposer au milieu des flambeaux sous des arceaux de Lis, emblème et fleur aimée de Marie. Un clergé nombreux, un essaim de petits anges de la terre avec leurs vêtements blancs et leurs couronnes de fleurs, la noble famille privilégiée de la Vierge, appelée la Congrégation des Hommes de Villemarie, devaient être les témoins plus immédiats de la belle fête. Au moment où la Statue si chaste et si modeste entra sous les voûtes de Notre-Dame, l'orgue prenant sa grande voie, entonna, avec la foule, l'hymne *Ave Maris Stella*. Tout le monde fut ému à cet immense salut, et il nous sembla, à nous, que c'était l'entrée triomphante de Marie elle-même que nous chantions avec un si universel et si pieux entrain. Que sera-ce donc quand nous entonnerons tous un semblable refrain dans le Ciel !

Le cortège de la Reine défila par les allées latérales de la Basilique, et la Statue fut promenée ainsi en triomphe, sur les épaules des plus honorables Citoyens, fiers d'un si noble ministère. Un frémissement marquait le passage de la statue ; tous les yeux, tous les cœurs la cherchaient et la saluaient. Sur les degrés de son trône avaient pris place nos petites enfants, avec leurs robes blanches, leurs couronnes et leurs fleurs ; l'autel étincelait de lumières, et lorsque la statue reposa sur son piédestal, au milieu de ces feux, de ces fleurs, de ces Anges de la terre, de ces supplications, de ces cantiques, nous eûmes comme un avant-goût d'une des plus douces fêtes du ciel.

Il fallait une explication de toutes ces choses ; on le sentait : aussi per-

sonne ne fut étonné en voyant apparaître un prédicateur dans la chaire sacrée. Cette fête devait nous donner toute espèce de bonheur ; une voix bien-aimée et depuis trop longtemps réduite au silence se fit entendre, et voici ce que nous avons recueilli du discours de M. Martineau :

Quid sibi volunt lapides isti?.....

Positi sunt lapides isti in monumentum.

Que veulent dire ces pierres?.....

Ces pierres ont été placées ici pour être un témoignage.

Après avoir franchi le Jourdain, sous la conduite de son chef, et avoir, pour ainsi dire, fait son dernier pas vers la terre promise, le peuple de Dieu suspendit sa marche. Et Josué choisissant douze hommes dans les douze tribus des enfants d'Israël, leur dit de descendre dans le lit du Jourdain, de prendre douze pierres, et de les dresser comme un monument sur le bord du fleuve que l'on venait de traverser. Et dans la suite des âges, leur dit-il, lorsque vos enfants et les enfants de vos enfants vous demanderont : que signifient ces pierres amoncelées en ce lieu ? Vous leur répondrez : ces pierres ont été placées ici pour y être un monument éternel de l'alliance de Dieu avec son peuple. Nous sommes aujourd'hui, mes Frères bien-aimés, dans des circonstances semblables ; nous traversons le Jourdain, c'est-à-dire le fleuve sableux et grondant des impiétés et des persécutions, des tribulations et des épreuves. Si ces flots écumeants de ce fleuve étaient envahissants au gré de ceux qui les ont soulevés, ni le Pape ne serait à Rome, ni nous ne serions ici réunis pour cette belle fête. Mais *Dieu sait mettre un frein à la fureur des flots*. Et pendant que ces flots sont suspendus par un effet de la Puissance Divine, le conducteur du peuple de Dieu, le Josué du peuple chrétien, Pie IX, a dit à notre vénéré et très-cher Pasteur : Prends cette pierre, emporte-la au milieu du peuple que tu dois conduire et dresse-la au milieu de la Cité de ce peuple, comme un témoignage, comme un monument. Et la pierre a été saisie avec joie : elle a été transportée avec empressement, et la voilà religieusement et fidèlement placée au milieu de notre peuple, sous les yeux des plus irrécusables témoins, les Anges de terre, petites enfants de vos familles, et ces hommes vénérables, ces chrétiens toujours fidèles, cette noble Congrégation de N.-D. de Villemarie, qui a donné rendez-vous à ses enfants des quatre coins de la Cité, pour contempler une si belle manifestation. Témoins aussi seront ces pieux jeunes gens qui ont voulu relever l'éclat de cette fête par les accords harmonieux qu'ils viennent de nous faire entendre.

Mais ce Monument, dressé aujourd'hui, que signifie-t-il donc ? Eh bien, voici, chers Frères, sa signification. Ces pierres, cette statue venue de si loin et donnée par une main si chère, sera un monument qui nous rappellera :

1o. Notre alliance avec Dieu :

20. Notre alliance avec l'Eglise et le St. Père.

30. Notre alliance avec la vertu.

Un mot sur chacune de ces pensées.

10. D'abord, notre alliance avec Dieu rappelée par ce monument. Elle a été contractée cette alliance dès le berceau du monde : alors la terre a été attachée au ciel par un anneau soudé, scellé par Dieu lui-même, et cet anneau c'est Marie. Le monde aura beau secouer la terre, l'anneau ne sera pas brisé ; le démon grinçera des dents sur cet anneau : il cherchera bien à le couvrir de sa bave impure : mais il ne réussira pas à enterner l'éclat, ni à briser sa résistance. Voyez comme de nos jours, contre des secousses plus répétées et plus furieuses, il résiste invinciblement cet anneau béni ! Il résiste à la Sallette, il résiste à Lourdes, il résiste à Pontmain ; il résistera toujours, et ce sera surtout le salut et la gloire de notre XIXe siècle d'avoir donné un nouvel éclat à cet anneau sacré, en l'entourant comme d'une devise brillante de ce nom glorieux, dont Marie a voulu se parer elle-même, lorsqu'elle a répondu à la naïve question de Bernadette par des paroles que je lis avec bonheur autour de son image : *Je suis l'Immaculée Conception !*

Oui, l'Immaculée Conception est notre anneau de salut, et voilà pourquoi nous viendrons resserrer les liens de notre alliance avec Dieu, aux pieds de cette statue qui nous redit si bien le mystère de la Conception Immaculée . . .

20. En second lieu, ce Monument nous rappellera notre alliance avec l'Eglise, avec Pie IX.

En effet, mes Frères, je vous défie de venir vous prosterner devant cette image ; je vous défie de parler de ce monument, sans qu'immédiatement et nécessairement vous ne sentiez venir à votre cœur, ce souvenir ; sur vos lèvres, ces paroles : Cette statue nous vient de Rome ; elle nous a été apportée par notre pasteur, qui l'a reçue pour nous des mains de Pie IX lui-même. Il les aime donc, Pie IX, nos Pasteurs vénérés ! Il nous aime donc, nous aussi, Pie IX, puisque pour nous, il se prive de l'une de ses richesses ! . . .

Et voyez alors, mes Frères, le contre-coup nécessaire de ces pensées : Nous aussi, nous devons donc aimer l'Eglise, aimer Pie IX ; nous aussi, nous devons donc donner à Pie IX nos richesses et nos trésors : l'amour appelle l'amour, et la générosité inspire la générosité. Nous irons donc devant ce monument ; notre amour déposera une prière pour le triomphe de l'Eglise et le salut de Pie IX ; notre générosité filiale versera, sans compter, dans la main de Pie IX l'aumône dont il a besoin pour acheter son pain. Lorsque des enfants ont du cœur, ils ne peuvent pas laisser mourir leur père de faim. Et vous voyez comme ce monument affirmera cette alliance avec l'Eglise et avec Pie IX . . .

30. Enfin notre alliance avec la vertu nous sera rappelée devant cette image.

Notre alliance avec la vertu a été signée au jour de notre baptême. Qu'en avons-nous fait ? Comment l'avons-nous respectée ? Ce monument nous fera ressouvenir de notre alliance. En effet, je trouve en lui des caractères bien propres à nous donner les plus graves enseignements. Je

vois en lui le prix de la matière, le fruit du travail, la blancheur et la modestie de la statue. Et ces trois choses nous rappelleront :

1o. La valeur, le prix de notre âme, choisie parmi des milliers d'autres possibles, par l'Artisan divin, pour devenir la matière d'une admirable statue. Et cette âme si précieuse, quel cas en faisons-nous ? Comment la traitons-nous ? Est-ce comme un objet de valeur, de la plus haute valeur, ou comme un morceau de rebut ? . . .

2o. Le fini du travail dans cette statue nous rappellera le soin avec lequel Dieu s'est appliqué à reproduire sur notre âme sa divine ressemblance . . .

Et ces traits admirables, que sont-ils devenus ? Ah, si un homme brutal s'emparant d'un ciseau, montait près de cette Statue et s'apprêtait à la défigurer par un abominable sacrilège, je vous vois lever, gémissants d'une juste indignation, saisir ce misérable et le jeter sans pitié à la porte du temple. Et regardez donc, mon frère, ce buste magnifique que Dieu a lui-même sculpté en vous : n'est-il pas défiguré honteusement ; et la main coupable de ce sacrilège n'est-ce pas la vôtre ? Regardez ces désastres, voilà ce que vous dira, dans cette Statue, le fini du travail . . .

3o. Enfin, la blancheur et la modestie de la statue seront pour tous, pour vous surtout, jeunesse, le plus grave et le plus important enseignement. Cette blancheur de l'innocence, cette modestie qui en est la gardienne, qu'en avons-nous fait ? Vous qui avez conservé cette blancheur, cette transparence de l'innocence ; vous, au travers de l'âme desquels on peut voir Dieu, venez devant cette image ; ce monument vous rappellera sensiblement avec quel soin vous devez garder toujours votre blancheur . . .

Mais viendrez-vous, vous dont la blancheur a disparu sous la plus honteuse couche de sales voluptés ? Viendrez-vous, vous dont l'innocence tachée et souillée mille fois est abandonnée à la corruption des habitudes mauvaises ? Viendrez-vous, jeunesse, avec la boue de la passion ou l'effronterie du luxe ? Viendrez-vous ? . . . Oui, venez ; aux pieds de ce monument vous vous ressouvrirez de ce que vous devez être : et de cette pierre jaillira une source de grâces qui renouvellera les prodiges racontés dans l'Évangile de ce jour ; les aveugles verront, les boiteux se lèveront pour marcher, les lèpreux seront lavés et purifiés . . .

Tous, devant ce monument vénérable et sacré, nous viendrons renouer plus étroitement les liens de notre alliance avec la vertu ; nous rappeler notre alliance avec l'Église et Pie IX ; renoueler surtout et éterniser notre alliance avec Dieu, pour la terre et pour le ciel . . .

Ainsi parla, ainsi remua nos cœurs, le prédicateur de cette fête de famille, M. Martineau, de St. Sulpice. Puis, à sa voix, tous nous tombâmes à genoux, et, devant notre cher monument, maintenant si bien compris, d'une seule voix et d'un seul cœur, nous récitâmes les trois *Ave* auxquels le Souverain Pontife a attaché 100 jours d'indulgence. Nouvelle faveur, dont nous pourrions jouir à chaque fois que nous viendrons redire cette même prière, aux pieds de notre chère Statue de Marie. Le *Magnificat* chanté par tous à pleine voix, comme on chante lorsqu'on a le cœur rempli de véritable bonheur, termina cette magnifique fête. Puisse le souvenir de cette manifestation rester impérissable dans nos âmes ; et puissions-nous, en prenant bien souvent le chemin qui mène à la statue de Marie, en rapporter toujours de nouvelles et plus précieuses faveurs.

Inauguration du Cercle Catholique

DES COMMIS EMPLOYÉS AU COMMERCE ET AUX ADMINISTRATIONS DIVERSES
PAR M. HAMON CURE DE ST. SULPICE A PARIS (1).

Le 1er novembre dernier, à huit heures du soir, il s'est fait une cérémonie d'un haut intérêt pour tous les amis de la jeunesse, de la religion et de la France : c'était l'inauguration du *Cercle catholique des employés du commerce et administrations diverses*. Depuis longtemps plusieurs de ces employés, classe d'hommes si nombreuse à Paris et si délaissée, cherchaient un local où ils pussent se réunir, passer leurs soirées sans dommage pour la vertu, et par là se soutenir mutuellement dans la pratique du bien. Après des essais infructueux, ils s'adressèrent à M. le Curé de Saint-Sulpice, qui lui-même chercha un local convenable, et qui l'ayant trouvé le fit approprier pour cette destination. Ce local, nous l'avons visité, c'est tout ce que ces messieurs pouvaient désirer de mieux pour leurs innocentes et joyeuses soirées, ainsi que pour toute la journée du dimanche qu'ils y passent après avoir entendu la messe et une instruction religieuse. Il ne restait plus qu'à bénir ce lieu si bien adapté à son objet ; c'est ce qu'a fait M. le Curé de Saint-Sulpice, le 1er novembre à huit heures du soir, il il a béni en premier lieu les salles diverses du rez-de-chaussée et du premier étage, puis vingt-deux chambres au second et au troisième étage, où pourront se loger les jeunes gens qui le désireront. La bénédiction terminée, M. le Curé a adressé à la nombreuse assemblée une allocution, que nous voudrions reproduire intégralement : voici du moins ce que nous avons pu en recueillir.

Messieurs,

Nous venons de bénir cette maison, c'est-à-dire, de la consacrer à Dieu pour en faire une maison de Dieu, destinée à abriter une grande œuvre de Dieu. La Providence, toujours attentive à ménager à chaque époque les institutions convenables aux temps et aux personnes, a suscité de nos jours les cercles catholiques pour ramener au bien et soutenir dans la vertu toutes les classes de la société, mais surtout la jeunesse ; merveilleuse création de Dieu, dont je voudrais vous faire comprendre l'importance. C'est là une œuvre admirablement adaptée à la position de la jeunesse et en rapport parfait avec tous ses besoins. Que vous faut-il en effet, Messieurs ? il vous faut trois choses, un lieu de délassements honnêtes, une bonne société et l'instruction ; or, admirez avec reconnaissance et amour comment Dieu a satisfait complètement à ces trois besoins.

1o. Il vous faut un lieu de délassements honnêtes. Car après les tra-

(1) Extrait de la *Semaine religieuse de Paris*.

(2) Rue Madame, No. 31, tout près de l'Église de Saint-Sulpice.

vaux du jour, l'esprit a besoin de se reposer et de se distraire ; après le sérieux des affaires, le cœur a besoin de s'épanouir dans une joie sans remords. Si un lieu convenable pour ces délassements manque à la jeunesse, elle ira se satisfaire là où il ne le faudrait pas, se récréer aux dépens de la vertu, aux dépens de l'honneur et des bonnes mœurs. Alors, que deviendra la jeunesse ? Je vous l'avoue, Messieurs, cette pensée m'a fait frémir, et je me suis dit : La laisserai-je se perdre, cette jeunesse si riche d'avenir, si magnifique d'espérance, quand elle est bien dirigée ; si dangereuse quand elle ne l'est pas, et que l'esprit d'émeute s'emparant d'elle la lance contre l'ordre et la société, cette jeunesse enfin dans laquelle j'aime à contempler la France prochaine et les futurs vengeurs de notre gloire humiliée ? Non, ce n'est pas possible. Cependant il me fallait pour l'achat et l'appropriation du local 260,000 francs ; et je ne les avais pas, et je ne les ai pas encore. Mais je me suis dit : C'est là une dépense nécessaire ; ou bien la Providence viendra à mon secours, de bonnes âmes qui aiment la religion et la France m'empêcheront de succomber sous le poids de la dette ; ou bien à la dernière extrémité, ce qui serait infiniment regrettable, je sacrifierai d'autres œuvres pour ne pas manquer celle-là, et d'après ce raisonnement qui ne tentait pas la Providence, mais qui m'exposait à bien des déboires, j'ai acheté ce local, je l'ai approprié à sa destination de telle sorte que rien n'y manque. Vous avez ici, Messieurs, tous les délassements convenables et la satisfaction de tous les goûts, pourvu qu'ils soient honnêtes. Si vous aimez le billard, vous en avez trois à votre disposition dans de grandes et belles salles parfaitement aérées ; si vous aimez les échecs avec leurs savantes combinaisons, le trictrac moins savant, le jeu de dames plus simple encore, l'innocent loto, le pacifique domino, vous les avez tous sous la main. Il n'y a d'exclu ici que les jeux qui mettraient en péril votre argent, votre modeste avoir. Si vous désirez vous tenir au courant des affaires politiques, chose bonne en soi, car ce serait mal à vous de vous désintéresser de notre chère patrie ; tout Français doit en suivre les phases diverses, et au besoin lui prêter un concours intelligent et dévoué, si vous désirez, dis-je, suivre la marche des événements, divers journaux vous offrent leurs nouvelles plus ou moins intéressantes. Si de la lecture des écrivains modernes vous désirez passer à la lecture plus sérieuse et plus utile des écrivains anciens, une bibliothèque choisie vous rend la chose facile ; ou si la conversation a pour vous plus d'attrait, vous trouvez ici d'aimables causeurs avec qui vous pourrez gaiement échanger vos pensées. Si enfin vous voulez vous rafraîchir, prendre un modeste repas, si même vous voulez fumer, en dépit de la médecine qui déclare le tabac nuisible à la santé, vous pourrez satisfaire tous ces goûts et toutes ces fantaisies. Que pouvez-vous désirer de mieux pour un lieu de délassements ?

Mais se délasser ne suffit pas à un jeune homme, il lui faut encore une société. Peu d'hommes ont assez de force d'âme pour vivre seuls en

présence d'eux-mêmes ; l'isolement amène l'ennui, l'ennui rend la vie insupportable et conduit à tous les vices. Il faut donc une société, non pas une société quelconque, mais une société sympathique, une société chrétienne, une société de vrais amis. Si elle n'est pas sympathique, c'est-à-dire en rapport avec l'âge, les habitudes, la position présente ou à venir, le jeune homme s'en dégoûtera et retombera en présence de lui seul ; condition d'existence impossible. Souvent, Messieurs, des jeunes gens se sont présentés à moi, me demandant une telle société, et je n'en avais point à leur offrir. Plus heureux désormais, je les adresserai au Cercle catholique ; vous les accueillerez avec sympathie, étant tous à peu près d'un même âge et d'une même condition, d'un même présent et d'un même avenir ; et vous ferez tous ensemble comme une seule famille avec un même esprit et un même cœur. Cette société, je l'espère, ne sera pas seulement sympathique, elle sera encore chrétienne, seconde condition nécessaire pour la société du cercle catholique. Il y a, Messieurs, dans le cœur de la jeunesse deux dispositions contraires, l'une qui la porte au bien, l'autre qui l'incline au mal ; la première, noble, élevée, généreuse, magnanime qui la rend capable des plus grandes choses ; la seconde basse, sensuelle, facile à se passionner pour le plaisir, même pour le plaisir charnel, grossier et ignoble, qui la rend incapable de rien de grand, de rien d'élevé. Ce sont comme deux courants contraires qui se heurtent, deux ennemis en présence qui se disputent l'empire du cœur, la direction de la vie. Lequel des deux l'emportera ? Messieurs, croyez-en l'expérience ; la société que fréquentera le jeune homme décidera de la victoire ou de la défaite. Ou devient tel que ceux qu'on fréquente, selon le vieil adage : *Dis moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* Messieurs, j'ai connu bien des jeunes gens honnêtes et vertueux à leur arrivée à Paris. S'ils eussent été entourés de bons chrétiens, ils eussent persévéré dans le bien ; circonvenus par des jeunes gens vicieux, ils sont devenus semblables à eux, ils se sont perdus. J'en ai connu d'autres d'une vertu équivoque en commençant ; mêlés à une société chrétienne, ils sont devenus excellents et parfaits chrétiens, tant il est vrai que tout dépend du milieu où l'on vit ! Dans un mauvais milieu, le respect humain arrête, les mauvais exemples séduisent, les mauvais discours pervertissent. Placé au milieu des bons, on se sent attiré au bien, on marche avec eux d'un même pas dans le sentier de l'honneur et de la vertu, honteux de rester en arrière, jaloux de progresser avec eux et de devenir toujours meilleur. Eh bien, Messieurs, cette société chrétienne si nécessaire à la jeunesse, vous la trouvez ici. Vous trouverez plus encore, vous y trouverez de vrais amis chrétiens. Le cœur d'un jeune homme, Messieurs, a besoin d'un cœur ami dans lequel il s'épanche, il s'épanouisse, il verse ses secrets les plus intimes.

Sans un ami chrétien, on est comme perdu, abandonné dans la vie. On

a des peines, on pourrait les porter à deux ; seul, on y succombe. Point de conseil dans les doutes, point d'encouragement dans les défaillances, point de ces rapports si doux qui font un des principaux charmes de l'existence. Avec un ami chrétien, au contraire, la tristesse fait place à la joie, on se donne le bras l'un à l'autre dans le chemin de la vie, on se soutient sur le terrain glissant des passions, et on progresse dans les vertus par de mutuels encouragements. Mais où trouver ces amis chrétiens si précieux au cœur ? Ce n'est pas dans le monde, Messieurs ; le plus souvent on n'y rencontre que déceptions qui dégoûtent, qu'indifférence qui glace. Ce n'est que dans la société chrétienne, au Cercle catholique que se trouvent les vrais amis dignes de ce beau nom, les amis qui savent se réjouir avec ceux qui se réjouissent, souffrir avec ceux qui souffrent et faire fusion de leur cœur avec le nôtre.

Enfin, Messieurs, après le délassement et la bonne société, il faut l'instruction au jeune homme, il lui faut la culture de l'esprit, le développement de sa noble intelligence par l'accroissement des connaissances propres à sa position. Ce lui serait une honte et une perte d'être ignorant quand il pourrait être instruit, de marcher dans les ténèbres quand il pourrait vivre à la lumière ; or, sous ce point de vue encore, votre Cercle vous donne tout ce qu'il vous faut. Il vous faut avant tout la science de la religion, la première, la plus indispensable comme la plus excellente de toutes les sciences ; et chaque dimanche, un digne fils de saint Dominique fait couler sur vous, de sa voix amie et éloquente, des flots de lumière divine. Merci à cet excellent aumônier qui, en même temps qu'il vous instruit, vous facilite par tous les moyens en son pouvoir, l'approche des sacrements, et même a porté plus d'une fois le zèle jusqu'à vous accompagner dans vos promenades, afin de vous rappeler par sa robe blanche que parmi vous il ne doit rien se dire ni se faire que de parfaitement convenable. Après la science et la religion, il vous est utile de connaître le droit commercial, l'allemand, l'anglais, et de vous perfectionner dans la langue française ; or des leçons vous sont données sur toutes ces branches des connaissances humaines ; et encore, après avoir entendu les maîtres qui vous instruisent, il vous est loisible de vous éclairer auprès des maîtres qui ne sont plus, mais qui vous parlent dans les pages savantes de leurs écrits que renferme votre bibliothèque.

Vous le voyez, Messieurs, ce Cercle répond à tous les besoins de votre âge et de votre position, à tous les goûts honnêtes et raisonnables. Délassements, bonne société, instruction, tout vous est donné ici. Aimez-le donc ce Cercle, et venez y apprendre à être bons chrétiens et bons Français ; je joins ces deux titres ensemble, parce qu'ils sont essentiellement inséparables ; la France étant la fille aînée de l'Eglise, on n'est bon Français qu'autant qu'on est bon chrétien, chrétien par les saines doctrines, chrétien par les bonnes mœurs. Aimez-le, ce Cercle, de tout

l'amour dont vous aimez la France, de tout l'amour dont vous aimez la religion, puisqu'il est le bien de l'une et de l'autre. Aimez-le et n'y donnez que de bons exemples ; aimez-le et n'y faites entendre que de saintes paroles ; aimez-le et gagnez-lui de nouveaux membres. Vous êtes des hommes d'avenir, Messieurs ; moi, je m'en vais : puissé-je, avant de quitter la vie, voir en vous tous un Cercle catholique modèle, qui me permette de crier à notre chère France que j'aime tant : Espère, espère, ô ma patrie ; voici des Français dignes de toi qui relèveront ta gloire un instant tombée ; et à l'Eglise, que j'aime plus encore : Espère, espère, ô mère, ô reine des peuples, des jours meilleurs reluiront sur toi ; voici de vrais chrétiens qui, à force de vertus obligeront les cœurs dévoués à revenir à toi, à te respecter, à t'aimer, à t'obéir comme à Dieu même dont tu es l'interprète infaillible et l'organe autorisé. C'est là, Messieurs, ce que j'attends de vous, et mes espérances ne seront pas frustrées.

NECROLOGIE.

ALPHONSE RAPHAEL BELLEMARE,

Etudiant en droit.

Une des plus honorables familles de Montréal vient d'être atteinte d'un malheur auquel, avec un public nombreux de cette ville, ont été profondément sensibles Messieurs les Rédacteurs de *l'Echo*, particulièrement liés à cette digne famille par une reconnaissance qui remonte aux premiers jours de l'existence de cette *Revue*. Le 16 de ce mois, la mort frappait M. Alphonse Bellemare, jeune homme aussi distingué par les dons de l'esprit que par les qualités du cœur. Sorti du Collège Ste. Marie après de brillantes études, il avait embrassé la carrière du Droit avec une application que la délicatesse de sa santé ne devait pas pouvoir soutenir, et qui vient en effet de l'emporter au moment où la vie s'ouvrait devant lui pleine d'espérances et souriante d'avenir. Esprit, jugement, imagination brillante, noblesse de cœur, élévation d'âme et de sentiments, tout avait été départi à cet ami que nous pleurons, et lui avait dès son début dans le monde, gagné l'estime et l'affection universelles ; et tout cela s'est évanoui dans un jour et ne laisse à sa famille éplorée, et à ses amis dans la désolation, que des regrets d'autant plus amers qu'ils sont mêlés à des souvenirs plus doux.

Quand la reconnaissance ne nous ferait pas un devoir de compatir à l'affliction d'une famille si digne de toute considération, l'estime que nous lui portons, et l'admiration sincère que nous avons conçue pour ses vertus éminemment chrétiennes, nous engagent assez à élever nos mains vers le ciel, pour demander à la source divine de toute vraie consolation le baume céleste accordé à la prière, et qui peut seul adoucir une aussi grande et aussi légitime douleur.

M. Alphonse Bellemare a laissé un bon nombre de petites pièces en vers, entr'autres celle que nous publions à la page suivante, intitulée : *La Nuit de Noël*.

La nuit de Noël .

La nuit sur l'univers a déployé ses ombres,
Déguisant aux regards du tardif voyageur,
Les forêts des forêts et des montagnes sombres :

Océan de mystère et de vague terreur.

L'on n'entend plus au loin que les bruits
sourds d'une onde

Qui murmure en tombant de rochers en
rochers ;

Tout à l'envi repose en une paix profonde,
Seuls à la Tour d'Ador veillent d'humbles
bergers.

Soudain du firmament brisant les larges voiles,
Et sur les prés lançant une vive clarté,
Apparaît plus brillant que des milliers
d'étoiles

Un Ange radieux, par un groupe escorté.

Les perles, les rubis émaillent son écharpe,
Un éclat tout divin sur son front resplendit,
Et sous ses doigts frémit une immortelle harpe
Dont les sons vont frapper l'écho qui les redit.

" Gloire à toi, Jéhovah, maître de la nature :

" Gloire jusqu'au plus haut des cieux,

" Et paix sur cette terre à l'âme juste et pure,

" Aux cœurs nobles et généreux.

" Peuples de l'univers, il est né le Messie,

" Séchez vos pleurs, plus de soupirs.

" Dans le sein d'une Vierge il a reçu la vie,

" Il vient combler tous vos désirs.

" D'an Olympe menteur tombez Dieux et

Déeses,

" Satan a trouvé son vainqueur ;

" Partout l'enfer va voir crouler ses forteresses

" Devant un sceptre de douceur.

" Sous tous ces Dieux impurs, les Vénus, les

Neptune,

" Le pauvre en vain devait gémir.

" Désormais une oreille entendra l'infortune,

" Des mains iront la secourir.

" Faible courant d'abord, qui fécond dans sa

course,

" Produira les fruits les plus beaux,

" Du mont de Bethléem vient de jaillir la

source,

" Dont l'eau guérira tous les maux.

" Pasteurs, vous trouverez là bas dans la

chaumière,

" Sur un lit d'herbage fané,

" Etendu, grelottant, couché près de sa mère,

" L'ENFANT DIEU qui pour vous est né.

" Gloire à toi, Jéhovah, maître de la nature,

" Gloire jusqu'au plus haut des cieux !

" Et paix sur cette terre à l'âme juste et pure,

" Aux cœurs nobles et généreux.

Cependant qu'à l'entour tout à l'envi som-
meille,

Çà, disent les bergers, quittons là le bœuf,

Allons à Bethléem contempler la merveille,

Voir ce Divin Enfant dans son humble

berceau.

La mort était sur nous, ô peuples de la terre,

Mais les grands jours sont arrivés ;

Les cieux ont accompli l'adorable mystère,

Et nous sommes sauvés.

Habitants du céleste empire,

Adorateurs du Roi des Rois,

Chérubins au divin sourire,

Séraphins à la douce voix ;

Anges plus brillants que la neige,

Prenez, en chantant, votre essor,

Et, formant un digne cortège,

Portez-nous, sur vos ailes d'or,

Du haut de l'enceinte étoilée,
Celui qui quitte vos parvis,
Pour venir en cette vallée,
Vivre et mourir pour vos délits.

Gardiens des célestes portiques,

Anges, sur vos lyres de feu,

Chantez-nous vos divins cantiques.

Partout dans l'immense ciel bleu,

Que votre clarté se déploie ;

Aux accents des faibles mortels

Répondez par des cris de joie ;

Et, du pied de nos saints autels,

Portez dans des flots de lumière,

Au grand Roi, Seigneur des Seigneurs

Notre encens et notre prière,

Le juste hommage de nos cœurs.

Qu'à vos fronts brille l'allégresse

Vous aussi, fortunés humains,

Loin de vous chassez la tristesse

Et dites vos plus gais refrains :

Car, avec la nuit solennelle,

Noël ramène le bonheur.

Quels bienfaits ton ombre recèle

Nuit qui vis maître le Sauveur !.....

Qu'une grande réjouissance

Partout éclate en ce bas lieu,

Mortels, dont la reconnaissance

Doit être sans fin comme Dieu.

La cloche en joyeuses volées

Ebranle la superbe tour,

Et, résonnant dans les vallées

Rompt le silence d'alentour.

Vêtus de vos habits de fête

Courez vers les temples bénis,

Décorés, du bas jusqu'au faite,

De rameaux, d'arbustes fleuris.

Là quand des concerts de musique

Charmeront le peuple à genoux,

Auprès de la crèche mystique

Respectueux, prosternez-vous.

Et vous rochers, grottes profondes,

Vous, des forêts sombres abris,

Fleuves, immensité des ondes,

Ruisseaux coulant sous les taillis,

Zéphir, murmure du feuillage,

Toi, brise qui cours sur les flots,

Autans, précurseurs de l'orage,

Tonnerre, effroi des matelots ;

Joyeux oiseaux dont les espaces

Répètent le charmant concert,

Bise de la zone des glaces

Flamme qui dans les soirs d'hiver,

Sur les chenêts noirs pétilles,

Fleurs, lys, luxuriant gazon,

Astre qui dans les nuits scintilles,

Naage errant à l'horizon,

Chantez en un refrain immense,

Chantez votre divin Auteur,

Redites-nous sa providence,

Et sa puissance, et sa grandeur !

Ce jour est un jour de victoire ;

Du salut nous voyons le port.....

Chantez encor plus haut sa gloire

Dans un saint et pieux transport.

Ciel, Ange, homme, nature,

Chantez, chantez en chœur ;

Que toute créature

Célébre son Sauveur.

La mort était sur nous, ô peuples de la terre,

Mais les grands jours sont arrivés,

Les cieux ont accompli l'adorable mystère,

Et nous sommes sauvés.

LE PAPE LEGISLATEUR SUPREME DE L'EGLISE

Il faut à toute société humaine une autorité souveraine qui ait à la fois le droit de faire des lois, de les interpréter, de les abroger, d'en dispenser. Or, dans l'Eglise l'autorité souveraine, c'est le Pape à qui Notre-Seigneur a dit : Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.

Le saint Concile de Florence déclare que le Pape a le droit de paître, de régir et de gouverner l'Eglise de Dieu, ce droit lui ayant été donné par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Or, comment le Pape pourrait-il régir et gouverner l'Eglise de Dieu, pourvoir à tous ses besoins, corriger les abus ou les prévenir, mettre une digue au mal, raffermir les bons, effrayer les méchants, s'il n'avait pas la puissance législative ? Cette puissance est un attribut de la souveraineté. Partant le souverain a le droit de faire des lois.

Le sénat et le peuple romain ayant la souveraineté faisaient des lois qui obligeaient tous les citoyens. Quand les Empereurs romains attirèrent à eux tous les pouvoirs et qu'ils furent les vrais souverains, soit insensiblement, soit par le consentement tacite du peuple, ils firent des lois.

Ulpien qui fut le ministre et l'ami de l'empereur Alexandre Sévère, donna une collection de toutes les lois édictées par des empereurs romains antérieurs à son maître. L'empereur Justinien fit de même. Il donna une collection entière de toutes les lois des empereurs et en fit de nouvelles.

Les anciens rois de France firent de même, et jusqu'à l'assemblée constituante exercèrent seuls en France la puissance législative.

Plus tard sont venus les Etats plus ou moins constitutionnels où la puissance législative est exercée à la fois, par le Roi et par les Chambres, par la raison toute naturelle que la puissance souveraine est dans le Roi et les deux Chambres, qui règnent conjointement avec lui. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Nous n'avons pas à le juger, nous nous bornons à signaler le fait.

Par conséquent le Pape ayant seul la puissance souveraine dans l'Eglise, a le pouvoir de faire des lois pour l'Eglise universelle. Les conciles œcuméniques quand il les assemble, ont avec lui ce pouvoir, s'il veut bien le leur déléguer. Mais les lois des conciles œcuméniques ne ressortent leurs effets qu'à la condition d'avoir été approuvées par le Pape ; et, de cette manière, elles empruntent de lui leur autorité. Voilà pourquoi les canonistes s'appuient sur cet axiome qui indique d'une manière admirable la puissance législative du Pape ; le Pape porte le droit dans l'écrin de son cœur. *Hæc juss in scrinio pectoris sui.*

Que faut-il donc penser de cette assemblée de 1682 qui déclara que l'autorité du Pape devait être modérée par les canons. Quels canons ? ceux que le Pape avait fait ou qui n'avaient d'autorité dans l'Eglise qu'autant qu'ils auraient été approuvés par lui. C'était donc l'autorité du Pape qui devait se modérer ou se limiter elle-même. Il y avait là une contradiction.

L'assemblée de 1682 préjudait, par sa déclaration, aux gouvernements constitutionnels qui devaient un jour s'imposer à la France et faire tout ce que nous savons. Mais elle se méprenait sur la nature de l'autorité spirituelle. L'Eglise n'est pas une monarchie constitutionnelle où les pouvoirs soient partagés. Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout en établissant les évêques et le Pape dans la personne de Saint Pierre, n'a pas dit aux évêques réunis en concile : Vous aurez l'autorité souveraine, vous régirez

l'Eglise de Dieu. Les évêques ont la puissance de faire des lois dans leurs diocèses ; et quand le Pape les convoque au concile œcuménique, dans l'Eglise universelle. Mais c'est à Pierre tout seul et au Pape, son successeur, que Jésus-Christ a dit : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise." Il n'y a pas dans l'Eglise de contrôle de l'autorité de Pierre, pas de partage et de pondération de pouvoirs. L'Eglise a un seul chef visible qui est le Pontife romain, et un chef invisible qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les Papes l'ont bien compris et, dès les temps les plus reculés, nous les voyons exercer souverainement dans l'Eglise la puissance législative. Ils règlent dès les premiers siècles la liturgie sacrée, ils insèrent des paroles presque sacramentelles au canon de la messe, ils déterminent la célébration de la Pâque, le canon des livres inspirés, la manière d'administrer les sacrements. Ils condamnent les rebaptisants, indiquent la manière de célébrer l'auguste sacrifice, désignent le nombre des évêques nécessaires à l'ordination des chefs des églises particulières. De même que dans les choses de la foi, leurs jugements sont reçus de l'Eglise entière, les règles qu'ils donnent et les lois qu'ils promulguent sont partout obligatoires, et si un prêtre ou un évêque baptisait autrement que ne leur marquait Saint Etienne, pape, ou s'il célébrait la Pâque à un jour différent de celui que le pape Saint Victor avait indiqué, il serait retranché du corps de l'Eglise, il cesserait d'être chrétien.

Dès les temps les plus anciens, on a fait des collections des règles ou canons édictés par les Papes. Ces collections ont formé cette science du droit ecclésiastique, appelée avec raison Droit Pontifical, *Jus Pontificium*.

Au commencement du sixième siècle, le moine scythe Denys le Petit, appelé ainsi à cause de l'exiguïté de sa taille, fit une collection des saints canons où se trouvent avec les décrétales des Papes, les canons des Apôtres, les constitutions apostoliques, ceux des conciles de Sardique, de Chalcédoine et de Carthage, ce dernier célébré l'an 419. Puis vinrent les fausses décrétales d'Isidore Mercator, qui se trompa en plusieurs points ou chercha même à introduire dans l'Eglise une discipline nouvelle, non pour défendre l'autorité des Papes, mais celle des métropolitains, ce que n'ont pas assez fait remarquer ceux qui osent dire que les fausses décrétales furent imaginées pour étendre le pouvoir du Saint-Siège.

Enfin, vers l'an 1151, un moine bénédictin, Gratien, fit une collection qui porte le nom de décret de Gratien, collection plus importante et plus volumineuse que toutes celles qui l'avaient précédée. Le décret de Gratien par lui-même ne fait pas foi en droit. Il faut que l'authenticité des décrétales des Papes qu'il cite soit démontrée.

Il en est différemment des décrétales de Saint Grégoire IX. Ce grand Pape, aidé de Saint Raymond de Penafort de l'ordre de Saint-Dominique, fit une dernière collection qui porte avec raison le nom de Corps du droit canonique. Il y inséra ses propres décrets et fit siens tous les décrets des Papes qu'il cite. De telle sorte que si une décrétale est douteuse et qu'on ne puisse démontrer son authenticité, saint Grégoire IX la lui donne et la rend obligatoire dans l'Eglise.

Cette grande œuvre qui porte le nom de Décrétales, est divisée en cinq livres désignés par un vers latin admirable de précision.

Judex, judicium, clerus, connubia, pœnæ.

Aux Décrétales de saint Grégoire IX, il faut joindre le *Texte* de Boni-

face VIII, les *Clémentines* ou décrets du saint concile de Vienne, promulgués par le pape Clément V. les *Décrétales* de Jean XXII, les *Décrétales communes*, et le *Bullaire*. C'est là tout le droit canon ou la collection des lois édictées par les Papes.

Ces décrets ont force de loi dans l'Eglise. Pour être en vigueur, ils n'ont pas besoin du consentement exprès ou tacite des évêques, du consentement des fidèles, ou de la permission des princes séculiers. Notre-Seigneur ayant donné à Saint Pierre et à ses successeurs la plénitude de la puissance spirituelle, cette puissance s'exerce d'elle-même, et personne n'a le droit de tenir sous le joug la parole du Pontife romain, qui est celle de Dieu lui-même. *Verbum Dei non est alligatum.*

RETRAITE DE NOËL A NOTRE-DAME DE MONTREAL.

La Retraite de Noël dans la ville a été suivie par un grand nombre d'auditeurs dans toutes les Eglises : à la Cathédrale, à Notre Dame, au Gesù, à St. Jacques, à St. Joseph, à St. Pierre et à Ste. Brigitte. Partout les nefes étaient remplies d'une assistance considérable. Nous n'avons pu suivre toutes ces retraites, mais nous avons vu que les fidèles y avaient donné partout l'exemple du plus grand empressement, pour se préparer à la belle fête de Noël.

A l'occasion de celle de N. D., nous devons dire ici quelques mots de l'éminent personnage qui l'a prêchée, savoir Mgr. Rapp, ancien évêque Cleveland, lequel, malgré son âge, possède encore toute la force et surtout le feu de la jeunesse. Le vénérable Prélat, dans toute la série de ses instructions, a constamment intéressé ses auditeurs, en les édifiant et en les exhortant, avec les accents de la plus vive éloquence, à la pratique sérieuse et sincère de la vie chrétienne.

Mgr. Rapp, pendant les trente années et plus d'épiscopat, qu'il a évangélisé les bords du Lac Erié, a eu souvent occasion d'aller au secours des Missions Canadiennes dans les Etats environnants. Son dévouement est extrême et n'a jamais connu ni peines, ni fatigues, ni difficultés ; c'est bien l'évêque missionnaire dans tout son zèle et son ardeur, et quand on le voit encore maintenant, si rempli de feu et d'énergie, on peut penser qu'il n'a rien perdu de la force de l'âge.

Avec son zèle nous avons encore à louer cette abondance de parole, toute nourrie de la Sainte Ecriture et des plus pieux enseignements de la Foi. Il sait rappeler les accents des prophètes, les exhortations de Notre-Seigneur, les destinées du peuple de Dieu, les faits adorables de l'Evangile avec une connaissance pleine de vie et d'exactitude, et avec les plus frappantes et les plus heureuses applications.

Et, du reste, il en doit être ainsi, parce qu'à une rare connaissance de la sainte doctrine, il joint aussi une remarquable et profonde science du siècle. Mgr. Rapp a vu de près la grande société américaine ; il l'a vue s'étendre et s'accroître chaque jour depuis trente ans, il a pu connaître ses qualités ; mais il a vu aussi ses misères, ses faiblesses et ses dangers.

Il en parle en juge instruit et impartial, mais il sait aussi en parler en père plein de cœur, plein de tendresse ; qui ne veut pas accabler et confondre le pécheur, mais qui veut le gagner pour le sauver, et enfin le conquérir à Dieu et à ses destinées éternelles.

Par ses admirables qualités de dévouement entier au bien des âmes, Mgr. Rapp est assurément l'un des prédicateurs les plus éminents et les

plus émouvants que nous ayons vu dans la chaire de Montréal ; mais nous ne devons pas passer sous silence ses autres dons comme orateur.

Tout parle en lui : son attitude imposante pleine de dignité, ce visage sillonné par les profondes cicatrices des fatigues et des rudes travaux de l'apostolat, dans tous ces pays nouvellement occupés. Cette voix tendre et pénétrante mais qui retentit quelquefois avec l'éclat du tonnerre. Ces paroles de l'Écriture rappelées avec tant de netteté et d'un ton si grave et si pénétré. Ces tableaux, de la société moderne, dévorée par la soif de l'or et des jouissances, déroulés aux regards avec tant de naturel et de vigueur, puis ces appels adressés au cœur des auditeurs au nom des bontés de Dieu, et au nom des malheurs qui attendent l'impénitence et l'endurcissement. Voilà les principaux traits que nous avons remarqués dans cette retraite qui a été si constamment et si attentivement suivie. Aussi ne doutons-nous pas que le retour de Mgr. Rapp à la chaire de Notre Dame dans l'avenir ne soit accueilli avec la plus vive satisfaction, par toute notre population catholique.

NOUVELLE ANNEE.

Réflexions du vénérable curé d'Ars.

Le monde passe, nous passons avec lui. Les rois, les empereurs, tout s'en va. On s'engouffre dans l'éternité d'où l'on ne revient plus. Il ne s'agit que d'une chose : sauver sa pauvre âme.

Les Saints n'étaient pas attachés aux biens de la terre ; ils ne songeaient qu'à ceux du ciel. Les gens du monde, au contraire, ne songent qu'au temps présent.

Un bon chrétien fait comme ceux qui vont dans les pays étrangers amasser de l'or : ils ne pensent point à y demeurer, et n'ont rien plus à cœur que de revoir leur patrie, une fois leur fortune faite. Il faut encore faire comme les rois dans un moment de révolution. Quand ils voient qu'ils vont être détrônés, ils envoient leurs trésors en avant ; ces trésors les attendent. De même un bon chrétien envoie toutes ses bonnes œuvres à la porte du Ciel.

Le bon Dieu nous a mis sur la terre pour voir comment nous nous y conduirons, et si nous l'aimerons ; mais personne n'y reste. Un homme qui avait été condamné à cent ans de galères en revint, dit-on. A son retour, tout le monde avait disparu ; il ne connaissait que les maisons.

Si nous y réfléchissons, nous élèverions sans cesse nos regards vers le ciel, notre véritable patrie. Mais nous nous laissons emporter de çà et de là par le monde, les richesses, les jouissances de la matière, et nous ne songeons pas à l'unique chose qui devrait nous occuper.

Voyez les Saints : comme ils étaient détachés du monde et de la matière ! comme ils regardaient tout cela avec mépris ! Un Religieux ayant perdu ses parents, se trouvait maître de grands biens. Lorsqu'on lui en apprit la nouvelle : " Combien y a-t-il de temps, dit-il, que mes parents sont morts ?

—Trois semaines, lui répondit-on.

—Dites-moi si une personne qui est morte peut hériter ?

—Non, assurément.

—Eh bien ! je ne puis hériter de ceux qui sont morts il y a trois semaines, moi qui suis mort depuis vingt ans."

Ah ! les Saints comprenaient le néant, la vanité de ce monde et le bonheur de tout quitter pour cette belle espérance du ciel.

Il y a deux sortes d'avares: l'avare du ciel et l'avare de la terre. L'avare de la terre ne porte pas sa pensée plus loin que le temps: il n'a jamais assez de richesses: il amasse... amasse toujours. Mais quand le moment de la mort viendra, il n'aura rien.

Je vous l'ai souvent dit: c'est tout comme ceux qui font de trop grosses provisions pour l'hiver; quand la récolte suivante arrive, ils ne savent plus qu'en faire; ça ne sert qu'à les embarrasser.

Nous n'emportons rien, nous laissons tout.

Que diriez-vous d'une personne qui entasserait dans sa maison des provisions qu'elle serait obligée de jeter, parce qu'elles pourriraient, et qui laisserait des pierres précieuses, de l'or, des diamants qu'elle pourrait conserver, emporter avec elle partout où elle irait, et qui feraient sa fortune?...

Eh bien! mes enfants, nous faisons pourtant ainsi: nous nous attachons à la matière, à ce qui doit finir; et nous ne pensons pas à acquérir le ciel, le seul véritable trésor.

Un bon chrétien, un avare du ciel fait fort peu de cas des biens de la terre; il ne pense qu'à embellir son âme, qu'à ramasser ce qui doit le contenter toujours, ce qui doit toujours durer.

Voyez les rois, les empereurs, les grands de la terre; ils sont bien riches; sont-ils contents? S'ils aiment le bon Dieu, oui; mais autrement, non, ils ne sont pas contents. Moi, je trouve qu'il n'y a rien de si à plaindre que les riches quand ils n'aiment pas le bon Dieu.

Les Saints n'étaient pas attachés aux biens comme nous; ils étaient attachés à ce qui doit les contenter pendant toute l'éternité.

Allez de monde en monde, de royaume en royaume, de richesse en richesse, de plaisir en plaisir, vous ne trouverez pas votre bonheur. La terre entière ne peut pas plus contenter une âme immortelle, qu'une pincée de farine l'estomac d'un affamé.

Lorsque les Apôtres eurent vu Notre-Seigneur monter au ciel, ils trouvaient sans lui la terre si triste, si vile, si méprisable, qu'ils couraient après les supplices qui devaient les en arracher plus tôt, pour les réunir à leur bon maître.

La mère des Macchabées qui vit mourir ses sept enfants, et qui mourut sept fois, leur disait pour les encourager: "Regardez le ciel..."

Notre-Seigneur récompensait la foi des Saints en leur montrant sensiblement le Ciel. Il y en avait qui se promenaient en paradis. Saint Etienne, pendant qu'on le lapidait, voyait le Ciel ouvert sur sa tête. Saint Paul y fut ravi et déclara ne pouvoir donner une idée de ce qu'il y avait vu. Sainte Thérèse vit le Ciel, et, comme elle le dit, tout sur la terre ne lui sembla que de l'ordure.

Un mauvais chrétien ne peut pas comprendre cette belle espérance du Ciel. Tout ce qui fait le bonheur des Saints lui paraît dur, incommode.

Voyez, mes enfants, ces pensées consolantes: Avec qui serons-nous dans le Ciel? Avec Dieu, qui est notre père; avec Jésus-Christ, qui est notre frère; avec la Sainte Vierge, qui est notre mère; avec les anges et les saints, qui sont nos amis.

Un roi disait, avec regret, à ses derniers moments: Il faut donc que je quitte mon royaume pour aller dans un pays où je ne connais personne!"

C'est qu'il n'avait jamais pensé au bonheur du Ciel. Il faut dès à présent s'y faire des amis, afin de les retrouver après la mort, et nous n'aurons pas peur, comme ce roi, de n'y connaître personne.

**TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE,
ANNEE 1872.**

A	Pages	D	Pages
<i>Alabama</i> , prochaine solution des difficultés de l'.....	559	Courcelles, de, part avec 53 français contre les Iroquois.....	733
Année nouvelle et le curé d'Ars.....	951	— Assiste les soldats du fort St. Anne.....	170
Arbres, méthode pour les planter.....	373	D.	
Aérostats, direction nes.....	233	Démocratie, la, jugée par Lamonnais.....	570
Assemblée nationale de Versailles—Rapport de M. d'Audiffret Pasquier, sur les marchés de l'armement.....	450	Démonstration nationale à N. D. de Lourdes.....	595
— Mgr. Dupauloup, sanctification du dimanche.....	608	Des-Groseillers prend possession de la baie d'Hudson.....	600
— Débuts sur l'organisation de l'armée.....	557	Desmazures, prêtre de St, Sulp.—Notice sur M. Faillon.....	140-209-810
— Prières publiques pour.....	869	— Représentation de la Passion de N.S.....	351
— Sur l'organisation de l'armée.....	527	Dimanche, ordonnance pour son observation en France.....	237
— Attitude de l'.....	557	Dollier de Casson, va évangélier des nations inconnues.....	641
Aveugles, enseignement musical des.....	131	— Retourne à Montréal.....	651
— Institution à Montréal des jeunes.....	336	— Prend possession du pays du Lac Érié.....	653
— Concert à Nazareth.....	396	— Passe l'hiver sur les bords du Lac Érié.....	660 661
Audiffret Pasquier, rapport du Duc, sur les marchés de l'armement.....	459	Droit nouveau, le.....	793
Aurore boréale, sa formation, etc.....	231	Droits Seigneuriaux érigés.....	886
B.		— Papier terrier.....	887
Baudry, Ch. Marie-Joseph, notice sur.....	223	— Cens et rentes.....	887
Basano, fête chez le Duc et la Duchesse de Bellemeur Alphonse, notice et poésie.....	946	— Lots et Ventes.....	888
Bismark, esquisse sur M. de.....	227	Duflerin, Gouverneur général, réception du comte de.....	500
— Fait décréter l'expulsion des Jésuites.....	557	Dumas Alex., le théâtre est immoral d'après lui.....	230
Boissons fortes, effets désastreux des.....	372	Dupauloup, évêque d'Orléans, lettre à Gam-Letta sur l'enseignement.....	113
Botanique et Flore du Canada, cours élémentaire de.....	373	— Sur la libération du territoire français.....	216
Bourgeoys Marguerite:—		— Sur l'organisation de l'armée parle en faveur des cours de Rhétorique et de Philosophie.....	587
— On lui confie les jeunes personnes françaises.....	325	— à l'Assemblée de Versailles, 29 Mai.....	627
— Sa congrégation fait Pécole.....	607	— Sanctification du dimanche.....	603
— Pensionnat et Missions.....	547	— publie les Constitutions <i>Dei Filii</i> , et <i>Pastor aeternus</i>	607
— Louis XIV, confirme son établissement.....	503	E.	
— École pour les filles des sauvages.....	572	Émigration Canadienne, lettre circulaire de Mgr. de Rimouski.....	369
Bourdon, Mme, de Québec, on lui confie les jeunes personnes françaises.....	328	— Étude sur... par Mr. l'abbé Provencher.....	736
Bourget, évêque de Montréal, Noces d'or, circulaire du G.V. Tréteau.....	785	Espagne mouvement carliste.....	558
— Description de la cérémonie des Noces d'or.....	871	États-Unis, statistique de l'Église catholique.....	640
— Réception du <i>Pallium</i> par Mgr. Taschereau.....	379	F.	
— <i>Passim</i>		Faillon, prêtre de St. Sulpice (Notice.) 146-209-810.....	
C.		Fénelon, de, prêtre de St. Sulp., passe en Canada.....	216
Cap de Tourmente école des Arts et Métiers.....	565	— Missionnaire à Kenté.....	251
Carion, érigé en l'ief.....	801	Fête de la St. Jean Baptiste.....	500
Cartier, Sir George E.....	876	Fête-Dieu, à Montréal.....	480
Chambord, manifeste du Comte de.....	142	— En France.....	550
Chicago, rapports des secours aux incendiés.....	142	— A Versailles.....	551
Chignous, atelier à Paris de.....	555	Fiefs, érigé en faveur de Carion.....	801
Cimetières publics.....	886	— De Morel.....	802
Collin, prêtre de St. Sulpice, bénédiction d'une croix à St. Hyacinthe.....	747	— De Verdun.....	802
Concile général du Vatican, adhésion de la Faculté de Théologie de Paris.....	135	— De Roi-briant.....	803
Conférences de St. Vincent de Paul, les.....	159	— De d'Ailleboust.....	803
Constitutions <i>Dei filii</i> et <i>Pastor aeternus</i>		— De Bellevue.....	803
Courcelles, de, va attaquer les Agniers.....	99	— De St. André.....	803
— Reçoit des pouvoirs extraordinaires.....	241	Freppe, évêque d'Angers, au conseil municipal de cette ville.....	50
— Concède à M. de Fénelon plusieurs îles.....	728	Frères des Écoles Chrétiennes, prix de vertu par l'Académie de Paris.....	777
— Fait passer par les armes trois assassins Iroquois.....	726		
— Les Iroquois et les Algonquins le prennent pour juge.....	730		

	Pages
G.	
Galinde, de, prêtre de St. Sulpice, part pour le Canada.....	250
— Va évangéliser des nations inconnues.....	645
— Passe l'hiver sur les bords du Lac Erié.....	651
— Il prend possession de ces pays au nom du Roi.....	653
— Retourne à Montréal.....	654
Trace la carte de son voyage.....	656
Garakonité, chef des Iroquois reçoit le baptême.....	731
Gauthier, consul de France, départ de M.....	142
— Témoignages d'estime.....	450
— Réponse aux adresses.....	453
Gentilly, bourg près de Montréal.....	721

H.

Histoire de la Colonie Française en Canada.
(Voir les années, 1667-1868-
1869-1870-1871.)

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, PAR M. FAILLON, PRÊTRE S. S. *

CHAPITRE XIX. — *Hostilités, Troubles politiques à Québec, Renvoi de M. de Maisonneuve en France. De 1663 à 1665.*

I. Fourbes Iroquois qui se donnent pour ambassadeurs.....	5
II. Hurons massacrés ou pris par ces prétendus ambassadeurs.....	5
III. Hélène, de la tribu des Hurons, survit à ses blessures. Son affliction.....	6
IV. Représailles des Hurons contre les Agniers.....	7
V. Hostilités à Villemarie.....	7
VI. Danger des Hospitalières de la part de leurs malades Iroquois.....	8
VII. Iroquois baptisés à l'extrémité de la vie.....	8
VIII. Circonstance effrayante sur la sépulture de trois Iroquois.....	9
IX. Nouvelles hostilités à Villemarie. M. Le Ber.....	10
X. Deux soldats des Trois-Rivières pris par des Iroquois.....	10
XI. Les Iroquois feignent de vouloir la paix.....	11
XII. Trente ambassadeurs Iroquois partent pour Villemarie.....	11
XIII. Des Algonquins tombent sur les ambassadeurs.....	11
XIV. La guerre plus allumée qu'auparavant.....	12
XV. Autres hostilités à Villemarie.....	12
XVI. M. de Mézy nommé Gouverneur de Montréal le sieur de La Touche.....	13
XVII. Autorité temporelle attribuée au Gouverneur et à l'Evêque.....	13
XVIII. Avantage de l'Evêque sur le Gouverneur en cas de conflit.....	14
XIX. M. de Mézy interdit trois des Conseillers.....	15
XX. M. de Mézy menacé de l'interdit ecclésiastique.....	16
XXI. Nouveaux abus de pouvoir de la part de M. de Mézy.....	16
XXII. M. de Mézy, malade, se réconcilie avec le Clergé, écrit à M. de Tracy.....	17
XXIII. Mort de M. de Mézy.....	18
XXIV. A Villemarie, les travailleurs des Hospitalières investis par les Iroquois.....	18
XXV. Jouanoux échappe à ce danger.....	19
XXVI. Jouanoux retourne sur les terres des Hospitalières.....	20
XXVII. Charles Le Moyne est pris par les Iroquois.....	20

* Voir les années 1667, 1668, 1669, 1370, 1871.

	Pages
XXVIII. A Villemarie, on demande à Dieu la conservation et le retour de Le Moyne.....	21
XXIX. Charles Le Moyne échappe à la mort.....	22
XXX. Nouvelles hostilités à Villemarie. Retour de Charles Le Moyne.....	22
XXXI. Dessein de la Providence sur M. de Maisonneuve.....	23
XXXII. A l'arrivée des troupes, M. de Maisonneuve est renvoyé du Canada.....	23
XXXIII. M. de Maisonneuve destitué et renvoyé en France.....	24
XXXIV. Eloge de M. de Maisonneuve par la Mère Juchereau.....	25
XXXV. Désintéressement de M. de Maisonneuve. Sa rare humilité.....	26
XXXVI. Attachement de M. de Maisonneuve pour le Canada.....	26
XXXVII. Déclaration de M. de Maisonneuve sur son lit de mort.....	27
XXXVIII. Mort de M. de Maisonneuve.....	28

TROISIEME PARTIE.—LOUIS XIV ENPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE EN CANADA. LIVRE PREMIER, DEPUIS L'ANNEE 1664 JUSQU'A LA FIN DU GOUVERNEMENT DE M. DE COURCELLES, EN 1672.

Introduction.....	31
CHAPITRE Ier.— <i>Louis XIV envoie des troupes pour réduire les Iroquois ; mauvais succès des deux premières campagnes.</i>	
I. Le régiment de Carignan-Salières destiné pour combattre les Iroquois.....	82
II. Arrivée de M. de Tracy ; sa grande piété.....	83
III. Arrivée de MM. de Salières, de Courcelles et Talon, retardée par des tempêtes.....	83
IV. La maladie des troupes fait renvoyer la guerre à l'année suivante.....	85
V. Construction du Fort Richelieu, ou de Sorel.....	85
VI. Forts Saint-Louis, Sainte-Thérèse, Saint-Jean, Sainte-Anne.....	86
VII. Les troupes en quartier d'hiver.....	87
VIII. Garakonité en ambassade. Préparatifs de guerre.....	88
IX. Les Onnehouats attaquent des Français et des Sauvages chrétiens.....	89
X. M. de Courcelles forme un parti de guerre pour attaquer les Agniers.....	89
XI. Malgré l'hiver, M. de Courcelles part pour le pays des Agniers.....	90
XII. Effets désastreux de la rigueur du froid sur les troupes.....	91
XIII. Le détachement s'égaré et rebrousse chemin ; famine.....	91
XIV. M. de Courcelles rejette sur les Jésuites le mauvais succès de son expédition.....	92
XV. Les Iroquois envoient des ambassadeurs pour traiter de la paix.....	92
XVI. Les Iroquois recommencent leurs hostilités.....	93
XVII. Guerre contre les Agniers, M. de Sorel va les attaquer.....	94
XVIII. M. de Sorel revient sans avoir rien fait.....	94
CHAPITRE II.— <i>Destruction des bourgades des Agniers par les troupes françaises. Les nations Iroquoises demandent et obtiennent la paix.</i>	
I. M. de Tracy se prépare pour attaquer les Agniers.....	101
II. Désolation des Iroquois captifs à Québec.....	102
III. Incertitude sur l'issue de l'expédition ; prières publiques.....	102

	Pages
IV. L'armée se réunit au Fort Saint-Anne, et part de là, divisée en trois corps.....	163
V. Fatigues excessives de la marche de l'armée.....	163
VI. L'armée réduite à la famine.....	164
VII. A l'approche de l'armée, les Agniers des deux premiers bourgs prennent la fuite.....	165
VIII. Les Agniers des deux autres bourgs prennent aussi la fuite.....	166
IX. Pourquoi, à l'approche des troupes, les Agniers s'étaient-ils enfuis?.....	166
X. <i>Te Deum</i> ; croix arborée avec les armes de France.....	167
XI. Retour de l'armée.....	168
XII. M. de Tracy rentre à Québec; processions en actions de grâces.....	168
XIII. Conquête des colons de Villemarie dans cette expédition.....	169
XIV. Les troupes des Forts désolés par la maladie.....	170
XV. M. Dollier se dévoue pour assister les soldats du Fort Saint-Anne.....	170
XVI. M. Dollier sauve la vie à un soldat tombé dans les glaces.....	171
XVII. M. Dollier préserve de la mort plusieurs soldats malades.....	172
XVIII. Piété des soldats du Fort Saint-Anne. Charité des Filles de Saint-Joseph.....	173
XIX. Les Iroquois demandent la paix.....	173
XX. Les Agniers et les Onnoquiots reçoivent des Missionnaires, rendent les captifs et donnent des otages.....	174
XXI. Les trois autres nations Iroquoises demandent aussi la paix et reçoivent des Missionnaires.....	175
 CHAPITRE III.— <i>Louis XIV s'efforce de faire régner l'ordre et la justice dans la colonie, et y augmente le nombre des Missionnaires.</i>	
I. Pouvoirs extraordinaires de M. de Courcelles et de M. Talon.....	241
II. Les seigneurs de Montréal remis en possession de la justice et du droit de nommer un Gouverneur de leur île, nomment M. Perot.....	243
III. Nouveaux Missionnaires envoyés du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.....	244
IV. Zèle de Louis XIV pour faire fleurir la religion en Canada.....	245
V. Louis XIV invite le Supérieur de Saint-Sulpice à envoyer chaque année des Missionnaires en Canada.....	246
VI. M. de Fénelon passe en Canada comme Missionnaire.....	247
VII. M. de Queylus repasse en Canada.....	248
VIII. Accueil que M. de Laval fait à M. de Queylus.....	249
IX. M. de Galmée et M. d'Urfé passent en Canada.....	250
X. Mission de Kenté, M. Trouvé et M. de Fénelon désignés pour l'établir.....	251
XI. M. de Laval donne des lettres de mission pour Kenté.....	252
XII. Commencement de la mission de Kenté.....	253
XIII. M. d'Urfé, missionnaire à Kenté.....	254
XIV. Le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris se charge des frais de la Mission de Kenté.....	255
XV. Conversion étonnante d'un Iroquois.....	256
XVI. Retour des Récollets en Canada.....	258
XVII. Réception des Récollets à Québec.....	258
XVIII. Les Récollets rentrent en possession de leurs terres.....	256

	Pages
CHAPITRE IV.— <i>Zèle de Louis XIV pour augmenter la population de la colonie et procurer le défrichement des terres.</i>	
I. Zèle officieux de Louis XIV pour augmenter la population de la colonie.....	321
II. Sagesse de Louis XIV, dans le choix des nouveaux colons.....	323
III. Largesses de Louis XIV pour déterminer les soldats et les officiers des troupes à s'établir en Canada.....	323
V. Qualités des jeunes personnes envoyées en Canada pour s'y établir.....	325
IV. Louis XIV envoie des jeunes personnes en Canada pour les y établir.....	326
VI. Précautions pour le choix des jeunes personnes tirées de villes et envoyées en Canada.....	326
VII. Précautions pour le choix des filles tirées de la campagne.....	327
VIII. La Cour confie tousjours ces jeunes personnes à une femme de vertu, la Sœur Bourgeoys.....	328
IX. Madame Bourdon chargée à Québec du soin de ces jeunes personnes jusqu'à leur mariage.....	328
X. Mademoiselle Denis chargée de conduire des jeunes personnes en Canada.....	329
XI. A Villemarie, la Sœur Bourgeoys garde chez elle ces jeunes filles jusqu'à leur mariage.....	301
XII. Pieuses demoiselles de qualité qui s'établissent dans la colonie.....	302
XIII. Zèle de Louis XIV pour accélérer les mariages et augmenter la population en Canada.....	303
XIV. Multiplication étonnante des familles Canadiennes à Québec.....	304
XV. Augmentation de la population à Villemarie.....	305
XVI. Mesures prises par Louis XIV pour procurer le défrichement des terres.....	306
XVII. Pour faciliter le défrichement, Louis XIV. fait transporter en Canada des chevaux qu'il donne aux particuliers.....	307
XVIII. Officiers qui se livrent à l'agriculture, M. Talon.....	308
XIX. Agriculture, Moyen facile pour faire subsister les particuliers établis.....	308
XX. A Villemarie, zèle pour le défrichement des terres avant même l'arrivée des troupes.....	309
XXI. Après l'arrivée des troupes, défrichement de terres plus éloignées de Villemarie.....	310
XXII. Pief donné à La Salle par les seigneurs de Montréal.....	311
XXIII. Etablissement d'un village, appelé ensuite la Chine.....	312
XXIV. Générosité des seigneurs de Montréal pour faciliter le défrichement.....	312
XXV. Nouvel aspect qu'offre le pays par le défrichement.....	313
XXVI. Sages mesures de M. Talon pour obtenir le défrichement des terres concédées.....	313
XXVII. Mesures prises par les seigneurs de Montréal pour obtenir le défrichement des terres concédées.....	314
XXVIII. Règlement sur l'abatage des bois riverains du fleuve.....	315
XXIX. Formalités suivies dans l'ouverture des premiers chemins publics.....	316

	Pages
CHAPITRE V.—Zeile de Louis XIV pour faire fleurir le commerce et l'industrie en Canada.	
I. Etablissement de la Compagnie des Indes occidentales ; sa fin	481
II. Générosité de Louis XIV pour favoriser le commerce	482
III. Diverses branches de commerce établies en Canada	483
IV. Louis XIV donne la liberté du commerce à tous les colons	484
V. Branches d'industrie introduites à Québec par la générosité de Louis XIV	485
VI. Etablissement d'une brasserie à Québec ; pourquoi ?	486
VII. Brasseries à Villemarie	486
VIII. Moulins à eau établis à Villemarie ; pourquoi ?	487
IX. Etablissement de marchés publics à Québec et à Villemarie	487
X. Argent monnayé rare en Canada. Échanges, moyen de trafiquer ..	488
XI. L'argent monnayé avait un quart de valeur de plus en Canada qu'en France. Pourquoi ?	488
XII. Origine de cette plus grande valeur de la monnaie en Canada ..	489
XIII. Prix des denrées en Canada	490
XIV. Prix des journées des ouvriers. Gages des engagés	491
XV. Franchise pour l'exercice des arts mécaniques	491
XVI. Franchise pour l'exercice des arts libéraux	492
XVII. Association d'ouvriers, chirurgiens associés	493
XVIII. Le Roi contribue au soutien des hospices pour les malades	493
XIX. Le Roi fait rechercher les mines du pays. Ardoiserie	494
XX. Mines de cuivre découvertes	495
XXI. Le Roi fait travailler en Canada à la construction de vaisseaux ..	495
CHAPITRE VI.—Zeile de Louis XIV pour l'instruction de la jeunesse Canadienne.	
I. Le Roi excite M. de Laval à procurer l'éducation de la jeunesse Canadienne	561
II. Zèle efficace des Ursulines de Québec pour l'éducation des petites filles	562
III. Jeanne Le Ber élevée par les Ursulines	562
IV. Les Jésuites forment des jeunes gens aux belles-lettres et à la philosophie	563
V. Etablissement d'un petit Séminaire à Québec	564
VI. Premiers élèves formés dans cette maison	564
VII. École des arts et métiers au Cap de Totormente	565
VIII. A Villemarie, les prêtres du Séminaire font l'école aux garçons ..	566
IX. Les Sœurs de la Congrégation font l'école aux petites filles	567
X. Pensionnat et Missions de la Congrégation. Utilité de cet institut	567
XI. Louis XIV confirme l'établissement de la Congrégation	569
XII. Zèle du Roi pour l'éducation des enfants sauvages	570
XIII. Les Ursulines élèvent des filles sauvages	571
XIV. Sur l'invitation du Roi, les prêtres de Saint-Sulpice élèvent des garçons sauvages	571
XV. Les prêtres de Saint-Sulpice se proposent de faire élèver des filles sauvages à la Congrégation	572

	Pages
XVI. Filles sauvages confiées aux Sœurs de la Congrégation. Catherine Nachital	573
XVII. Marie-Thérèse adoptée par M. de Courcelles	574
XVIII. Difficulté de retenir aux écoles les enfants sauvages	576
XIX. En vue d'arrêter les enfants sauvages, M. de Queylus veut fonder un hôpital pour les sauvages vieux ou infirmes	576
XX. Colbert et le Roi approuvent le dessein de M. de Queylus	577
XXI. Etablissement de Gentilly pour y élèver des enfants sauvages	578
XXII. Concession des îles Courcelles à M. de Fénelon pour favoriser l'éducation des enfants sauvages ..	578
XXIII. Mission sauvage à Gentilly ..	579
XXIV. Les Missionnaires vont à la découverte de pays nouveaux pour y porter la foi	579

CHAPITRE VII.—Découverte et prise de possession au nom du Roi, de pays nouveaux pour y porter l'Évangile.

I. M. de Queylus engage M. Dollier à aller évangéliser des nations inconnues	641
II. M. de Laval donne à M. Dollier des lettres de mission pour le pays du Mississipi	642
III. M. La Salle veut aller reconnaître le Mississipi et chercher un passage pour la Chine	642
IV. Pour se procurer les fonds nécessaires à son voyage, M. La Salle vend sa seigneurie	643
V. M. de Courcelles approuve et favorise le voyage de M. La Salle ..	644
VI. M. Dollier et M. La Salle équipent chacun des canots pour le voyage	645
VII. M. de Queylus, par prudence, veut que M. de Galinée accompagne M. Dollier	645
VIII. Danger que devait courir les Missionnaires en s'éloignant alors de la colonie	646
IX. Départ des Missionnaires. Fatigues et privations qu'ils endurent dans le voyage	647
X. Les voyageurs vont à Sonnotouan. Leur embarras pour se faire entendre	647
XI. Danger que les voyageurs courent à Sonnotouan. M. Dollier tombe malade	648
XII. Chute d'eau du Niagara. Les voyageurs arrivent à Tenou-tou	649
XIII. Les voyageurs rencontrent Jolliet	649
XIV. M. La Salle, malade, rebrousse chemin. Pété des voyageurs ..	650
XV. Le retour des hommes de La Salle à la côte Saint-Sulpice fait donner à ce lieu le nom de la Chine ..	650
XVI. M. Dollier et M. de Galinée passent l'hiver sur les bords du lac Érié	651
XVII. M. Dollier et M. de Galinée prennent possession de ces pays au nom du Roi	653
XVIII. Accident qui oblige les Missionnaires de reprendre le chemin de Villemarie	653
XIX. Les Missionnaires se rendent à Sainte-Marie-du-Saut pour regagner de là Villemarie	654
XX. Réception des Missionnaires à Sainte-Marie : ils descendent à Montréal	655
XXI. M. de Galinée trace la carte et écrit la Relation de ce voyage	656

	Pages
XXII. Avantages de la prise de possession des lacs Erie et Ontario.....	657
XXIII. M. Talon fait prendre possession du pays des Outaouas.....	657
XXIV. M. Talon veut faire prendre de nouveau possession de la baie d'Hudson.....	659
XXV. Des Grosseillers avait pris possession de la baie d'Hudson au nom de l'Angleterre.....	660
XXVI. M. Talon fait prendre possession de la baie d'Hudson en 1672....	660
XXVII. Découverte du Mississippi, attribuée par les uns à Jolliet et par d'autres à La Salle.....	661
XXVIII. Particularités pour servir à l'histoire des voyages de La Salle....	661
XXIX. Si La Salle découvrit le Mississippi, il ne descendit pas jusqu'à son embouchure.....	663
XXX. Jolliet entre dans le Mississippi le 15 juin 1673.....	662
CHAP. VIII.— <i>Situation des nations iroquoises à l'égard des Français depuis la guerre des Agniers jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles.</i>	
I. Bourgades sauvages près de Villemarie, Gentilly et la prairie de la Madeleine.....	721
II. Bourgade sauvage et Pèlerinage de Notre-Dame-de-Foye.....	722
III. Piété des sauvages de Sainte-Foye.....	723
IV. La paix faillit être rompue à l'occasion du massacre de six Onneiouts.....	725
V. Le massacre d'un chef de Sonnontoums met toute la colonie en péril.....	726
VI. M. de Courcelles fait passer par les armes trois assassins en présence des nations sauvages.....	726
VII. Combien il était à craindre que les Iroquois ne recommencent la guerre.....	727
VIII. On ne peut faire justice du massacre des Onneiouts, les assassins ayant pris le large.....	728
IX. Jugement des assassins par contumace.....	729
X. Les Iroquois et les Algonquins recommencent la guerre entre eux.....	729
XI. Garakontié détermine les Iroquois à prendre M. de Courcelles pour juge de leurs démêlés avec les Algonquins.....	730
XII. Défense des Algonquins ; réponse de Garakontié.....	730
XIII. Garakontié reçoit le baptême.....	731
XIV. Dispositions des Algonquins et celles des Iroquois. M. de Courcelles leurs ordonne de se rendre mutuellement leur prisonniers.....	731
XV. Les Iroquois, revoltés de ce commandement, ne rendent que quelques captifs ; leur insolence.....	732
XVI. Les Sonnontoums et les Onnontagués regardent leur pays comme inaccessible. M. de Courcelles veut y aller.....	732
XVII. M. de Courcelles part de Villemarie avec cinquante cinq braves.....	733
XVIII. Voyage ; ce que M. de Courcelles fait dire aux Iroquois pour les tenir en respect.....	734
XIX. Retour de M. de Courcelles. Heureux effets de ce voyage sur les Iroquois.....	735
CHAP. IX.— <i>Erection de fiefs et formation de paroisses dans le voisinage de Villemarie, pour protéger le reste de la colonie contre les Iroquois.</i>	
I. Nécessité de protéger les colons de l'île de Montréal les plus éloignés de la ville.....	801

	Pages
II. Erection des fiefs de Carion, de Morel et de Verdun.....	802
III. Erection des fiefs de Boisbriant, d'Ailleboust, de Bellevue et de Saint André.....	803
IV. Louis XIV ordonne de distribuer aux officiers et aux soldats des troupes les terres voisines de l'île de Montréal.....	804
V. Louis XIV fait réunir à son domaine les terres concédées autrefois, et non encore défrichées, pour les donner en fiefs à des officiers de troupes.....	806
VI. Titres de concessions données aux officiers. Motifs de ces concessions.....	806
VII. Par tous ces fiefs Louis XIV veut protéger contre les Iroquois la tête de la coloine.....	807
VI I. Fiefs pour protéger la rive gauche du fleuve, depuis le lac Saint-Pierre jusqu'au dessus de l'île de Montréal.....	808
IX. Fiefs pour protéger la rive droite du fleuve.....	808
X. Fiefs concédés à Charles Le Moyne.....	810
XI. Ces fiefs deviennent l'origine de plusieurs bourgades composées d'abord de soldats.....	812
XII. Difficulté d'établir ces bourgades ou paroisses : 1 ^o la construction et l'entretien d'un moulin.....	812
XIII. Moulin de la Chine. Abandonné par Milot comme une charge insupportable.....	812
XIV. Difficulté 2 ^o d'avoir un prêtre pour desservir la bourgade, ou paroisse. La Chine desservie d'abord par voie de mission....	813
XV. Etablissement de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Montréal.....	815
CHAPITRE X.— <i>Organisation des paroisses en bourgades ; accroissement de Québec, des Trois-Rivieres et de Villemarie.</i>	
I. Officiers militaires dans chaque paroisse.....	831
II. Officiers de justice de chaque paroisse.....	832
III. Officiers civils. Election des syndics.....	832
IV. Le syndic veillait à l'ordre public.....	834
V. Préséances accordées à ceux qui avaient le soin des affaires publiques.....	835
VI. Des marguilliers et de leur élection.....	835
VII. Des cimetières publics.....	836
VIII. Droits seigneuriaux érigés en 1667	856
IX. Papier terrier ; titres de propriété donnés aux censitaires.....	837
X. Des cens et rentes dus aux seigneurs.....	837
XI. Des lots et ventes.....	838
XII. Etat de la ville de Québec.....	859
XIII. Etat de la ville des Trois-Rivieres.....	891
XIV. Etablissement de la haute-ville à Villemarie.....	892
XV. Premières rues de Villemarie tracées et dénommées par les seigneurs.....	892
XVI. Mesures prises par les seigneurs pour accélérer la construction de la haute-ville.....	894
XVII. Résolution prise par les Montcalistes de construire leur église paroissiale.....	895
XVIII. Construction de l'église paroissiale de Villemarie.....	896
XIX. Démolition du Fort ou du chateau de Villemarie.....	896

	Pages		Pages
Rousselot, curé de N. D., reçoit de Pie IX une statue de la Ste. Vierge.....	937	Taschereau, arch. de Québec, reçoit le Pallium Aux noces d'or de Mgr. Bourget.....	376 371
Royal, l'hon., mène sa famille à Manitoba..	474	Témoignages non suspects des croyances reli- gieuses, Viennet, Benj. Constant, Montesquieu, Vic- tor Hugo.....	238
S.			
Secret pour être heureux.....	551	— De Jules Simon en faveur du Clergé.....	141
Séjour, Mgr. de, les prêtres sont-ils ennemis des peuples.....	135	Théâtre, témoignage d'Alexandre Dumas contre le.....	239
Séminaire St. Sulpice, départ de nouveaux Sulpiciens pour Montréal en 1880.	244	Touche, de la, nommé gouverneur de Mon- tréal.....	13
— Mission de Kenté.....	254	Tracy, de, reçoit des pouvoirs extraordinaires Trois Rivières, état de la ville.....	241
— Zèle pour le défrichement des terres.....	412	Trouvé, prêtre Sulpicien, Missionnaire à Kenté.....	351
— Pour ouvrir des chemins.....	416	Truteau, Vicaire-Général, circulaire pour les noces d'or de Mgr. Bourget..	735
— Les prêtres font l'école.....	566	U.	
— de même aux enfants des Sauvages	571	Un cœur pur, légende... 476-505-614-676-749-817	817
Sorel, construction du fort de.....	85	Uré, de, prêtre Sulpicien, passe en Canada..	250
— va attaquer les Agniers.....	94	— Missionnaire à Kenté.....	251
Sœurs Grises à la Rivière McKenzie.....	325	Ursulines de Québec élèvent des filles Sau- vages.....	571
Sœur Lapointe, son départ.....	474	V.	
Statistique de l'Eglise catholique des Etats- Unis.....	640	Vaccination.....	371
— Des produits de la France....	791	Vaughan, le R. P., fondateur à Londres de la Société du S.-C.....	381
Statuts de 1871, province de Québec.....	239	Vendée à N.-D. de Lourdes, la.....	797
St. George, vic de. 23 avril, par P. Rousseau	306	Vésuve, éruption du.....	443
St. Jean, construction du fort de.....	86	Z.	
Sto. Anne, construction du fort.....	86	Zouaves pontificaux à Loigny et Mgr. Pic..	153
— M. Dollier assiste les soldats du fort.....	170		
Sto. Thérèse, construction du fort.....	85		
T.			
Taché arch. de St. Boniface, <i>Pessim.</i>	279		
Taché J. C., Recensement de 1871.....	39-200		
Talon, arrive en Canada.....	83		
— Va combattre les Agniers.....	161		
— Prend possession du pays des Outa- ouas.....	650		
— De la baie d'Hudson.....	650		